



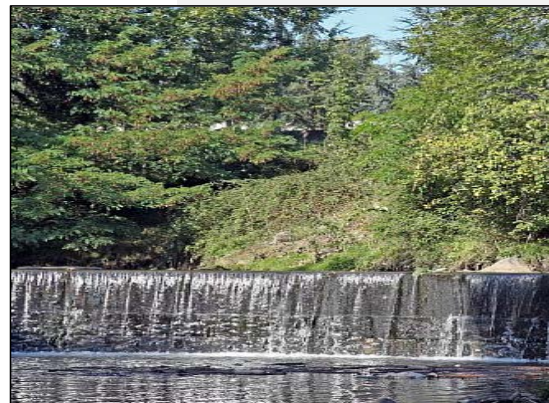
Saint-Etienne Métropole - Syndicat Mixte du Gier Rhodanien

Septembre 2021



Etude bilan évaluation du contrat de rivière du Gier (2013-2020)

Rapport phase 3



Evaluation
du
fonctionnement



Rédaction : Lauren MOINE

Photo de couverture : © Saint-Etienne Métropole et Syndicat Mixte du Gier Rhodanien



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Sommaire

Chapitre I. La démarche générale de bilan évaluation..... 1

I.A. Contexte et objectif de l'étude bilan évaluation 3

I.B. Définition de l'évaluation 5

I.C. Intérêt de l'évaluation du contrat de rivière Gier et affluents 6

I.C.1. Une étude bilan évaluation pour comprendre, améliorer et préparer 6

I.C.2. Une évaluation participative 6

Chapitre II. Présentation du bassin versant du Gier 8

II.A. Un bassin versant très contrasté 9

II.A.1. La géographie du bassin versant du Gier 9

II.A.2. Climatologie 10

II.A.3. Hydrogéologie 10

II.A.4. Le contexte administratif : un territoire à cheval sur deux départements 11

II.A.5. Une occupation des sols marquée par les activités humaines 13

II.A.6. Le cadre réglementaire du bassin versant du Gier 14

II.B. Historique de la démarche 16

II.C. Le programme d'actions du contrat de rivière 18

II.C.1. Les enjeux et objectifs du contrat de rivière Gier et affluents 18

II.C.2. Un bilan à mi-parcours (2017-2018) pour réajuster certaines actions 19

Chapitre III. Evaluation du fonctionnement de la démarche 20

III.A. Méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation 22

III.A.1. Recueil et analyse de données bibliographiques 22

III.A.2. Recueil du point de vue des acteurs : une évaluation participative 22

III.A.3. Le sociogramme des acteurs participant directement ou indirectement au contrat de rivière Gier et affluents 24

III.A.4. Le référentiel d'évaluation 26

III.A.5. La grille de questionnements évaluatifs 27

Chapitre IV. Résultats de l'évaluation du fonctionnement de la procédure 33

IV.A. Question n°1 : En quoi le contrat de rivière a-t-il permis une amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ? 34

IV.A.1. Critère de jugement n°1 : évolution de la qualité de l'eau 34

IV.A.2. Critère de jugement n°2 : évolution de la connaissance sur les milieux aquatiques et la ressource en eau 43

IV.A.3. Critère de jugement n°3 : Evolution de la qualité écologique et morphologique des milieux aquatiques.....	49
IV.A.4. Critère de jugement n°4 : Perception des acteurs sur l'évolution des cours d'eau, des milieux aquatiques et de la ressource en eau.....	55
IV.A.5. Synthèse du jugement évaluatif sur les effets du contrat de rivière.....	64
IV.B. Question n° 2 : En quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions et à la bonne association/concertation des acteurs ?.....	65
IV.B.1. Critère de jugement n°1 : le fonctionnement des instances	65
IV.B.2. Critère de jugement n°2 : La représentativité des acteurs.....	71
IV.B.3. Critère de jugement n°3 : La satisfaction des acteurs concernant le fonctionnement des instances	72
IV.B.4. Critère de jugement n°4 : Le temps d'existences différents des deux structures et leur impact dans la mise en œuvre des actions.....	78
IV.B.5. Critère de jugement n°5 : Le niveau d'implication des techniciens SEM/SyGR dans les autres politiques publiques.....	78
IV.B.6. Synthèse du jugement évaluatif sur la gouvernance et le portage de la démarche.....	79
IV.C. Question évaluative n°3 : Dans quelle mesure la solidarité amont-aval s'est-elle construite sur le bassin versant au fil du contrat ?	80
IV.C.1. Critère de jugement n°1 : La répartition géographique et financière des actions.....	80
IV.C.2. Critère de jugement n°2 : La perception des enjeux par les acteurs selon le territoire qu'ils représentent	85
IV.C.3. Synthèse du jugement évaluatif sur la solidarité amont-aval	90
IV.D. Question évaluative n°4 : En quoi les moyens de communication ont-ils permis une information régulière et efficace des acteurs du bassin versant (élus, partenaires et grand public) ?	92
IV.D.1. Critère de jugement n°1 : Les outils de communication mobilisés pour informer et sensibiliser ..	92
IV.D.2. Critère de jugement n°2 : La perception des actions de communication par les acteurs	96
IV.D.3. Critère de jugement n°3 : Appropriation des enjeux par les acteurs du bassin versant.....	103
IV.D.4. Synthèse du jugement évaluatif sur la communication, information et sensibilisation à destination du grand public	105

Table des cartes

Carte 1 : Localisation et géographie du bassin versant du Gier (source : SEM/SyGR, étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier).....	9
Carte 2 : Principales séries géologiques du bassin versant du Gier (source : données BRGM 2019 - étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier).....	10
Carte 3 : Zones inondables du Gier pour une crue centennale (source : Sepia conseils 2021, 2019 - étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)	11
Carte 4 : EPCI, métropoles et communes du bassin versant du Gier (source SEM/SyGR : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)	12
Carte 5 : Occupation des sols du bassin versant du Gier (données CORINE Land Cover, 2018 – source : étude bilan phase 1 et 2 bilan technique et financier).....	14
Carte 6 : Répartition des aires protégées sur le bassin versant du Gier (source : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier).....	16
Carte 7 : Evolution de l'indice biologique sur le bassin versant du Gier (source : état des lieux initial et final).....	37
Carte 8 : Evolution de la qualité de l'eau vis-à-vis des phytosanitaires sur le bassin versant du Gier (source : état des lieux initial et final)	38
Carte 9 : Localisation des travaux liés au volet A1 (assainissement domestique).....	39
Carte 10 : Ouvrages d'assainissement non collectif réhabilité entre 2013 et 2021 (source : état des lieux initial et final)	40
Carte 11 : Recensement des établissements non domestiques classés à risque de pollution et ayant fait l'objet d'une visite (source : état des lieux initial et final)	41
Carte 12 : Etablissements non domestiques classés à risque de pollution et faisant l'objet d'un arrêté ou d'une convention (source : état des lieux initial et final).....	41
Carte 13 : Recensement des zones humides du bassin versant de plus de 1000 m ² (source : état des lieux initial et final).....	44
Carte 14 : Recensement des zones humides de plus de 1000 m ² selon leur niveau de dégradation (source : état des lieux initial et final)	44
Carte 15 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie aval du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final).....	45
Carte 16 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie intermédiaire du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final).....	45
Carte 17 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie amont du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final).....	46
Carte 18 : Localisation des zones soustraites en Q100 grâce aux travaux réalisés ou prévus dans le cadre du PAPI du Gier (source : état des lieux initial et final)	47
Carte 19 : Carte de l'état morphologique des principaux cours d'eau du bassin versant du Gier et emplacement des ouvrages infranchissables encore présents à la fin du second contrat de rivière Gier et affluents (source : étude bilan du contrat de rivière – état des lieux initial et final phases 1 et 2).....	50
Carte 20 : Ouvrages d'assainissement non collectifs réhabilités entre 2013 et 2021 sur SEM et le SYSEG (Bilan technique - données manquantes pour Vienne Condrieu Agglo).....	80
Carte 21 : Localisation des travaux liés au volet A1 entre 2013 et 2021 (Bilan technique)	81
Carte 22 : Etat d'avancement des liés au sous volet B2 morphologie et continuité écologique (Bilan technique)	82

Table des figures

Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière Gier et affluents.....	4
Figure 2 : Les principales étapes de l'évaluation : l'observation, le suivi et l'évaluation	5
Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol sur le bassin versant du Gier (données CORINE Land Cover 2018 - source : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier).....	13
Figure 4 : Les étapes de la mise en œuvre d'une politique de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau sur le bassin versant du Gier	17
Figure 5 : Le sociogramme des acteurs du bassin versant Gier et affluents	25
Figure 6 : Le référentiel d'évaluation (source : Mosaïque Environnement).....	26
Figure 7 : Le mécanisme de l'évaluation du contrat de rivière du Séran	28
Figure 8 : Taux d'engagement sur le volet A.....	35
Figure 9 : Répartition des enveloppes budgétaires sur les sous volets A	36

Figure 10 : Répartition des montants financiers par financeurs sur le volet A	36
Figure 11 : Répartition du niveau de dégradation des zones humides sur le bassin versant (source : état des lieux initial et final).....	43
Figure 12 : Taux d'engagement sur le volet B Figure 13 : Bilan financier sur le volet B.....	54
Figure 14 : Les éléments positifs du contrat de rivière par les établissements non domestiques (taux de réponses questionnaire).....	56
Figure 15 : Les évolutions de la ressource en eau par les établissements non domestiques (taux de réponses questionnaire).....	57
Figure 16 : Les effets négatifs de la démarche par les partenaires (entretiens individuels).....	58
Figure 17 : Les effets positifs de la démarche par les partenaires (entretiens individuels).....	59
Figure 18 : Avis des communes sur l'efficacité des actions mises en œuvre dans leur commune (taux de réponse questionnaire)	59
Figure 19 : Les effets positifs de la démarche par les élus (entretiens individuels).....	60
Figure 20 : Avis des communes sur l'évolution de la ressource en eau et des rivières (taux de réponse questionnaire).....	61
Figure 21 : Les hématiques prioritaires pour les communes et intercommunalités (taux de réponse questionnaire).....	63
Figure 22 : Organisation des instances de concertation	65
Figure 23 : Type et nombre de réunions réalisées dans le cadre du contrat de rivière de 2013 à 2020	68
Figure 24 : Taux moyen de fréquentation des réunions entre 2013 et 2020 (analyse des comptes-rendus de réunions)	68
Figure 25 : Taux moyen de fréquentation des réunions entre 2013 et 2020 (analyse des comptes-rendus de réunions)	69
Figure 26 : Invitations aux réunions du contrat de rivière – taux de réponse des communes (taux de réponses questionnaire communes).....	69
Figure 27 : Instances de concertation locales pour informer les élus locaux (taux de réponses questionnaire communes)	70
Figure 28 : Avis des acteurs (élus, partenaires) sur la composition des instances (entretiens).....	71
Figure 29 : Avis des partenaires sur la concertation (entretiens)	72
Figure 30 : Avis des partenaires sur l'information et communication (entretiens).....	72
Figure 31 : Avis des partenaires sur la fréquence des réunions (entretiens)	73
Figure 32 : Avis des partenaires sur le nombre d'instances (entretiens)	73
Figure 33 : avis des partenaires sur le mode de fonctionnement du contrat de rivière (entretiens)	74
Figure 34 : avis des partenaires sur les améliorations à apporter sur le mode de fonctionnement (entretiens)	75
Figure 35 : Satisfaction des établissements non domestiques sur les actions menées dans le cadre du contrat de rivière (questionnaires).....	75
Figure 36 : Avis des élus sur le mode de fonctionnement – gouvernance (entretiens).....	76
Figure 37 : Avis des communes sur les prises de décisions et la concertation (questionnaire communes)....	76
Figure 38 : Avis des communes sur le co-portage de la démarche (questionnaire communes)	77
Figure 39 : Avis des partenaires sur la répartition spatiale des actions du contrat de rivière (entretiens).....	83
Figure 40 : Avis des communes sur la répartition spatiale des actions du contrat de rivière (questionnaire communes)	83
Figure 41 : Répartition des montants projetés selon les maitres d'ouvrages (bilan financier)	84
Figure 42 : Répartition des montants réalisés selon les maitres d'œuvre (bilan financier)	84
Figure 43 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les différentes structures porteuses du contrat de rivière (bilan financier)	85
Figure 44 : Répartition de la maîtrise d'œuvre entre les différentes structures pour les 27 actions ajoutées en 2018	85
Figure 45 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les différentes structures pour les 97 actions établies en 2013	85
Figures 46 : Avis des acteurs (élus et partenaires) sur la pertinence de l'outil contrat de rivière et sur le périmètre d'intervention (entretiens individuels).....	86
Figure 47 : Avis des communes sur les spécificités locales entre les secteurs géographiques du bassin versant (questionnaire communes).....	87
Figure 48 : Taux de connaissance des écoles sur le contrat de rivière et sur SEM et le SyGR (questionnaire écoles)	87
Figure 49 : Thématiques abordées lors des animations scolaires (questionnaire écoles).....	88
Figure 50 : Par des écoles qui souhaitent mettre en œuvre des actions sur la protection des milieux aquatiques (questionnaire écoles).....	88

Figure 51 : Réponses des établissements non domestiques sur les enjeux prioritaires pour le bassin versant du Gier (questionnaires établissements non domestiques).....	89
Figure 52 : Réponses des communes sur les thématiques prioritaires sur le bassin versant du Gier (questionnaire communes).....	90
Figure 53 : Extrait le journal de la Rivière	92
Figure 54 : Extrait de la page internet des 5 contrats de rivière suivis par SEM	93
Figure 55 : Extrait de la page internet du SyGR.....	93
Figure 56 : Extrait du guide du propriétaire riverain (SEM)	94
Figure 57 : Extrait du guide des bonnes pratiques (SyGR)	94
Figure 58 : Exemples de panneaux d'exposition réalisés dans le cadre du contrat de rivière.....	95
Figure 59 : Avis des communes et EPCI sur la pertinence des outils de communication (questionnaire communes)	96
Figure 60 : Part des communes ayant été destinataire d'informations sur le contrat de rivière (questionnaire communes)	97
Figure 61 : Avis des partenaires et élus sur l'information à destination du grand public (entretiens individuels)	98
Figure 62 : Avis des partenaires et des élus sur l'impact de la communication sur le grand public (entretiens individuels)	98
Figure 63 : Avis des communes sur la pertinence des outils et moyens de communication dans la sensibilisation des habitants.....	98
Figure 64 : Avis des communes sur les axes d'amélioration en matière de communication/sensibilisation (questionnaires communes).....	99
Figure 65 : Avis des écoles sur la pertinence des animations scolaires dans la sensibilisation des élèves (questionnaire écoles).....	100
Figure 66 : Nombre d'intervention au sein des écoles entre 2013-2020 (questionnaire écoles).....	101
Figure 67 : Avis des établissements non domestiques sur les échanges réalisés dans le cadre du contrat de rivière (questionnaire établissements non domestiques).....	101
Figure 68 : Avis des établissements non domestiques sur les éléments négatifs du contrat de rivière (questionnaire)	102
Figure 69 : Avis des établissements non domestiques sur l'importance des actions du contrat de rivière pour leurs activités (questionnaires établissements non domestiques).....	103
Figure 70 : Réponses des établissements non domestiques sur les projets mis en place pour réduire leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques (questionnaire).....	104
Figure 71 : Réponses des enseignants sur la mise en place d'actions suite aux animations scolaires (questionnaire écoles).....	104



Chapitre I. La démarche générale de bilan évaluation



I.A. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE BILAN EVALUATION

Le premier contrat de rivière a été mis en place de 1994 à 2001. Ce premier contrat relevait d'une volonté politique de réhabiliter l'image de la vallée du Gier et d'aménager l'espace avec un souci de qualité et de cohérence d'ensemble. Ce premier contrat ne concernait que la rivière Gier et non les affluents. Les objectifs étaient orientés sur la qualité de l'eau, le soutien d'étiage et les barrages, les activités sur le Gier (pêche, promenade, etc.), la préservation du milieu naturel, l'entretien du lit et des berges, la sensibilisation et l'amélioration du fonctionnement hydraulique. Une étude bilan a été réalisée en 2002, identifiant un déséquilibre entre les huit objectifs du contrat, un manque de lien entre eux, mais tout de même un enjeu prioritaire bien identifié : l'amélioration de la qualité du Gier.

Entre 2003 et 2006, la procédure est en suspens. Un premier dossier de candidature pour la constitution du deuxième contrat est reçu par le comité de bassin Rhône-Méditerranée en 2006. De 2008 à 2010, sept études préalables ont été effectuées afin de fournir un état ~~des~~ lieux « référence » du bassin versant et de proposer des pistes d'action s pour répondre aux enjeux du bassin versant. Ce délai entre les deux contrats s'explique par la survenue de plusieurs crues importantes (2003, 2008), la remontée de certaines compétences à SEM et la sensibilité de certains sujets auprès des acteurs.

Le programme d'action du deuxième contrat de rivière est construit en 2012, en même temps que la concrétisation de l'entente entre SEM et le SyGR. **Ce contrat est signé en 2013 pour s'étendre jusqu'en octobre 2020.** La mise en œuvre du contrat de rivière a été co-portée par SEM et le SyGR.

En 2017, un bilan intermédiaire est lancé afin d'analyser l'état d'avancement des actions prévues au contrat et de les ajuster si besoin. Ce bilan a amené à une reprogrammation pour 2018-2020 avec l'ajout ou la modification de 27 actions. Certains montants ont notamment été revus, portant le montant total prévu pour le contrat de rivière à **plus de 99 millions d'euros (contre 54 millions au début du contrat)**.

Le contrat de rivière Gier et affluents étant à présent achevé, il convient d'en faire le bilan, de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu. C'est pourquoi, **la engagé une étude bilan évaluation et perspectives.** Ce libellé correspond aux 3 étapes de la réflexion : le temps du bilan, celui de l'évaluation et enfin celui de la réflexion prospective. Aussi, la mission et le rendu s'organisent en 5 phases faisant chacune l'objet d'un rapport distinct :

- **Rapport de phase 1** : Le bilan technique et financier réalisé en interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 2** : L'Etat des lieux initial et final sur le bassin versant du Séran-Gier réalisé en interne par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 3** : L'évaluation du fonctionnement de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaïque Environnement et par SEM et le SyGR ;
- **Rapport de phase 4** : L'Evaluation de la procédure du contrat de rivière réalisé par Mosaïque Environnement (synthèse des phases 1 à 3) ;
- **Rapport de phase 5** : Perspectives et recommandations réalisé par Mosaïque Environnement et par SEM et le SyGR.

Commentaire [RA1]: A justifier ? Ou renvoyer au tableau 1 ?

Commentaire [RA2]: Manque un mot

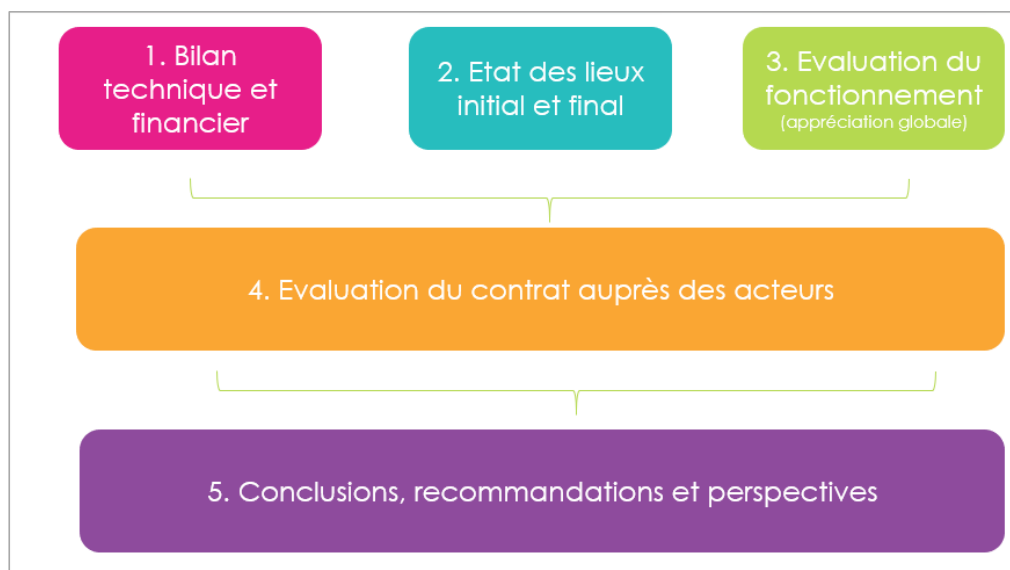


Figure 1 : Les phases de l'étude bilan évaluation du contrat de rivière Gier et affluents

Le présent rapport porte sur **l'étude du fonctionnement du contrat de rivière**. Cette phase vise à évaluer la mise en œuvre du contrat de rivière et à préciser son mode de fonctionnement, à travers :

- l'organisation de la gouvernance,
- le pilotage opérationnel et l'animation,
- la communication,
- l'analyse de la satisfaction des différents acteurs (élus, partenaires, agriculteurs, associations, grand public,...) par rapport aux objectifs identifiés, aux actions réalisées et au niveau de concertation,
- le degré d'appropriation de la démarche au niveau local.

L'évaluation de la procédure permet ainsi d'identifier les facteurs qui ont pu être favorables à l'atteinte des objectifs fixés, où, à contrario ceux qui ont pu pénaliser la démarche. L'évaluation permet également de recueillir les attentes futures d'une prochaine démarche.

I.B. DEFINITION DE L'EVALUATION

L'évaluation d'une politique publique a pour objet **d'apprécier l'efficacité** de cette politique en comparant **les résultats obtenus** aux **objectifs fixés** et aux **moyens mis en œuvre**. Évaluer permet ainsi :

- **Une analyse objective de la situation** (objectifs, efficacité, analyse cohérence des actions, préoccupations locales et celles de niveaux supérieurs) ;
- **Apprécier la valeur** environnementale, politique, économique, la satisfaction des attentes ;
- **Mesurer les résultats constatés** au regard des résultats attendus et des besoins identifiés ;
- **Comprendre** : Pourquoi et comment ça fonctionne ou ne fonctionne pas. Quelles seraient les réponses les plus pertinentes, les nouveaux modes d'organisation ;
- **Formuler des recommandations** pour faire évoluer et améliorer la politique ;
- **Assurer la transparence de l'action publique**.

Il convient de distinguer l'évaluation des démarches d'observation et de suivi qui n'ont pas les mêmes enjeux. A ce titre, l'observation et le suivi ne permettent ni d'analyser ni de mesurer les effets de la procédure. Ainsi, il convient d'articuler à la fois des données d'observation, de suivi et d'évaluation pour aboutir à l'évaluation d'une politique publique.

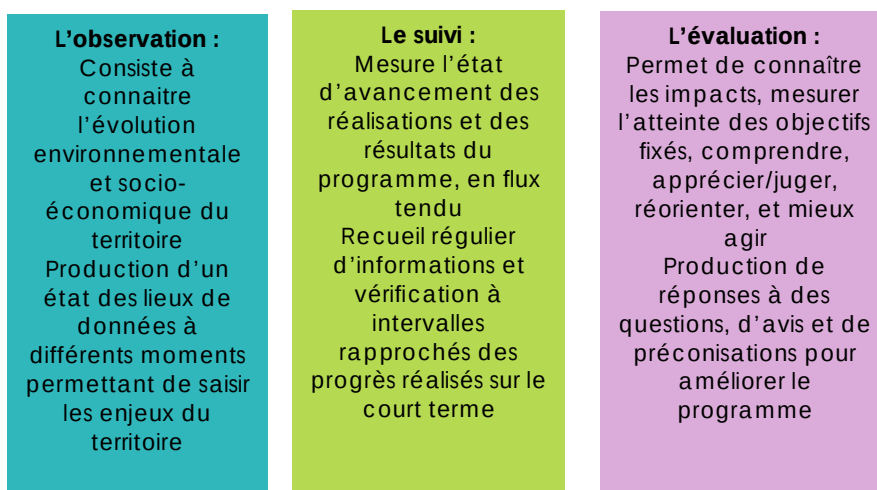


Figure 2 : Les principales étapes de l'évaluation : l'observation, le suivi et l'évaluation

I.C. INTERET DE L'EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE GIER ET AFFLUENTS

I.C.1. Une étude bilan évaluation pour comprendre, améliorer et préparer

L'échéance du programme d'actions du contrat de rivière constitue une période clé pour identifier les points forts et les points faibles de la démarche. Dans ce contexte, le bilan évaluation doit permettre d'identifier les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées, afin de **transmettre cet historique** et d'en tirer parti. C'est également un moment clé de **partage objectif des résultats et de consolidation des acquis**. Aussi, la mission consistera en la réalisation d'une évaluation ex-post, c'est-à-dire de fin de programme. L'objectif principal d'une telle évaluation est de dresser le bilan des apports et des effets du contrat de rivière des 7 années (2013-2020) et d'en tirer des enseignements pour préparer l'avenir.

Il s'agit d'accompagner SEM et le SyGR dans leurs choix futurs en leur fournissant des éléments d'appréciation pour favoriser une prise de décision plus éclairée, sans pour autant se substituer à leur rôle de décisionnaire. En ce sens, l'évaluation doit venir nourrir les réflexions dans une démarche de progrès. Au-delà de ces aspects, elle constitue une démarche centrale permettant de répondre à des objectifs multiples :

- **rendre compte des effets du programme et des résultats** des outils mis en œuvre auprès des élus, techniciens, services de l'Etat, citoyens ... pour en apprécier l'efficacité ;
- **comprendre les facteurs de réussite**, leviers d'action, facteurs de reproductibilité, mais aussi **les échecs et les freins** et apprécier la cohérence entre objectifs, ressources et actions ;
- **estimer et apprécier la valeur de la politique menée** et apprécier les changements produits par la mise en œuvre du contrat de rivière pour apprécier la pertinence des objectifs initiaux ;
- **améliorer le contrat de rivière** : mettre en exergue les réussites et identifier les marges de progrès afin d'en optimiser les résultats à l'avenir ;
- **partager, (re)mobiliser et rebondir** : tout comme pour sa conception, l'association des différents acteurs dans le bilan-évaluation du contrat de rivière constitue un enjeu essentiel pour prendre en compte les points de vue et s'assurer de l'appropriation de la démarche comme de ses résultats.

En ce sens, le bilan-évaluation doit constituer un outil pour appuyer la gestion de l'eau sur le territoire. Enfin, l'étude bilan évaluation constitue un moment clé pour recueillir les attentes des différentes parties prenantes et d'identifier les nouveaux défis à relever.

I.C.2. Une évaluation participative

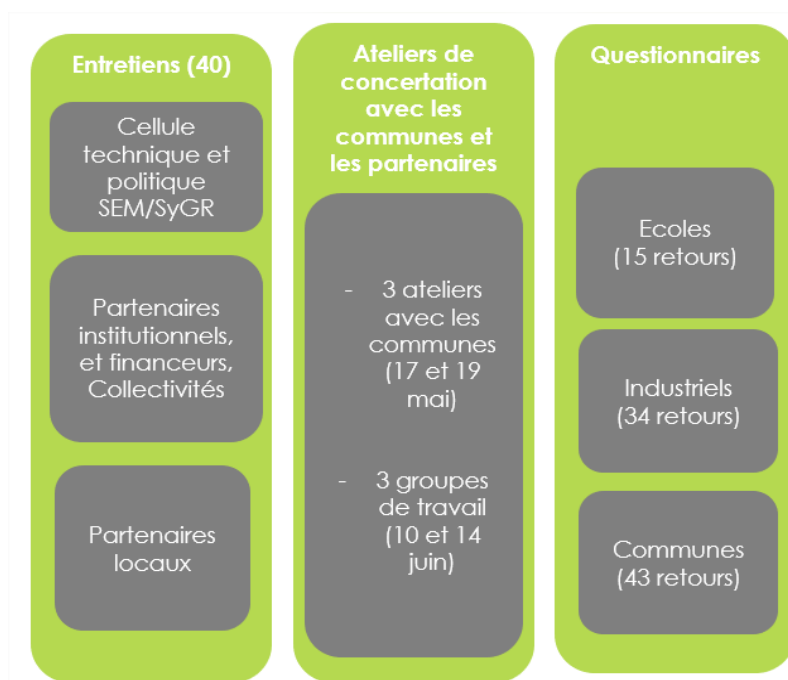
L'évaluation [see](#) doit, à l'image de la démarche de contrat de rivière, d'être conduite selon un mode participatif, en associant les différents acteurs concernés. Cela permet de recueillir et partager les points de vue tout en favorisant une appropriation rapide des conclusions de l'évaluation. Elle doit, pour ce faire, revêtir une dimension pédagogique forte afin d'être perçue comme un atout pour améliorer la qualité des politiques menées, et non un contrôle ou une sanction. Dans ce contexte, certains temps de l'étude bilan du contrat de rivière ont été consacrés à la concertation et au partage des résultats avec les différents acteurs du territoire. L'association des acteurs du bassin versant est le gage à la fois :

- d'une évaluation de meilleure qualité car elle est enrichie de multiples regards ;

- d'une meilleure appropriation des résultats par tous ceux qui ont participé à sa mise en œuvre et qui seront partie prenante dans la démarche à venir.

Ainsi, plusieurs temps de concertation ont été mobilisés pour cette étude bilan du fonctionnement du contrat de rivière (cf. schéma ci-dessous) :

- **des entretiens** auprès des partenaires et élus du bassin versant. Une quarantaine d'entretiens ont été menés auprès de la cellule technique/politique de SEM et du SyGR, auprès des partenaires institutionnels et financiers, auprès des élus et des partenaires locaux (associations).
- **des ateliers de concertation avec les communes** pour identifier les facteurs de réussite et d'échecs ainsi que les enjeux sur l'ensemble des volets du contrat de rivière ;
- **des ateliers de concertation avec les partenaires** du bassin versant pour identifier et hiérarchiser les futurs objectifs de la prochaine démarche (perspectives) ;
- **des questionnaires** ont été envoyés aux écoles, aux industriels et aux communes du bassin versant.



Chapitre II. **Présentation du bassin versant du Gier**

II.A. UN BASSIN VERSANT TRES CONTRASTE

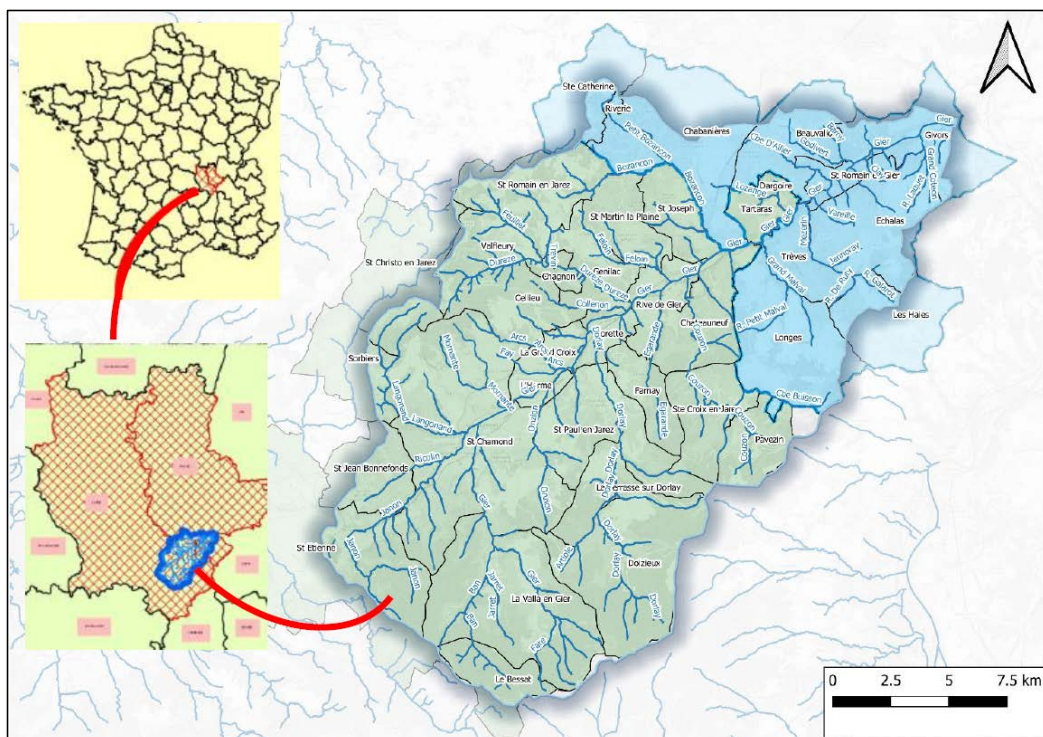
II.A.1. La géographie du bassin versant du Gier

Le bassin versant du Gier s'étend sur 418 km², de [La Valla en Gier](#) à l'amont à Givors à l'aval. Il traverse les départements de la Loire et du Rhône et est un affluent du Rhône sur sa rive droite.

Le Gier prend sa source au Crêt de la Perdrix (à 1299 m d'altitude, dans la Loire) et va se jeter dans le Rhône à Givors (à 153 m d'altitude) après un parcours d'environ 40 km. Ce cours d'eau compte plus d'une trentaine d'affluents dont les principaux sont le Janon, le Langonand, la Durèze et le Bozançon en rive gauche. Pour la rive droite ce sont le Couzon, le Dorlay, le Grand Malval et le Mézerin. Cela représente environ [220-370](#) km de cours d'eau (cf. carte n°1).

Le bassin versant du Gier s'étend sur un territoire très contrasté, en effet on distingue trois unités territoriales différentes :

- **le versant du massif du Pilat en rive droite**, montagneux (sommets à 1400 m), pentu, essentiellement recouvert de forêts et de prairies, peu urbanisé et orienté au nord;
- **le versant des Monts du Lyonnais en rive gauche**, avec un relief plutôt collinaire, une altitude plus faible et des terrains sableux orientés au sud, propices à l'arboriculture;
- **dans l'axe de la vallée une zone urbaine, industrielle**, quasiment continue partant de Terrenoire (commune de Saint-Étienne) à l'amont jusqu'à Givors à l'aval en passant par Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Tartaras et Saint-Romain-en-Gier.



Carte 1 : Localisation et géographie du bassin versant du Gier (source : SEM/SyGR, étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)

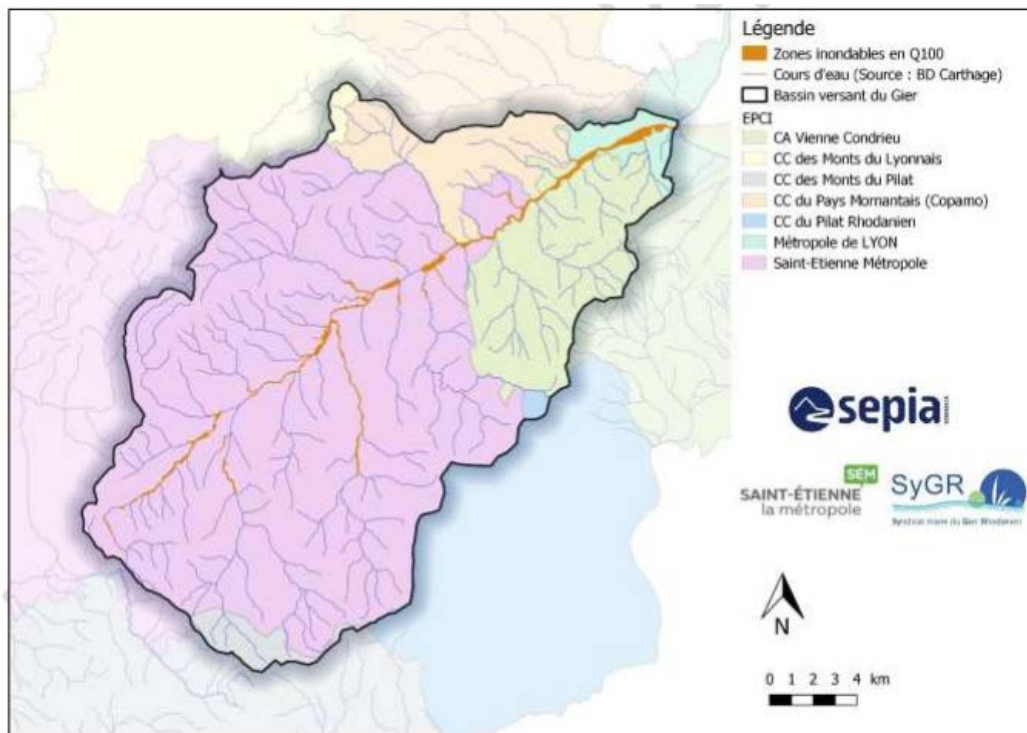
Le bassin versant du Gier se situe en climat de type continental tempéré. Il peut également subir une influence océanique ou subméditerranéenne. Il est toutefois localisé dans une région homogène du point de vue climatique. Il existe peu de variations locales sur la zone d'étude, mis à part des précipitations légèrement plus fréquentes sur la partie sud et plus particulièrement sud-ouest.

D'un point de vue hydrogéologique, le bassin versant est concerné par des roches plutoniques, métamorphiques (granites, micaschistes, etc., ...) ou sédimentaires anciennes (grès, schistes du bassin houiller) formant des massifs rocheux imperméables au-dessus desquels se développent des formations d'altération, sièges de petites nappes aquifères discontinues.

1



Le bassin versant du Gier est vulnérable aux inondations, principalement dans la vallée au niveau des communes de Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Romain-en-Gier et Givors. Les zones inondables ont été identifiées par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) du Gier.



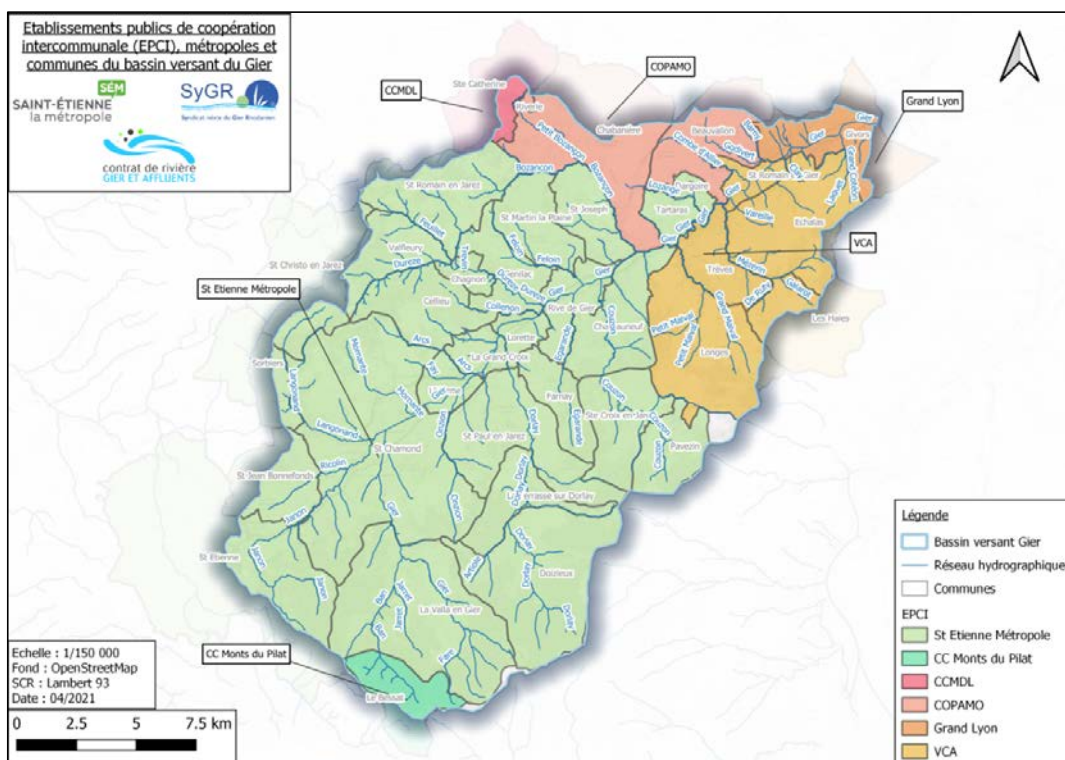
Carte 3 : Zones inondables du Gier pour une crue centennale (source : Sepia conseils 2021, 2019 - étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)

Ce risque d'inondation présente des enjeux économiques, humains, environnementaux et patrimoniaux importants. Plusieurs crues importantes ont eu lieu dans les dernières décennies sur le bassin versant : 2003, 2008, 2014. Ces épisodes ont engendré des dépenses importantes pour les collectivités qui ont dû mobiliser plusieurs millions d'euros pour réparer les dégâts.

Plusieurs outils sont mis à disposition pour la gestion de ce risque : **le PPRI**, **le PAPI** (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) du Gier, **les TRI** (Territoires à Risque Important d'inondation) de Lyon et Saint-Étienne, **la SLGRI** (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) de l'Aire métropolitaine lyonnaise et **le PPRNpi** (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'inondation) du Gier et ses affluents, élaboré pour l'ensemble des communes de la Loire et du Rhône.

II.A.4. Le contexte administratif : un territoire à cheval sur deux départements

Le bassin versant du Gier concerne 38 communes dont 28 sont situées sur le département de la Loire et 10 sur le département du Rhône. 16 de ces communes n'ont qu'une partie de leur territoire situé sur le bassin du Gier.



Carte 4 : EPCI, métropoles et communes du bassin versant du Gier (source SEM/SyGR : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)

Les différentes compétences liées au contrat de rivière sont réparties entre différentes entités :

- Assainissement collectif : SEM, SIAMVG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier), Métropole de Lyon (pour Givors), SYSEG (Syndicat mixte s'occupant de la station d'épuration de Givors), Vienne Condrieu Agglomération (VCA), Chabanière;
- Assainissement non collectif : SEM, SYSEG, VCA, SIAMVG, Chabanière (transport et traitement);
- Gestion des cours d'eau (écologie, etc.) : SEM, SyGR (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien compétence GEMAPI);
- Eaux pluviales : SEM, SYSEG, VCA;
- Production et distribution de l'eau potable : SEM, SIEMLY (Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier).

II.A.5. Une occupation des sols marquée par les activités humaines

L'occupation des sols sur le bassin versant du Gier est principalement répartie entre : espaces naturels et forestiers (33 %), espaces agricoles (56 %) et zones urbanisées et industrielles (11 %). Les activités humaines exercent donc une influence marquée sur l'occupation de l'espace, avec des têtes de bassin versant plutôt rurales et agricoles et des vallées avalées très urbanisées. Les espaces naturels boisés occupent encore des superficies importantes sur les crêtes. Le versant rive droite du Gier appartient au versant nord du Massif du Pilat. L'agriculture y est surtout orientée vers l'élevage de bovins (vaches laitières), associée aux prairies et cultures fourragères.

Le versant rive gauche correspond au versant sud des Monts du Lyonnais. L'agriculture est orientée vers l'arboriculture fruitière (cerises, pommes, pêches, poires, abricots) sur les sols sableux et l'élevage sur les sols schisteux. Les zones industrielles sont situées dans la vallée du Gier entre Saint-Chamond et Givors. Enfin, de par sa situation entre l'agglomération lyonnaise et stéphanoise, la vallée du Gier est traversée par plusieurs axes de communication (A47, voies SNCF, RD 88).

Le dernier recensement a été effectué en 2018 (données INSEE). Le bassin versant du Gier contient environ 125 000 habitants, regroupés essentiellement en fond de vallée et au bas des coteaux ; à Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors. 84 % de la population se trouve dans la Loire (105 000 habitants) et 16 % dans le Rhône (19 800 habitants).

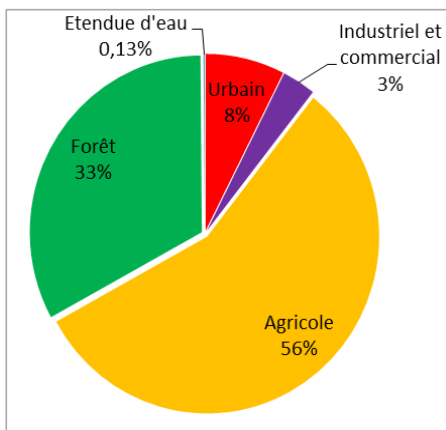
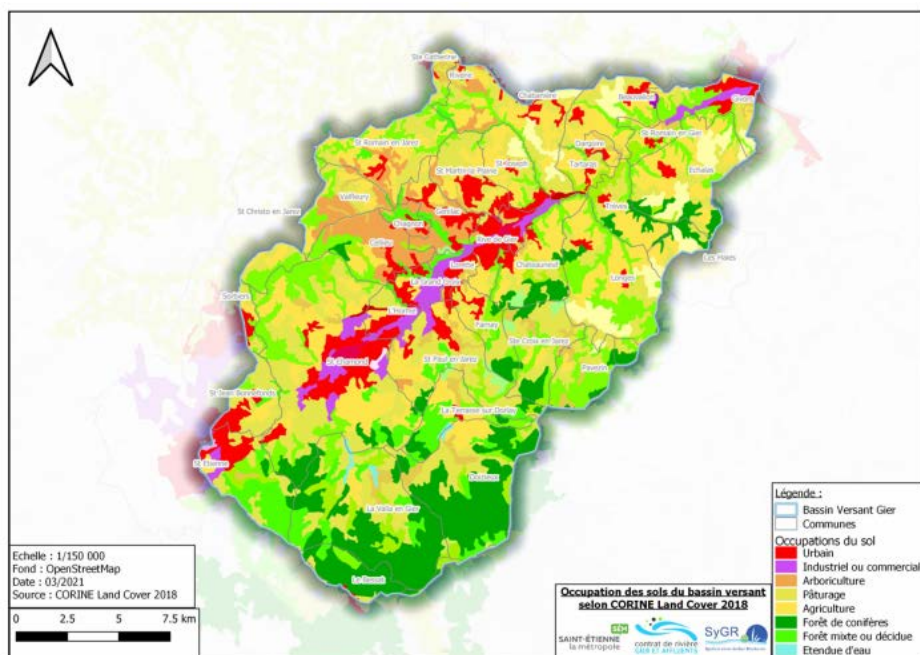


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol sur le bassin versant du Gier (données CORINE Land Cover 2018 - source : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)



Carte 5 : Occupation des sols du bassin versant du Gier (données CORINE Land Cover, 2018 – source : étude bilan phase 1 et 2 bilan technique et financier)

II.A.6. Le cadre réglementaire du bassin versant du Gier

a La Directive-cadre sur l'eau (DCE) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

La directive-cadre sur l'eau (DCE Directive 2000/60/CE) « établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'Union européenne (UE) et parvenir au "bon état" des rivières, lacs et eaux souterraines en Europe d'ici à 2015. Transposée en droit français en 2004, elle a pour objectif la protection de toutes les formes d'eau, la restauration des écosystèmes, la réduction de la pollution, ...La DCE induit ainsi une gestion des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant, avec des objectifs de bon état fixés par masse d'eau. Ces objectifs sont traduits dans un SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Pour le Gier c'est le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée. Ce dernier est décliné en un programme de mesures indiquant les actions à mettre en place pour chaque masse d'eau afin d'atteindre le bon état. Les SDAGE fonctionnent par cycle de six ans, le prochain étant prévu pour 2022-2027. Dans ce contexte, le contrat de rivière contribue à la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE et constitue un programme d'actions volontaires et concerté entre les partenaires techniques, financiers et politiques concernés par une gestion globale de la ressource en eau. Le contrat de rivière a suivi les programmes des mesures du SDAGE 2010-2015 et 2016-2021.

b Le Programme d'actions et de prévention des Inondations (PAPI)

Le contrat de rivière s'appuie sur le PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) établi pour la période 2017-2022. Le PAPI permet d'affiner la stratégie prévue au contrat de rivière sur le volet inondations, notamment en améliorant les connaissances des risques, la conscience des habitants, en concertant les acteurs locaux et en finalisant la mise en place d'un système d'alerte aux crues adapté au territoire. Il doit aussi permettre de dimensionner des aménagements au minimum pour les crues trentennales, et centennales lorsque cela est possible, de réduire la vulnérabilité dans

les zones inondables et d'accompagner les collectivités pour la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme.

c Le Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Le PGRE vise le rétablissement de l'équilibre quantitatif sur le bassin versant. Ce n'est pas un outil réglementaire, mais il doit permettre « d'organiser le partage de l'eau et de mettre en œuvre les actions afin de rétablir ou préserver l'équilibre quantitatif des cours d'eau et des nappes en période de basses eaux ».

d Les documents d'urbanisme

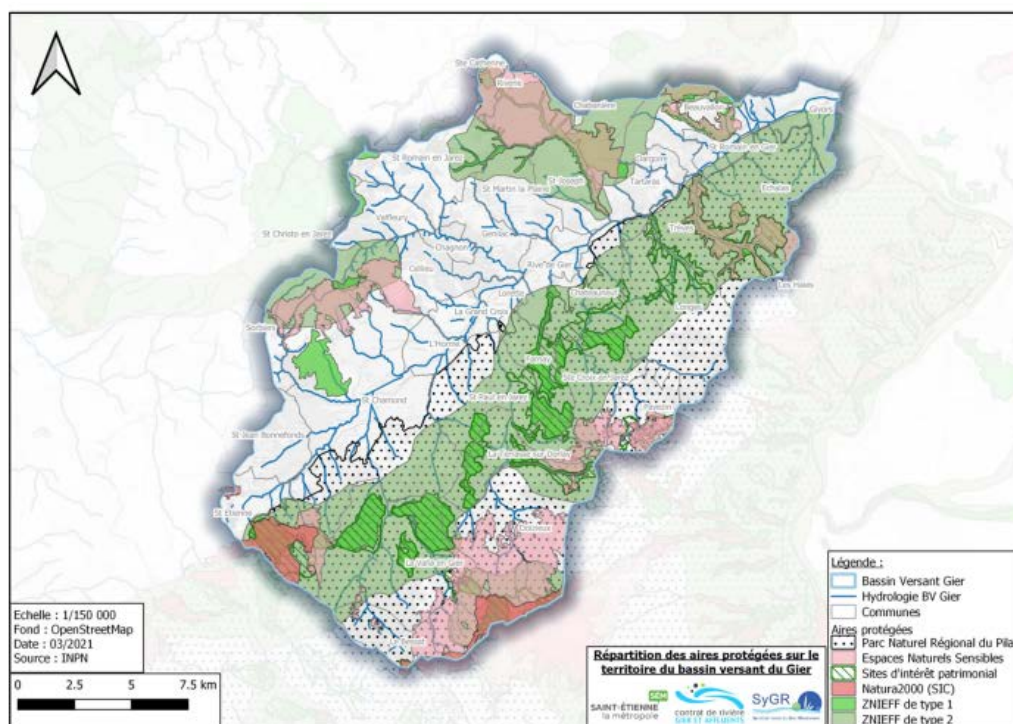
Le territoire du Gier est également concerné par les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), [PLU-H \(Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat pour la Métropole de Lyon\)](#) et les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et prochainement par un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour SEM. Certains PLU ont par ailleurs été revus entre 2013 et 2020, notamment afin d'intégrer les enjeux concernant les zones humides ou la préservation de l'état existant du lit et des berges, actions inscrites au contrat de rivière.

e Les inventaires patrimoniaux

Plusieurs secteurs du bassin versant du Gier sont concernés par des inventaires patrimoniaux :

- Deux sites Natura 2000 (sites d'intérêt communautaires) ;
- Plusieurs ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type 1 et 2 ;
- Des ENS (espaces naturels sensibles).

Une partie du bassin versant (rive droite du Gier) est également concerné par le périmètre du Parc naturel régional du Pilat (PNR).



Carte 6 : Répartition des aires protégées sur le bassin versant du Gier (source : étude bilan phases 1 et 2 bilan technique et financier)

II.B. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

Le premier contrat de rivière a été mis en place de 1994 à 2001. Ce premier contrat relevait d'une volonté politique de réhabiliter l'image de la vallée du Gier et d'aménager l'espace avec un souci de qualité et de cohérence d'ensemble. Il ne concernait que la rivière Gier et non les affluents. Les objectifs étaient orientés sur la qualité de l'eau, le soutien d'étiage et les barrages, les activités sur le Gier (pêche, promenade, etc.), la préservation du milieu naturel, l'entretien du lit et des berges, la sensibilisation et l'amélioration du fonctionnement hydraulique.

Une étude bilan a été réalisée en 2002, identifiant un déséquilibre entre les huit objectifs du contrat, un manque de lien entre eux, mais tout de même un enjeu prioritaire bien identifié : l'amélioration de la qualité du Gier.

Entre 2003 et 2006, la procédure est en suspens. Un premier dossier de candidature pour la constitution du deuxième contrat est reçu par le comité de bassin Rhône-Méditerranée en 2006. De 2008 à 2010, sept études préalables ont été effectuées afin de fournir un état des lieux « de référence » du bassin versant et de proposer des pistes d'actions pour répondre aux enjeux du bassin versant. Ce délai entre les deux contrats s'explique par la survenue de plusieurs crues importantes (2003, 2008), la remontée de certaines compétences à SEM et la sensibilité de certains sujets auprès des acteurs, comme le mode de gouvernance, la gestion quantitative de la ressource en eau ou la stratégie de gestion des inondations. Suite à la réalisation de ces études préalables a permis de dresser un état des lieux du bassin versant et ainsi d'identifier les principales problématiques à savoir :

- une médiocre qualité des eaux superficielles, due aux pressions domestiques, agricoles, industrielles, routières, phytosanitaires et aggravée par le manque de capacités auto épuratoires des milieux récepteurs ;
- des crues violentes et récurrentes, aggravées par la disparition des zones d'expansion des crues et touchant des enjeux humains, économiques, de communication ;
- une dégradation physique des cours d'eau (ripisylve, berges, lit) causée essentiellement par l'urbanisation et la volonté de protection contre les crues ;
- de très importants étiages fortement aggravés par les nombreux prélèvements anthropiques ;
- des peuplements piscicoles dégradés et soumis à de fortes pressions.

En décembre 2011, le comité de rivière a défini une stratégie permettant de répondre à ces enjeux et aux documents cadres de gestion de l'eau (DCE, SDAGE). Cette stratégie regroupe cinq thématiques : inondations, restauration physique du lit et des berges des cours d'eau, mise en valeur des milieux aquatiques, quantité d'eau et qualité de l'eau.

Le programme d'actions du deuxième contrat de rivière a ainsi été construit en 2012 en même temps que la concrétisation de l'entente entre SEM et le SyGR. L'entente est un mode de mutualisation et permet la mise en œuvre d'actions communes à l'échelle du bassin versant du Gier. Chaque année, la conférence de l'entente se réunit et définit le programme d'actions communes de l'année suivante. Le contrat est signé en 2013 pour s'étendre jusqu'en octobre 2020. Le contrat de rivière a ainsi été co-porté et animé les deux structures que sont SEM et le SyGR.

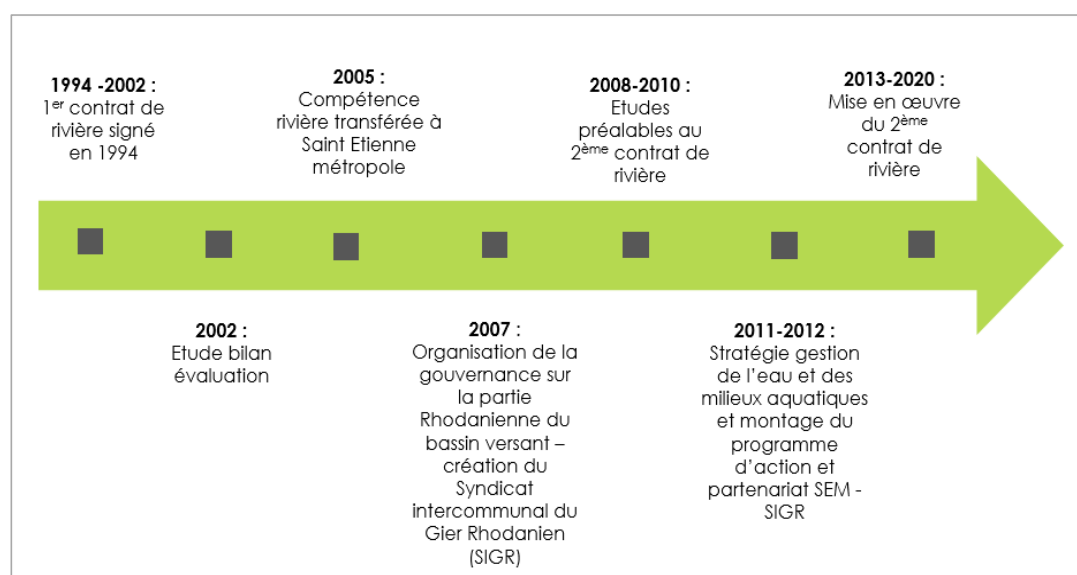


Figure 4 : Les étapes de la mise en œuvre d'une politique de gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau sur le bassin versant du Gier

II.C.LE PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

II.C.1. Les enjeux et objectifs du contrat de rivière Gier et affluents

Le programme d'actions du contrat de rivière a été engagé sur la période 2013-2020. Les actions sont regroupées autour de trois grands volets, chacun comprenant plusieurs sous-volets. Le contrat prévoyait initialement 92 actions, pour un montant estimé à un peu plus de 54 millions d'euros. 27 ont été ajoutées lors du bilan intermédiaire (reprogrammation de 2018).

Volet A : Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau

- Limiter les pollutions d'origine domestique (volet A1) ;
- Limiter les pollutions d'origine agricole, autre que par les produits phytosanitaires (volet A2) ;
- Limiter les pollutions d'origine industrielle (volet A3) ;
- Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires (volet A4) ;
- Limiter les pollutions des infrastructures routières (volet A5) ;
- Préserver la ressource en eau potable (volet A6) ;

Volet B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau

- Préserver les biens et les personnes contre les crues (volet B1) ;
- Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères (volet B2) ;
- Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau (volet B3) ;
- Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau (volet B4) ;
- Préserver et restaurer les zones humides (volet B5) ;

Volet C : Coordination, animation et suivi du contrat de rivière

- Impliquer et associer les acteurs et usagers de la ressource (volet C1) ;
- Assurer le bon déroulement du contrat de rivière (volet C2).

Sous-volet	Intitulé	Montant prévu (2013)	Montant réévalué (2018)
VOLET A : Rendre une qualité des eaux compatible avec les fonctions et les usages des cours d'eau			
A1	Limiter les pollutions d'origine domestique	11 968 000 €	27 926 685 €
A2	Limiter les pollutions d'origine agricole (autres que par les produits phytosanitaires)	35 000 €	35 000 €
A3	Limiter les pollutions d'origine industrielle	280 000 €	280 000 €
A4	Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires	1 618 000 €	1 958 000 €
A5	Limiter les pollutions des infrastructures routières	50 000 €	50 000 €
A6	Préserver la ressource en eau potable	1 118 800 €	1 118 800 €
VOLET B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau			
B1	Préserver les biens et les personnes contre les crues	14 870 000 €	16 670 000 €
B2	Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques, hydrauliques et paysagères	21 605 000 €	47 565 000 €
B3	Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau	1 220 000 €	1 250 000 €
B4	Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau	50 000 €	230 000 €
B5	Préserver et restaurer les zones humides	50 000 €	140 000 €
VOLET C : Coordination, Animation, et suivi du Contrat de rivière			
C1	Impliquer et associer les acteurs et usagers de la ressource	489 500 €	489 500 €
C2	Assurer le bon déroulement du contrat de rivière	1 135 800 €	1 885 800 €

Tableau 1 : Objectifs, actions et montants prévus du contrat de rivière 2013-2020

II.C.2. Un bilan à mi-parcours (2017-2018) pour réajuster certaines actions

En 2017, un bilan intermédiaire a été réalisé afin d'analyser l'état d'avancement des actions prévues au contrat et de les ajuster si besoin. Le bilan technique et financier est déposé en décembre 2017. Au total, 22 actions étaient terminées en 2017, 47 engagées et 20 non engagées. 3 ont été abandonnées. Cela représente un engagement des actions de 72 %, mais seulement 21 % d'actions terminées. D'un point de vue financier, un peu plus de 11 millions d'euros avaient été dépensés, sur les 54 millions prévus au contrat. 23 millions d'euros étaient sollicités, les travaux en cours représentaient 12 millions d'euros. Environ 20 % des montants prévus initialement avaient donc été utilisés.

Ce bilan a amené à une reprogrammation pour 2018-2020 avec l'ajout ou la modification de 27 actions. Certains montants ont notamment été revus, portant le montant total prévu pour le contrat de rivière à plus de 99 millions d'euros (contre 54 millions au début du contrat). Cette augmentation du montant prévisionnel s'explique par l'ajout d'actions de grande ampleur comme : l'aménagement de ponts sur le Janon à Saint-Chamond et sur le Gier à La Grand-Croix, les travaux de restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu urbain ou en encore les travaux de restauration morphologique du lit et des berges des cours d'eau en milieu rural.



Chapitre III. **Evaluation du fonctionnement de la démarche**



III.A. METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L’EVALUATION

La méthodologie employée pour analyser le fonctionnement de la procédure a été structurée autour de deux types de moyens :

- L’analyse de données dites « **objectives** » c’est-à-dire portant sur de la documentation, des données, des cartographies
- L’analyse de données dites « **subjectives** » basée sur le recueil du point de vue des acteurs.

III.A.1. Recueil et analyse de données bibliographiques

Une analyse de la documentation retraçant le mode de fonctionnement de la procédure a été menée : procès-verbaux, comptes rendus de réunions, études et rapports techniques, documents de communication, tableaux de bords financiers.... Cette analyse bibliographique a permis de comprendre le fonctionnement et l’histoire du contrat de rivière et de ses instances.

III.A.2. Recueil du point de vue des acteurs : une évaluation participative

Le contrat de rivière a pour spécificité d’intégrer la concertation, comme principe fondateur car il associe plusieurs acteurs autour d’un programme d’actions volontaire et concerté sur une période de 7 ans. Cette démarche renvoie à la mise en place de dispositifs et d’instances, associant les acteurs et représentants des usagers concernés à différents titres par la gestion de la ressource en eau.

- l’évaluation permet à un ensemble hétéroclite d’acteurs ayant des logiques d’actions et des représentations différentes du territoire de se rencontrer et d’échanger ;
- l’évaluation permet de prendre du recul vis-à-vis de la politique et des actions menées et d’objectiver certains jugements ; elle permet ainsi de mesurer les progrès accomplis mais aussi de définir les efforts restant à produire ;
- elle permet d’associer les différents partenaires de l’évaluation et de la politique : c’est-à-dire, opérateurs, financeurs bénéficiaires, et de poser le socle d’une prochaine démarche.
- elle est gage à la fois d’une évaluation de meilleure qualité, car enrichie de multiples regards, et d’une meilleure appropriation des résultats par tous ceux ayant participé à sa mise en œuvre et qui seront partie prenante dans la démarche à venir

L’évaluation est donc un moyen de faire partager les résultats de l’évaluation et de faciliter la mise en œuvre de la politique à venir. Aussi, afin d’approfondir l’analyse du fonctionnement et surtout mesurer le degré d’appropriation et d’appréciation de la démarche, des consultations auprès des différents acteurs ont été réalisées. L’objectif étant de recueillir leurs points de vue à différents titres et degrés dans la démarche. Dans ce contexte, plusieurs moyens ont été mobilisés à savoir : des entretiens individuels, des ateliers participatifs avec les communes et des questionnaires.

a Des entretiens individuels

Des entretiens individuels de visu ou par téléphone auprès d’une quarantaine de personnes ont été réalisés. Il s’agit :

- **De la cellule technique de SEM et du SyGR en charge de la mise en œuvre du contrat de rivière :**
 - o Les chargés de missions assainissement et rivières de SEM
 - o Le responsable service rivières et gestion des crues de SEM

- o La chargée de mission et le technicien rivière du SyGR
- o Des élus de SEM : vice-président en charge des contrats de rivière, GEMAPI – vice-président en charge de l'eau – vice-présidente en charge de l'assainissement -
- o Des élus du SyGR : présidente du SyGR – vices présidents du SyGR -
- o Des élus de l'entente
- o D'anciens élus dont l'ancienne présidente du SyGR
- **Des partenaires institutionnels et financiers :**
 - o L'agence de l'eau RMC
 - o Les Départements du Rhône et de la Loire
 - o L'Etat (DDT de la Loire et DDT du Rhône)
- **Les acteurs locaux :**
 - o SIAMVG (Syndicat intercommunal d'assainissement de la moyenne vallée du Gier)
 - o SYSEG (Syndicat de la station d'épuration de Givors)
 - o Le Parc naturel régional du Pilat (PNR)
 - o L'Office français de la biodiversité de la Loire (OFB)
 - o La chambre d'agriculture du Rhône
 - o France nature environnement (FNE Loire/Rhône)
 - o Ligue pour la protection des oiseaux Loire/Rhône (LPO)
 - o Le Conservatoire des espaces naturels (CEN)
 - o Les Fédérations de pêche de la Loire et du Rhône
 - o Les Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) du Gier et Ban / la Truite du Dorlay / Givors
 - o L'association Fruit Rhône et Loire (AFREL)
 - o L'Association de défense et de participation des riverains du Gier et de ses affluents (ADPRGA)
 - o La Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)
 - o Les animateurs scolaires
 - o La SNCF

Ces entretiens individuels avaient pour objectifs de :

- nourrir la réflexion sur les positions des différents partenaires de la démarche ;
- mesurer le niveau d'appropriation et d'adhésion au fonctionnement et aux objectifs du contrat, ainsi que de recueillir le regard évaluatif que portent les acteurs sur la mise en œuvre du contrat. Chaque entretien individuel a été réalisé selon un mode semi-directif, à l'aide d'une grille d'entretien mais en laissant la possibilité aux interlocuteurs de s'exprimer librement.

b Des ateliers participatifs

Afin de faire participer l'ensemble des acteurs à cette démarche d'évaluation, 3 séances d'échanges collectifs ont été organisées avec :

- les élus du territoire. Ces séances se sont déroulées les 17 et 19 mai 2021. Le taux de participation était moyen puisque 21 communes sur 38 communes du bassin versant ont participé à ces ateliers de concertation. Ces temps d'échanges ont permis d'avoir une vision élargie des points de vue des communes sur les actions du contrat de rivière (points forts et faibles de la démarche) et d'identifier les enjeux prioritaires pour une prochaine démarche.
- les partenaires du bassin versant. Ces séances de travail se sont déroulées les 10 et 14 juin 2021. Lors de ces séances de travail, les participants ont travaillé sur des propositions d'objectifs stratégiques et pistes d'actions possibles ainsi que sur leur priorisation.

c Des questionnaires

Afin de recueillir le maximum d'avis et de points de vue, des questionnaires ont été envoyés à différents groupes d'acteurs à savoir :

- **un questionnaire à destination des écoles du bassin versant** : au total, 16 écoles ont répondu au questionnaire (12 réponses complètes) ;
- **un questionnaire à destination des communes & intercommunalités** : au total, 32 collectivités ont répondu au questionnaire (17 réponses complètes) ;
- **un questionnaire à destination des industriels** : au total 31 entreprises ont répondu au questionnaire (20 réponses complètes).

III.A.3. Le sociogramme des acteurs participant directement ou indirectement au contrat de rivière Gier et affluents

Le contrat de rivière du Gier repose sur une maîtrise d'ouvrage diversifiée : plus d'une dizaine de maîtres d'ouvrage (dont SEM/SyGR) : collectivités, associations, acteurs économiques, ...

Le sociogramme page suivante établit dans le cadre de la préparation de l'évaluation fait apparaître la diversité des acteurs concernés par le programme. Il permet de visualiser et de regrouper les acteurs en fonction de leur rôle. Ce sociogramme a permis en outre de sélectionner les publics cibles et les acteurs à mobiliser dans l'évaluation du contrat de rivière du Gier et affluents.

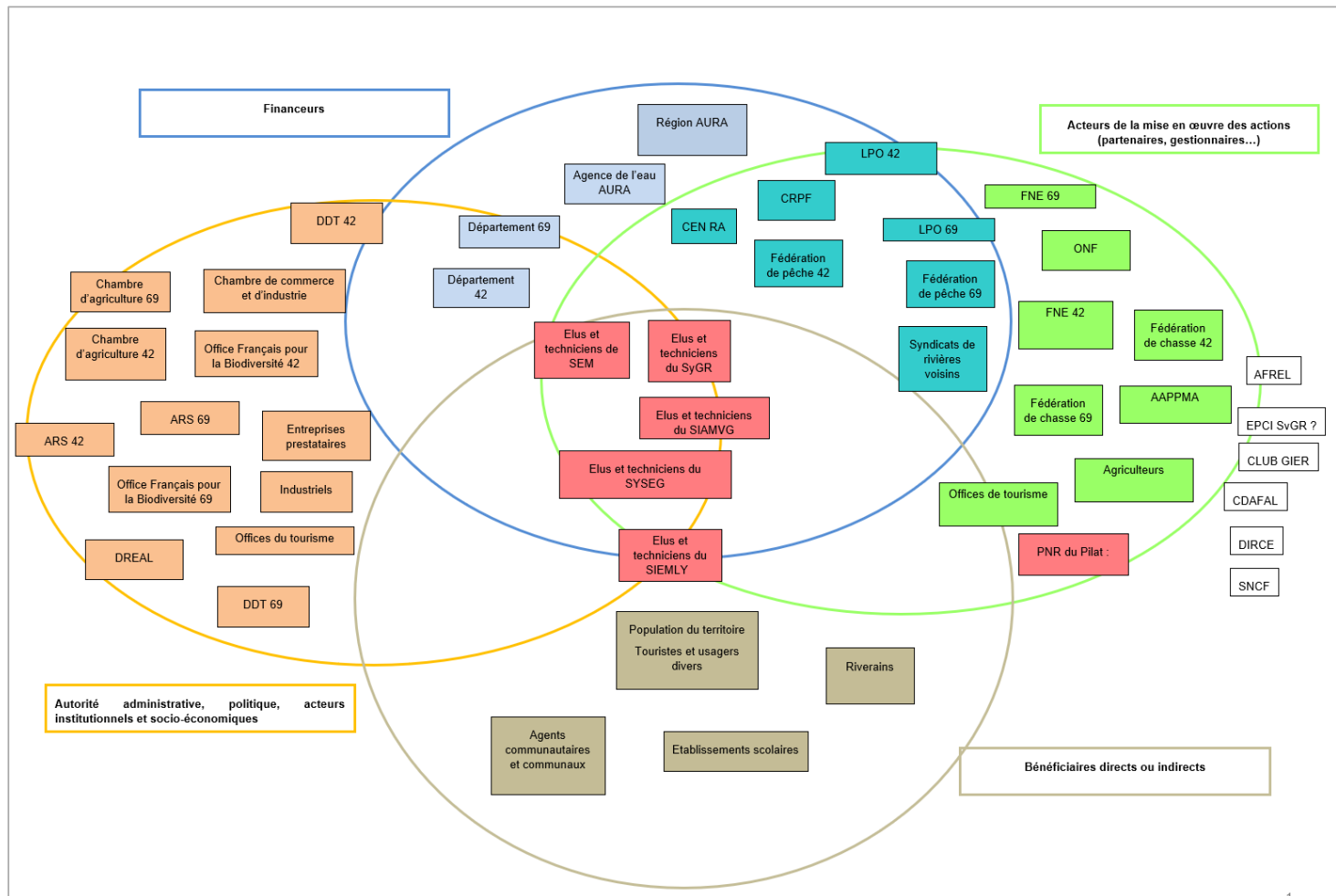


Figure 5 : Le sociogramme des acteurs du bassin versant Gier et affluents

Commentaire [RA3]: N'a pas été mis à jour (couleurs)

III.A.4. Le référentiel d'évaluation

Le référentiel est l'outil qui permet de rassembler tous les éléments guidant le travail d'évaluation. Il constitue ainsi le cadre commun de l'évaluation. Il présente le contexte, la logique d'action, les objectifs de l'évaluation, les questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs choisis.

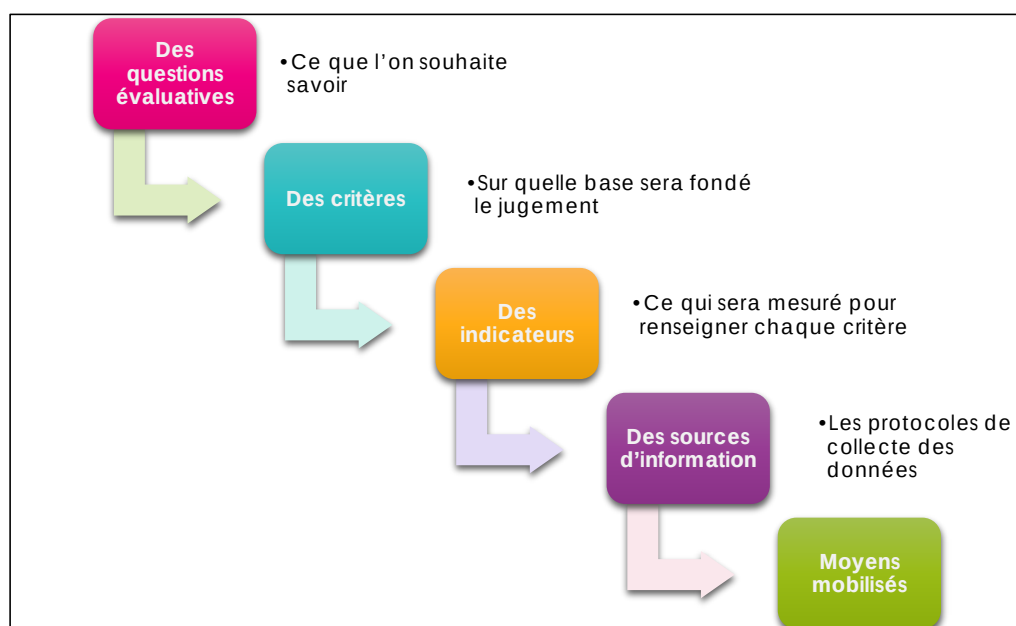


Figure 6 : Le référentiel d'évaluation (source : Mosaïque Environnement)

➤ Les questions évaluatives

L'évaluation vise à répondre à des questions évaluatives. Ces questions permettent de focaliser l'évaluation sur les aspects considérés comme prioritaires par le commanditaire ou les plus utiles pour les acteurs concernés. Ces questions peuvent relever de différents registres d'évaluation (cf. paragraphe suivant).

La grille de questionnaire évaluatif a été discutée collectivement lors du premier comité de pilotage.

➤ Les critères d'évaluation

Une fois que les questions évaluatives ont été élaborées, il convient de définir les critères d'évaluation qui permettront d'y répondre positivement ou négativement. Chaque question se décline ainsi en un ou plusieurs critères d'appréciation.

Cela permet de fonder l'appréciation sur des bases explicites, validées et acceptées, d'éviter la subjectivité, de favoriser la transparence de l'avis évaluatif et de le structurer.

➤ Les indicateurs

L'avis évaluatif doit s'appuyer sur des indicateurs, qualitatifs ou quantitatifs, permettant de décrire précisément l'information qui doit être recherchée pour répondre à la question évaluative, selon le critère d'appréciation choisi.

Il est important de sélectionner des indicateurs pertinents, réactifs, simples, lisibles, fiables, permettant les comparaisons avec d'autres territoires. Il s'agit aussi de retenir des indicateurs sur lesquels le contrat de rivière peut réellement avoir un effet et que la CCBS est en mesure de renseigner.

Commentaire [RA4]: ?

➤ Les outils et techniques de collecte et d'analyse d'informations

Différents outils et techniques peuvent être mobilisés, à la fois pour : structurer l'évaluation, collecter des données quantitatives et qualitatives, analyser les données et produire un avis évaluatif. Il convient de sélectionner les plus appropriés au regard des compétences et du budget dont on dispose, du calendrier de l'évaluation, des avantages et inconvénients de chaque technique/outil, ou encore des réalités et ressources locales.

III.A.5. La grille de questionnements évaluatifs

a La nécessité de cibler l'évaluation

La finalité de l'évaluation d'un programme comme celui du contrat de rivière du Gier et affluents consiste d'abord à apprécier le fonctionnement et ses effets ; il convient pour cela de poser les bonnes questions évaluatives. Par ailleurs, chaque évaluation locale sera spécifique en fonction du territoire considéré, en fonction des enjeux stratégiques sur ce territoire et en fonction de la dynamique du système d'acteurs locaux. Aussi, une évaluation pertinente du contrat de rivière ne visera pas à rendre compte de tout ce qui a été fait ou non (le bilan de réalisation annuel y pourvoit) ; elle devra répondre à quelques questions jugées essentielles par les pilotes du programme. C'est ce qu'on appelle le questionnement évaluatif. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'utilité et l'impact d'une évaluation dépend essentiellement du ciblage et de la pertinence des questions auxquelles cette évaluation est supposée répondre.

Les questions évaluatives renvoient à différents registres d'évaluation qui permettent chacun d'interroger la politique publique évaluée sous différents aspects. Le questionnement évaluatif explicite habituellement deux ou trois des sept registres d'évaluation suivants :

- **la cohérence** entre les orientations stratégiques du programme et les finalités de la politique de cohésion sociale. La cohérence vise ainsi à apprécier en quoi les objectifs, les méthodes et les moyens mobilisés ~~en œuvre~~ sont en « cohérence » avec les finalités et les enjeux du programme. La cohérence externe peut également être analysée, elle vise quant à elle à apprécier la coordination avec d'autres projets, programmes et politiques ;
- **la pertinence** des objectifs et des actions par rapport aux besoins et aux enjeux territoriaux révélés par le diagnostic initial. Autrement dit : ces objectifs et ces actions sont-ils la façon la plus adéquate de répondre aux problèmes posés ?
- **l'efficacité** des actions réalisées, qui vise à identifier si les résultats attendus sont ou non atteints (facteurs de succès et obstacles) ?
- **l'identification** des impacts, qui consiste à apprécier les changements constatés sur le territoire, ainsi que les changements induits dans les pratiques sociales ou institutionnelles,
- **l'efficience**, qui cherche à établir, puis à apprécier le rapport coût-efficacité, au regard des enjeux et des finalités du programme. Ce rapport coût-efficacité est-il satisfaisant au regard des finalités de chacun des programmes d'actions ?
- **La durabilité** et la pérennité des effets qui consiste à apprécier si les effets positifs sont susceptibles de perdurer au-delà du programme.

Le choix des questions évaluatives et des objets à évaluer conditionnent le type de méthodes et de moyens à mobiliser pour y répondre.

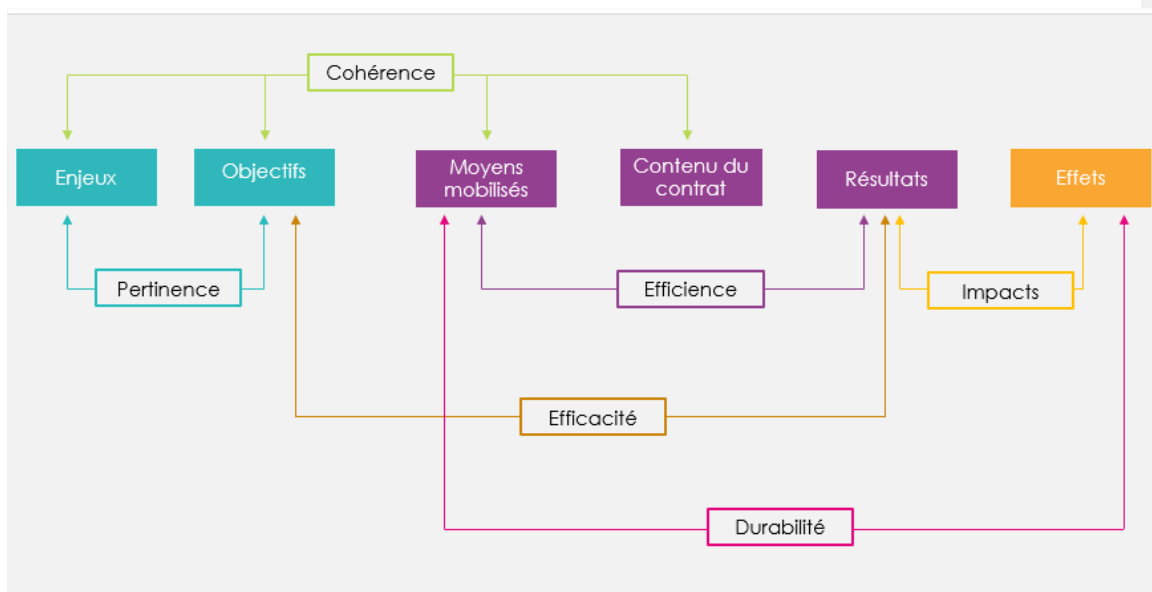


Figure 7 : Le mécanisme de l'évaluation du contrat de rivière du Séran

b Les grands thèmes de l'évaluation

Afin d'approcher la définition des questions évaluatives, plusieurs grands thèmes ont été proposés et envoyés sous la forme d'un sondage en avril 2021 aux principaux partenaires concernés par la démarche. Au total, 22 réponses ont été reçues suite à l'envoi de ce sondage et 4 grandes questions évaluatives ont été retenues :

- **Question 1** : En quoi le contrat de rivière a-t-il permis une amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau – **registre de l'évaluation : Efficacité**
- **Question 2** : Dans quelle mesure la solidarité amont-aval s'est-elle construite sur le bassin versant au fil du contrat ? – **registre de l'évaluation : Cohérence/pertinence**
- **Question 3** : En quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions et à la bonne association/concertation des acteurs ? – **registre de l'évaluation : Pertinence/cohérence et efficacité**
- **Question 4** : En quoi les moyens de communication ont-ils permis une information régulière et efficace des élus, des partenaires du contrat de rivière, des écoles et du grand public ? – **registre de l'évaluation : Efficacité**

Pour répondre à la question évaluative, nous avons défini un ensemble de critères d'évaluation qui constituent le socle d'une évaluation objective et pertinente et qui :

- permettent de fonder le jugement sur des bases explicites, validées et acceptées ;
- évitent la subjectivité et garantissent la transparence de l'avis évaluatif ;
- structurent la réponse aux questions évaluatives.

Pour chaque critère ont été définis des **indicateurs**, qualitatifs ou quantitatifs, permettant de décrire précisément l'information qui doit être recherchée pour répondre à la question évaluative, selon le critère d'appréciation choisi.

Ceux-ci sont présentés dans les tableaux ci-après :

QUESTION 1		En quoi le Contrat de rivière a-t-il permis une amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ?		
Registre d'évaluation			Efficacité	
Critères	Critères pour sondage	N°Indicateurs	Indicateur	Source/Données nécessaires
volet A : La qualité de l'eau s'est améliorée sur le bassin versant	Evolution de la qualité de l'eau	2.1	Analyse de l'état qualitatif (chimique et écologique) des cours d'eau	Etat des lieux initial et final + données SDAGE (état des lieux 2018)
		2.2	Analyse de l'état quantitatif de la ressource en eau (AEP, milieux aquatiques, impacts des étiages)	Etat des lieux initial et final + PGRE
Volet B : Les connaissances sur les milieux aquatiques et la ressource ont été améliorées	Evolution de la connaissance sur les milieux aquatiques et la ressource	2.3	Evolution sur la connaissance des zones humides	Etat des lieux initial et final + données de suivis (SIG) cartographiques sur la reconnaissance des ZH
volet B : Les milieux aquatiques se sont améliorés et la ressource en eau a été optimisée	Evolution de la qualité écologique et morphologique	2.5	Evolution des sections de boisements de berges en bon état	Etat des lieux initial et final + outil de suivi (SIG) sur les travaux d'entretien et de restauration + avis des acteurs
		2.6	Evolution des débordements / inondations	Etat des lieux initial et final + nb de débordements/inondations + avis des acteurs
Les acteurs constatent une amélioration/évolution de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Perception de l'évolution des cours d'eau pas les acteurs	2.8	Analyse de la perception des communes sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Avis des élus/communes (entretiens, questionnaires)
		2.9	Analyse de la perception des partenaires et autres acteurs du BV sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Avis des partenaires techniques / industriel (entretiens, questionnaires) habitants (sondages SEM/Sygr)?

QUESTION 2		DANS QUELLE MESURE LA SOLIDARITE AMONT AVAL S'EST-ELLE CONSTRUITE SUR LE BASSIN-VERSANT AU FIL DU CONTRAT ?		
Registre d'évaluation		Cohérence/ pertinence		
Critères	Critères pour sondage	N°Indic ateurs	Indicateur	Source
Les actions sont bien réparties sur le BV	Répartition géographique des actions par type	3.1	Analyse de la répartition géographique des actions	Bilan technique et financier + avis des acteurs
	Répartition des investissements	3.2	Répartition financière entre les deux structures	Bilan technique et financier + avis des acteurs
Les acteurs (élus, industriels) ont une bonne perception des enjeux sur l'ensemble du BV et des relations entre actions et effets à l'aval	Perception des enjeux par les acteurs selon le territoire qu'ils représentent	3.3	Connaissance et appropriation des enjeux de l'ensemble du bassin versant par les acteurs	Entretien auprès des acteurs et ateliers
		3.4	Analyse différenciée entre SEM et SYGR	

QUESTION 3	En quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions et à la bonne association/concertation des acteurs ?			
Registre d'évaluation		Pertinence / cohérence / efficacité		
Critères	Critères pour sondage	N°Indicateurs	Indicateur	Source
L'organisation des instances et le taux de participation sont propices à l'association des acteurs	Fonctionnement des instances	4.1	Analyse du fonctionnement politique : nb d'instances, rôles et missions	analyse des CR depuis 2013
		4.2	Analyse fréquence des instances (nb de réunions organisées chaque année selon les instances)	Analyse des CR depuis 2013
		4.3	Analyse du taux de participation aux différentes instances	analyse des CR depuis 2013
Les acteurs du BV sont bien représentés au sein des instances	Représentativité des acteurs	4.5	La représentativité des acteurs dans les différentes instances politiques	retours des acteurs + analyse des CR depuis 2013
Les acteurs sont satisfaits des modalités de déroulement de la gouvernance	Satisfaction des acteurs concernant le fonctionnement des instances	4.6	Analyse de la satisfaction des acteurs sur les modalités de fonctionnement de la gouvernance (fréquence, sujets traités, recueil des attentes) + la qualité de l'information et de la concertation en amont et après réunions (transparence de l'information / ordre du jours / nature des données communiquées en amont et après réunions)	retours des acteurs (entretiens, questionnaires, ateliers)
Le temps d'existence différent des deux structures a influencé la mise en œuvre des actions de part et d'autre	Différenciation SEM/SYGR dans la mise en œuvre des actions	4.7	Nature des sujets abordés en instance	Analyse des CR depuis 2013
		4.8	Evolution du rythme de mise en œuvre des actions sur chacun des territoires	Bilan technique et financier
Il existe une bonne articulation avec d'autres PPP	niveau d'implication des techniciens SEM/SYGR dans les autres politiques publiques	4.9	Analyse du niveau d'implication des techniciens SEM/SYGR dans les autres politiques publiques	retours des acteurs (entretiens, questionnaires, ateliers)

QUESTION 4 En quoi les moyens de communication ont-ils permis une information régulière et efficace des élus, des partenaires du CR et des écoles et du grand public ?				
Registre d'évaluation				
<i>Critères</i>	<i>Critères pour sondage</i>	<i>N°Indicateurs</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Source</i>
Les outils de communication mobilisés pour informer et sensibiliser	Nature des moyens de communication mobilisés	5.1	Nombre d'outils de communication mobilisés	Bilan technique et financier
Des actions d'information ont été régulièrement réalisées durant toute la période du CR	Régularité des informations	5.2	bilan des actions menées en matière de communication : nb de parutions, articles, site internet,...	Bilan technique et financier
les actions de communications mises en place sont appréciées et apparaissent efficaces pour informer et sensibiliser	Perception des actions de communication par les acteurs	5.3	Appréciation de la qualité générale de l'information	Avis des acteurs
		5.4	Place des différents moyens de communication dans l'information des communes et EPCI (appréciation des élus)	
		5.5	Déficits éventuels d'information et communication / besoins et attentes	
Les communes / les industriels se sont bien appropriés les enjeux liés à l'eau et mx aquatiques et les traduisent en actions concrètes	Appropriation des enjeux par les acteurs	5.6	Part des communes / part des industriels ayant décliné des actions en faveur de la qualité de l'eau, des cours d'eau, de la lutte contre les risques d'inondation	Avis des acteurs (questionnaires)
Les actions de communication à destination du grand public mises en place apparaissent utiles et efficaces	Communication grand public	5.7	Part des écoles ayant répondu au questionnaire et considérant utiles les informations à destination des scolaires	Avis des acteurs (questionnaires)
		5.8	Perception des moyens de communication par les élus et partenaires	Avis des acteurs (questionnaires, entretiens)

Chapitre IV. Résultats de l'évaluation du fonctionnement de la procédure

IV.A. QUESTION N°1 : EN QUOI LE CONTRAT DE RIVIERE A-T-IL PERMIS UNE AMELIORATION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU ?

Afin de répondre aux différentes questions évaluatives, nous avons mobilisé plusieurs types de données :

- les éléments du bilan technique et financier du contrat de rivière réalisé en interne par SEM/SyGr (phase 1);
- l'état des lieux initial et final réalisé en interne par SEM/SyGR (phase 2) ;
- les résultats des questionnaires envoyés aux écoles et aux agriculteurs du bassin versant ;
- la restitution des échanges lors des ateliers de concertations avec les élus du territoire ;
- les entretiens individuels menés avec les différents acteurs du bassin versant du [Séran-Gier](#).

Cette question évaluative a pour objectif d'identifier et d'analyser les effets (positifs/négatifs) du contrat de rivière sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Il s'agit à travers cette question d'évaluer l'impact des actions du contrat de rivière sur les différents volets : la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, l'évolution de la qualité écologique et morphologique, l'évolution des connaissances acquises pendant la mise en œuvre du contrat de rivière et la perception des acteurs sur l'évolution des cours d'eau et de la ressource en eau.

IV.A.1. Critère de jugement n°1 : évolution de la qualité de l'eau

	Indicateur	Unité	Source
1.1	Analyse de l'état qualitatif (chimique et écologique) des cours d'eau	Quantitatif	Etat des lieux initial et final (phase 2)
1.2	Analyse de l'état quantitatif de la ressource en eau (alimentation en eau potable, milieux aquatiques, impacts des étiages)	Quantitatif	Etat des lieux initial et final (phase 2) + PGRE

a Etat initial de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Gier

Les études préalables au 2^{ème} contrat de rivière ont permis d'identifier que l'accumulation de pressions diverses dégradait la qualité de l'eau de manière générale sur le bassin versant : pollutions industrielles, agricoles et domestiques. A ce titre, les principales perturbations d'ordre qualitatives étaient localisées entre Lorette et Rive-de-Gier pour les produits phytosanitaires. De petits affluents tels que la Durèze, le Feuillet, le Petit Bozançon étaient notamment concernés par des pollutions par les phytosanitaires. Des pollutions par les micros polluants étaient principalement localisées dans l'agglomération de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier.

Mis en forme : Exposit

On constatait également une opposition assez nette entre les affluents plutôt bien préservés dans leur partie amont et le Gier qui se trouvait très dégradé dès la ville de l'Horme. Le Gier était touché par une importante pollution organique (azote, phosphore) à priori d'origine domestique qui affectait sa qualité biologique. Le phosphore était la substance qui pénalisait le plus la qualité du Gier. La pollution par les nitrates ne touchait que modérément les cours d'eau du bassin versant. Par ailleurs, le faible débit de certains cours d'eau tels que le Lozange, le Ricolin était à l'origine d'une qualité d'eau peu satisfaisante.

On pouvait ainsi constater un lien entre l'urbanisation et la dégradation de la qualité de l'eau sur le bassin versant car le Gier et la partie terminale des affluents semblaient davantage dégradés. L'ensemble de ces pollutions chimiques (industrielles, agricoles, domestiques) perturbait les écosystèmes de la rivière ce qui en diminuait la qualité écologique. De plus, les cours d'eau souffraient de périodes d'assecs et de perturbations morphologiques qui s'ajoutaient aux problèmes de qualité des eaux et qui diminuaient d'autant plus la qualité écologique. Face à ces constats, le contrat de rivière avait pour objectif de :

- limiter les pollutions domestiques ;
- limiter les pollutions d'origine agricole ;
- limiter les pollutions d'origine industrielle ;
- limiter les pollutions par les produits phytosanitaires ;
- limiter les pollutions des infrastructures routières.

b Etat final de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Gier

Un taux d'engagement important qui atteste des nombreux efforts réalisés sur la qualité de l'eau (volet A)

Les actions du volet A ont été réalisées à hauteur de 32 %. 46 % ont été engagées, 17 % non engagées. Le taux d'engagement pour le volet A est donc de 78 %. Les actions terminées portent surtout sur l'assainissement (sous-volet A1). Sur les 21 actions du volet A terminées, 16 étaient de priorité 1 et 5 de priorité 2. Il reste cependant 6 actions de priorité 1 à engager et 14 sont en cours de réalisation. Aussi, 44 % des actions de priorité 1 ont été réalisées pour le volet A, soit un taux d'engagement total de ces actions de priorité 1 de

79 %.

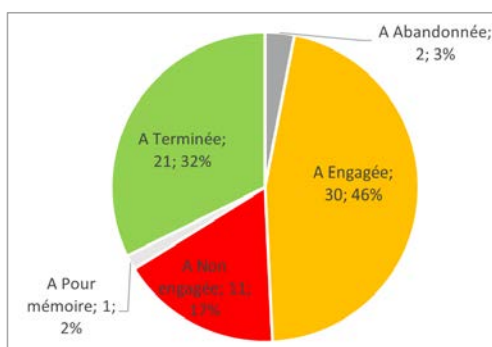


Figure 8 : Taux d'engagement sur le volet A

Sur le bilan financier, le volet le plus important est le volet A, contrairement à ce qui avait été projeté au début du contrat. En effet, ce volet représente plus de 25 millions d'euros, dont 78 % sont à la charge des maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, 94% des montants ont été engagés sur le volet A1

(assainissement domestique). Le volet A représente ainsi 52% des montants mobilisés sur l'ensemble du contrat de rivière.

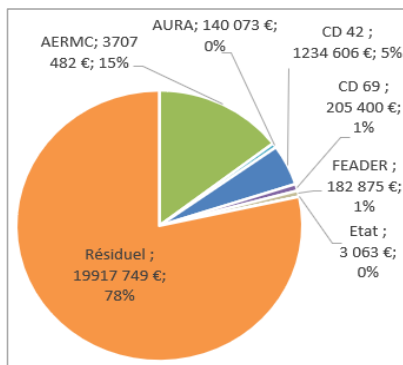


Figure 10 : Répartition des montants financiers par financeurs sur le volet A

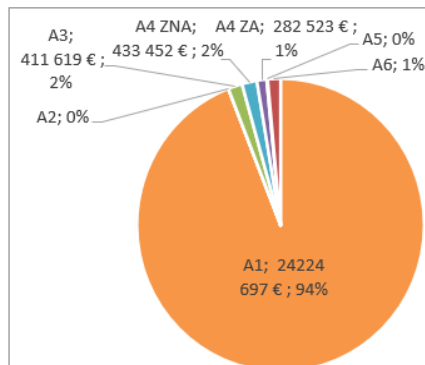


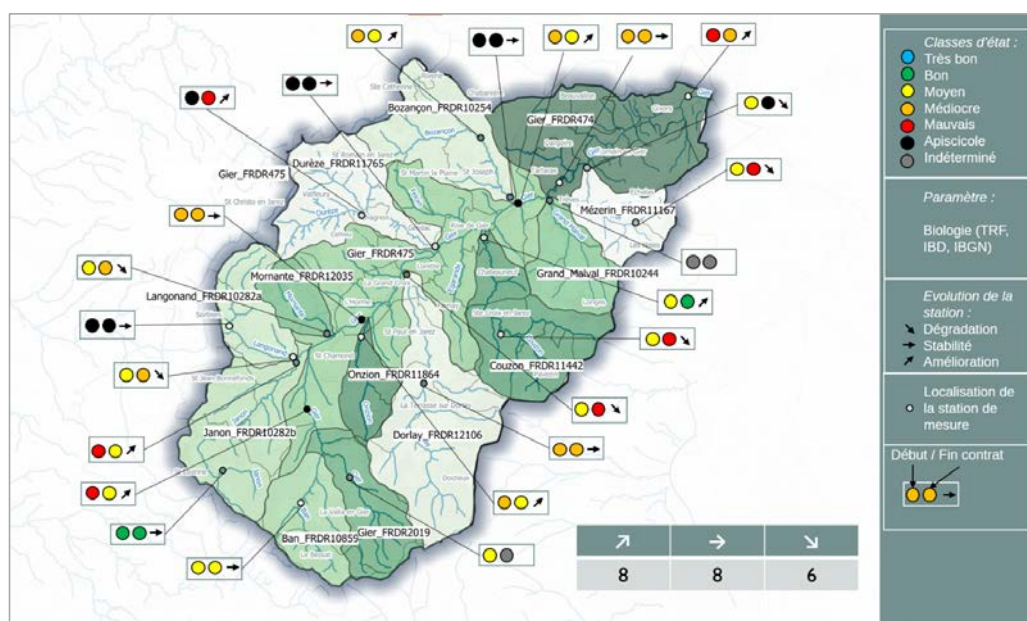
Figure 9 : Répartition des enveloppes budgétaires sur les sous volets A

Une forte disparité de la qualité de l'eau entre les paramètres et stations de mesure

L'état des lieux initial et final a permis de comparer différents paramètres de qualité de l'eau entre le début et la fin du contrat de rivière. Les résultats n'ont pas montré d'amélioration générale, mais plutôt une forte disparité selon les stations de mesure et les paramètres mesurés. Ces résultats ne sont par ailleurs pas toujours en adéquation avec l'état des lieux des SDAGE de l'AERMC. Cet état des lieux a tout de même permis de mettre en avant certaines problématiques, notamment sur le déclassement brutal de certaines stations, sur les truites farios par exemple.

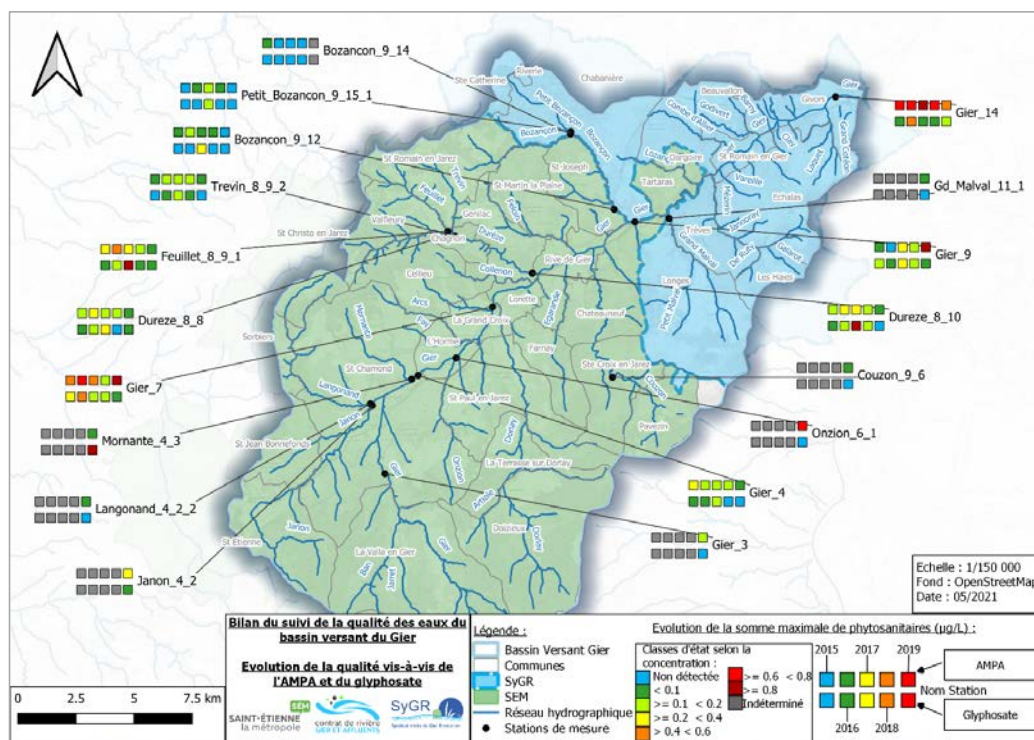
Commentaire [RA5]: On laisse ?

La carte ci-dessous présente l'évolution de l'indice biologique sur le bassin versant du Gier. L'indice biologique constitue le paramètre le plus intégrateur dans l'analyse de la qualité de l'eau. Aussi, comme le montre cette carte et l'analyse plus générale effectuée sur les autres paramètres (nitrates, phosphores, ...), on ne constate pas d'amélioration générale de la qualité de l'eau sur le bassin versant du Gier mais plutôt une forte disparité entre les stations.



Carte 7 : Evolution de l'indice biologique sur le bassin versant du Gier (source : état des lieux initial et final)

La carte ci-dessous présente l'évolution de la qualité de l'eau vis-à-vis des phytosanitaires. Sur ce paramètre, il a été précisé que les changements de pratiques culturales, les cinq années d'assecs et les périodes de relevés, effectués lors de la période estivale, n'étaient pas toujours favorables à l'obtention de résultats satisfaisants notamment sur la biologie. C'est notamment le cas sur le Mézerin. Sur le paramètre phytosanitaire, il apparaît ainsi difficile d'avoir des résultats satisfaisants.



Carte 8 : Evolution de la qualité de l'eau vis-à-vis des phytosanitaires sur le bassin versant du Gier (source : état des lieux initial et final)

Concernant l'état physico chimique général sur le bassin versant du Gier, on constate les éléments suivants :

- une forte disparité sur le Gier pour l'état physico chimique ;
- une bonne qualité principalement à l'amont, côté Pilat (Janon, Gier, Gâ, Dorlay) ;
- la classe d'état sur les nitrates est globalement moyenne pour l'ensemble du bassin versant ;
- une majorité de cours d'eau présente une concentration faible en phosphore hormis au niveau de l'Horme et en aval au niveau de Ricolin ;
- peu ou pas d'évolution pour les métaux sur l'ensemble du bassin versant ;
- une présence de micro-polluants hétérogènes selon les stations ;

Concernant l'état écologique général sur le bassin versant, on constate les éléments suivants :

- seul le Janon est classé en « mauvais » état (selon l'état des lieux du SDAGE) ;
- les têtes de bassin versant présentent globalement un bon état piscicole ;
- au milieu du bassin versant, l'état écologique est assez mauvais.

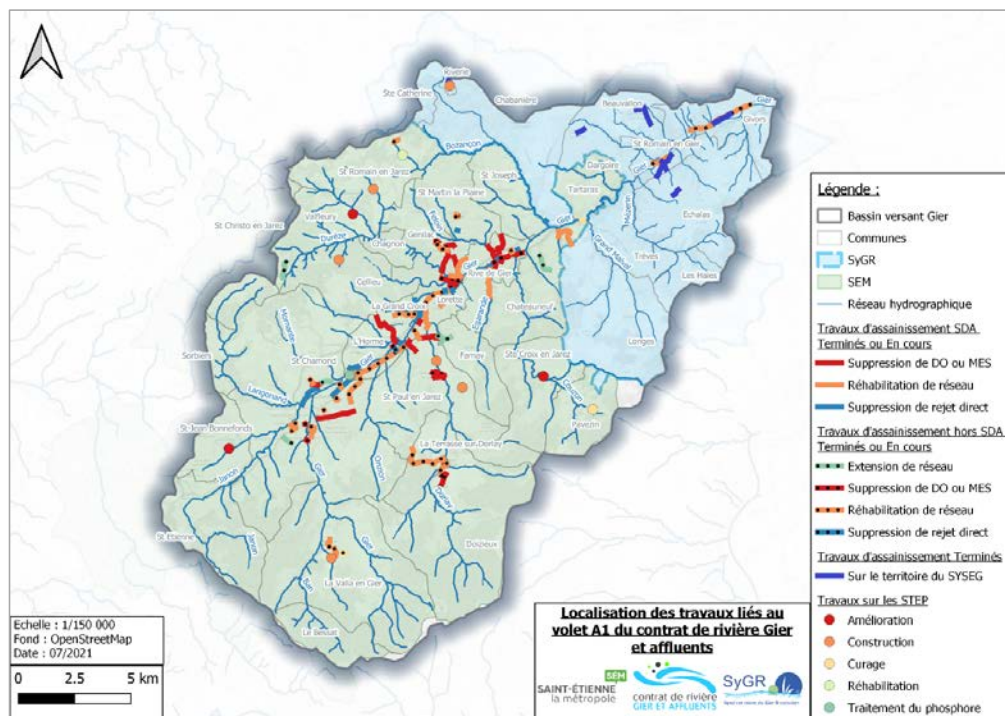
Les impacts des actions du contrat de rivière sur les pollutions domestiques

Bien que peu d'amélioration générale notable de la qualité de l'eau ait été identifiée, de nombreuses actions ont été mises en œuvre de 2013 à 2020 en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau. Comme indiqué précédemment, le volet A1 représente 4 94% des montants (assainissement domestique).

Commentaire [RA6] : Pas la bonne carte, il y en a une avec tous les phytos, là c'est restreint AMPA et glyphosate

La pression domestique a un impact sur l'état physico-chimique ainsi que sur la biologie des cours d'eau. D'un point de vue technique, plus de 50 travaux ont été réalisés et localisés en assainissement sur un total de 218 identifiés pour la période 2013-2022. Certains projets n'ont pas été clairement localisés ou concernent des travaux plus vastes. 183 projets sur la pression domestique (sous-volet A1) répondent directement à des actions du contrat. Ces derniers concernent principalement des extensions de réseaux. Certains projets répondent ainsi à des actions précises du contrat de rivière (actions A1-2 à A1-31), d'autres se réfèrent aux actions A1-34 à A1-41 qui ont été ajoutées lors de la reprogrammation en 2018 et concernent des travaux plus généraux. Sur ces 183 projets, 63 sont terminés, 41 en cours, 10 reportés ou à lancer, 57 non réalisés et 2 annulés. Cela donne un taux de réalisation de 34 % et un taux d'engagement de 57 %, toutes actions confondues.

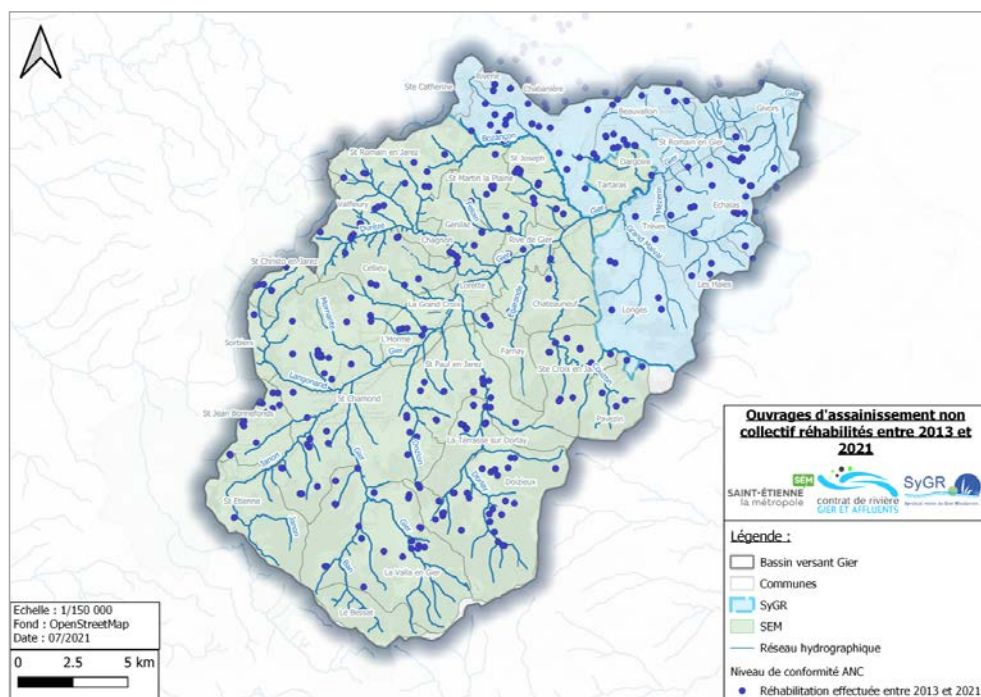
De nombreux travaux ont ainsi été effectués sur les réseaux et sur les STEP. Cependant, l'impact de ces travaux n'est pas évident à percevoir. En effet, la physico-chimie s'améliore peu, elle est stable pour la plupart des stations de mesures. Le rendement des STEP reste toutefois très bon sur la plupart des paramètres. Il y a une faiblesse sur le traitement du phosphore qui a un rendement médiocre sur la plupart des STEP. Des travaux ont été effectués sur la STEP de Saint-Chamond et celle de Saint-Jean-Bonnefonds (Le Colombier), qui sont effectivement les deux stations avec les meilleurs rendements sur le phosphore total. Une STEP a par ailleurs été construite pour le hameau de Vergelas à Saint-Paul-en-Jarez et des travaux ont été effectués sur les STEP de Saint-Chamond. Les impacts des travaux sur cette STEP seront à mesurer dans les prochaines années, puisque des travaux sont encore en cours en 2021.



Carte 9 : Localisation des travaux liés au volet A1 (assainissement domestique)

Concernant, l'assainissement non collectif, le bilan technique du contrat de rivière fait état de la mise en œuvre de 3877 travaux de réhabilitation de travaux (cf. carte ci-dessous). Ces travaux ont concerné l'amont et l'aval du bassin versant (en attente des données de Vienne Condrieu agglo).

Commentaire [RA7]: J'ai remis la bonne carte



Carte 10 : Ouvrages d'assainissement non collectif réhabilités entre 2013 et 2021 (source : état des lieux initial et final)

La qualité biologique dégradée des cours d'eau montre des impacts ponctuels qui peuvent être dus :

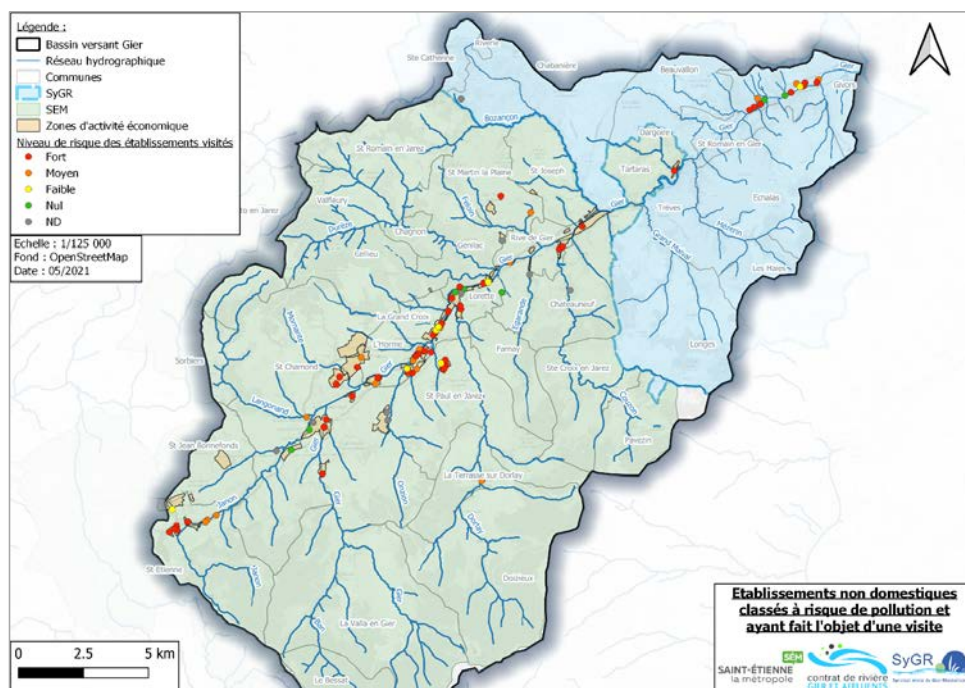
- au mauvais entretien des ouvrages de collecte des eaux usées (réseaux, déversoirs d'orage)
- au niveau de SEM, par exemple, les déversoirs d'orage doivent être contrôlés une fois par mois par les agents communaux

Deux bassins de rétention des eaux pluviales ont ainsi été créés, à la Merlanchonnière à Saint-Paul-en-Jarez et les Verchères à Saint-Romain-en-Jarez.

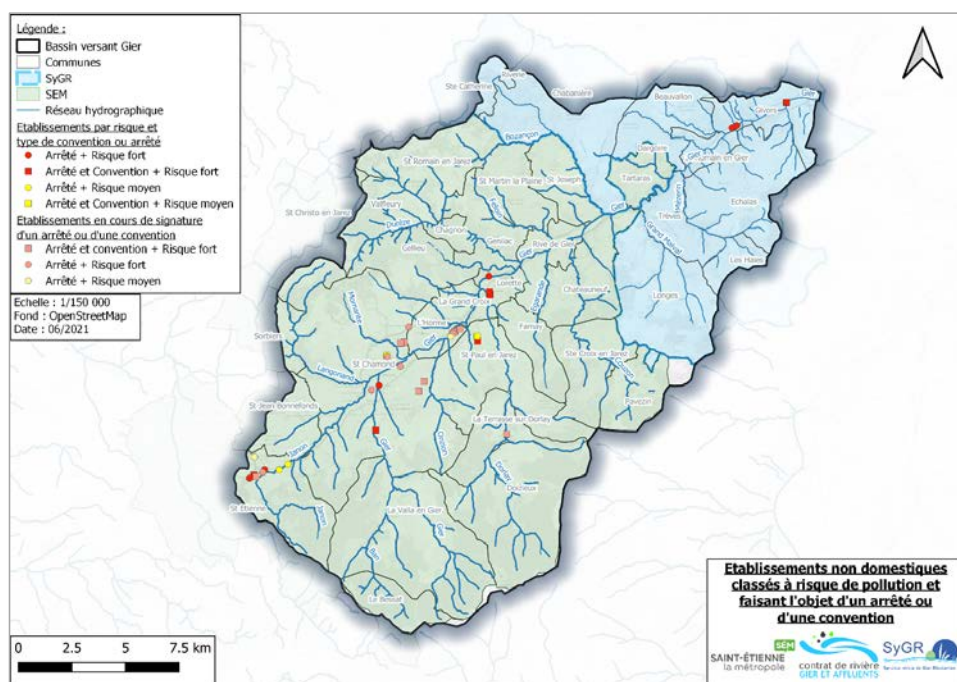
Les impacts des actions du contrat de rivière sur les pollutions industrielles non domestiques

La pression industrielle non domestique a également un impact sur la qualité physico-chimique et sur les micropolluants (HAP, métaux, etc.). Environ 70 établissements ont mis en place un système de prétraitement : séparateur d'hydrocarbures, bassin dégraisseur, station de traitement physico-chimique. De même, plus de 80 établissements ont fait l'objet d'une demande de mise en conformité, que ce soit par la prise d'un arrêté d'autorisation de déversement, un diagnostic des réseaux ou la mise en place d'un prétraitement. De plus, 7 conventions de rejets ont également été réalisées. Ces différentes interventions ont pu limiter ou éviter certains rejets mais les résultats ne sont pas suffisamment visibles sur la qualité de l'eau du bassin versant.

Concernant les **pollutions par les infrastructures routières**, aucun travail n'a été effectué dans le cadre du contrat de rivière. Toutefois, une étude réalisée par la DIRCE (Direction interdépartementale de routes du centre-est) met en évidence des impacts sur les milieux aquatiques (HAP, métaux, MES en temps de pluie).



Carte 11 : Recensement des établissements non domestiques classés à risque de pollution et ayant fait l'objet d'une visite (source : état des lieux initial et final)



Carte 12 : Etablissements non domestiques classés à risque de pollution et faisant l'objet d'un arrêté ou d'une convention (source : état des lieux initial et final)

Les impacts des actions du contrat de rivière sur les pollutions d'origine agricole

La mise en place de certaines mesures agroenvironnementales ~~ont~~^a permis d'agir sur le phosphore et l'azote. D'après l'état des lieux initial et final, ces mesures ont permis de maintenir et d'entretenir environ 50 km de haies sur l'ensemble du bassin versant, ainsi que 12 hectares de prairies humides et 65 mares. Ces projets ~~doivent~~^{peuvent} avoir un impact positif notamment pour la biodiversité mais les faibles surfaces engagées n'ont pas engendrés une répercussion encore visible sur le bassin versant.

Concernant les produits phytosanitaires, des efforts ont été engagés pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs, notamment côté ~~Pilat-Jarez~~^{où l'AFREL} (Association Fruits Rhône Et Loire) a effectué 7 à 8 réunions d'information chaque année, réunissant une dizaine d'exploitants à chaque intervention. Cependant la pression phytosanitaire telle que présentée sur la carte n°8 est encore bien présente.

Les impacts des actions du contrat de rivière sur les pollutions par les phytosanitaires en zone non agricole

La mise en place des plans de désherbage communaux (PDC), de la charte zéro phyto et de différents outils de communication (panneau « commune sans pesticide ») autour des produits phytosanitaires en zone non agricole a permis la diminution de l'utilisation de ces produits dans une grande partie des communes du bassin versant.

D'après l'état des lieux initial et final, il ne semble cependant pas y avoir de corrélation entre les concentrations relevées en AMPA¹ et glyphosate (produit utilisé principalement par les communes et les particuliers) et la présence d'un plan de désherbage, puisque le Gier_9, qui est à l'aval de la plupart des communes sans PDC, n'est pas en moins bon état que le Gier_7, pourtant en aval de communes avec un PDC. Cela signifie probablement que l'utilisation par les particuliers et le monde agricole de produits phytosanitaires est encore importante.

c Synthèse sur l'évolution de la qualité de l'eau d'après les données de l'état des lieux initial et final

On constate qu'il n'y a pas eu d'amélioration générale de la qualité de l'eau mais qu'une forte disparité entre les stations et paramètres mesurés tend à se révéler. Malgré les nombreuses actions engagées sur le volet A1 (assainissement domestique), des pressions domestiques persistent notamment sur certains réseaux et sur certains équipements fonctionnant en temps de pluie (déversoirs d'orage).

Des pressions agricoles, phytosanitaires et industrielles ainsi que celles liées aux infrastructures routières persistent sur l'ensemble du bassin versant. Certains enjeux ont également pu être identifiés comme persistants sur le bassin versant du Gier : qualité de l'eau et en particulier portions apiscicoles (Couzon, Durèze, Langonand, etc.).

¹ AMPA : Acide aminométhylphosphonique

IV.A.2. Critère de jugement n°2 : évolution de la connaissance sur les milieux aquatiques et la ressource en eau

	Indicateur	Unité	Source
1.3	Evolution de la connaissance sur les milieux aquatiques, la ressource en eau et les zones humides du bassin versant	Quantitatif	Etat des lieux initial et final (phase 2)

a Une amélioration des connaissances sur les zones humides mais un traitement des données complexe à appréhender

Un important travail d'identification des zones humides a été réalisé sur le bassin versant du Gier. Au total de 300 ha sur 899 ha de zones humides recensées sont considérées comme dégradées sur le territoire. Les zones humides représentent environ 2% de la superficie totale du bassin versant. Elles se concentrent essentiellement en bordure de cours d'eau, comme l'indique la carte ci-dessous.

L'intérêt hydraulique est mesurable pour 0,81 % des zones humides, soit 7 hectares. Cela représente 29 zones humides. 59 % ont un intérêt hydraulique modéré et 41 % un intérêt faible. Les zones humides présentes sur le bassin versant du Gier ont été recensées à plusieurs reprises par différents organismes : AERMC, CESAME, départements, DREAL, FRAPNA. SEM et le SyGR ont par ailleurs demandé Natura Scop de regrouper ces données et de réaliser des inventaires supplémentaires, notamment côté Rhône sur zones humides de moins de 1000 m² pour le SyGR.

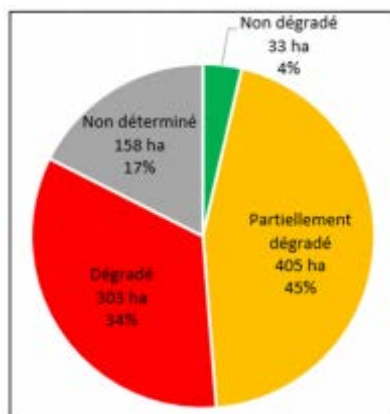


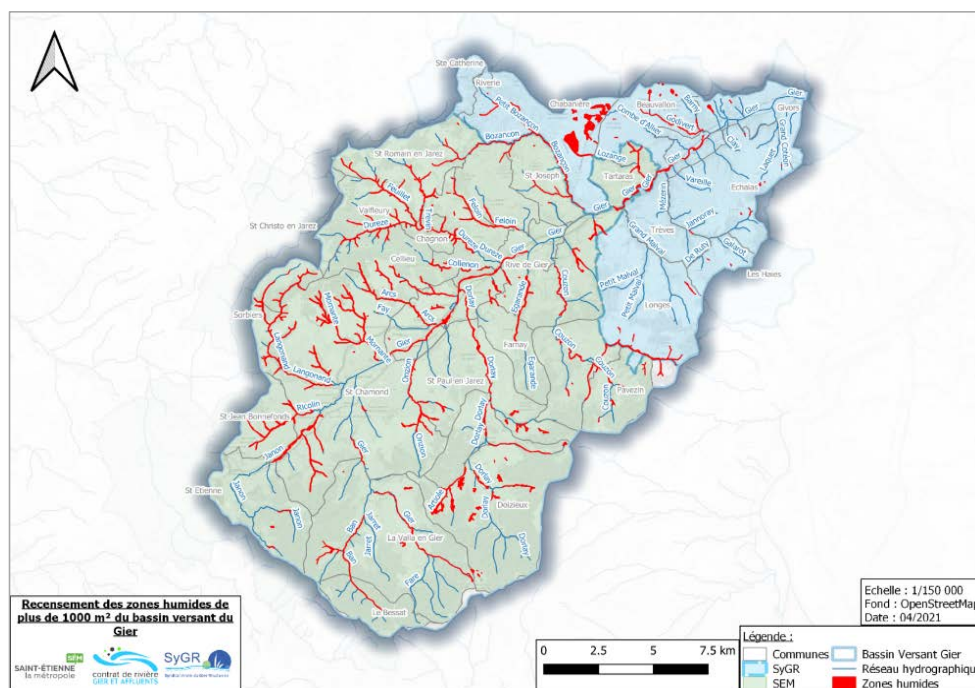
Figure 11 : Répartition du niveau de dégradation des zones humides sur le bassin versant (source : état des lieux initial et final)

à
les

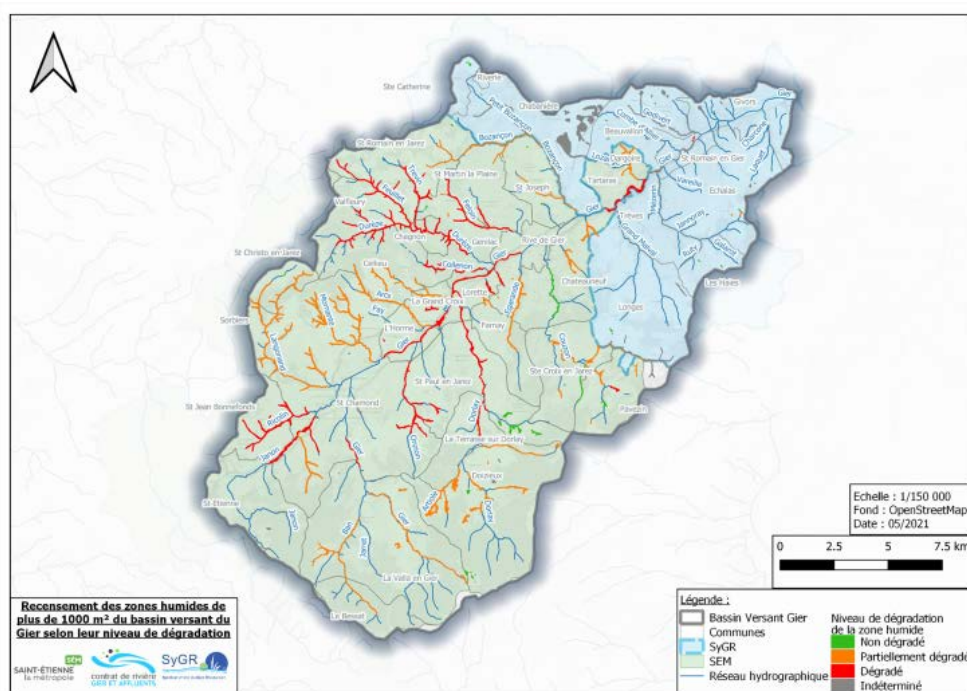
Commentaire [RA8]: On laisse ?

L'intervention par différents organismes rend toutefois le traitement assez difficile puisque chaque zone humide n'a pas été classée selon les mêmes critères. Les mesures de la fonctionnalité hydraulique et du niveau de dégradation ne sont disponibles que pour une partie des zones humides de plus de 1000 m².

Ce travail de recensement a été intégré dans 12 PLU des communes du bassin versant à savoir : Beauvallon, Dargoire, Échalas, Genilac, l'Horme, La Grand-Croix, La Valla-en-Gier, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Saint-Jean-Bonnefonds. Cela représente 58 zones humides, pour un peu plus de 220 hectares, soit 25 % des zones humides du bassin versant. À noter que les zones humides seront intégrées au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Saint-Étienne Métropole, en cours de construction.



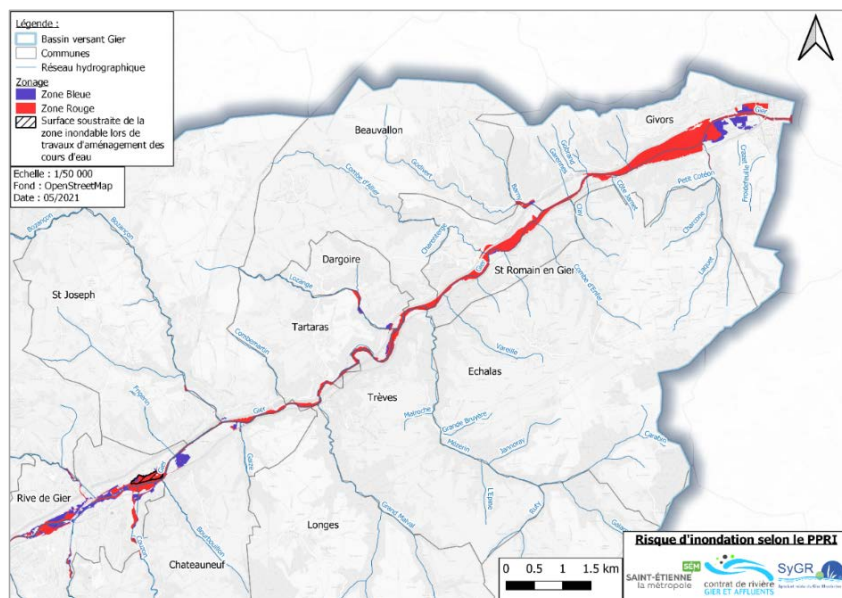
Carte 13 : Recensement des zones humides du bassin versant de plus de 1000 m² (source : état des lieux initial et final)



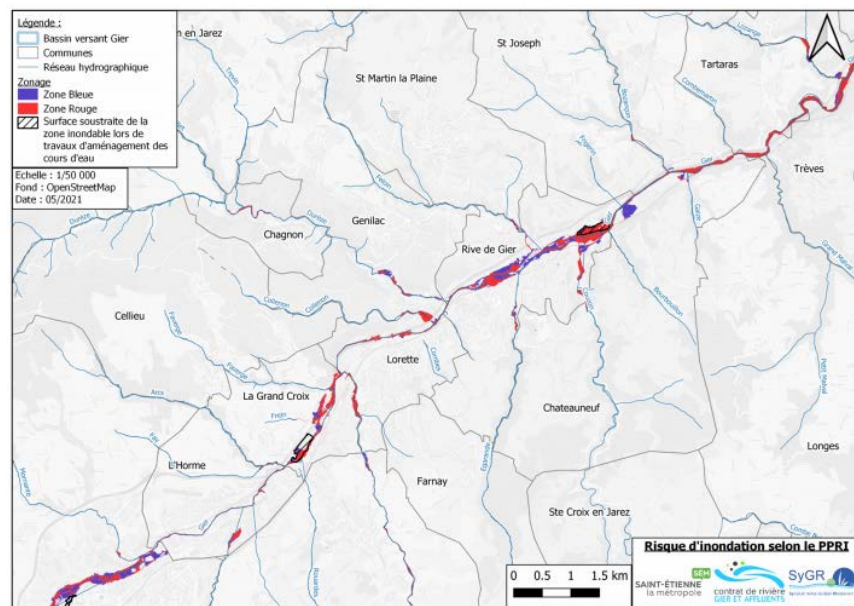
Carte 14 : Recensement des zones humides de plus de 1000 m² selon leur niveau de dégradation (source : état des lieux initial et final)

b Des enjeux relatifs aux inondations/crues intégrés dans un PPRI et un PAPI

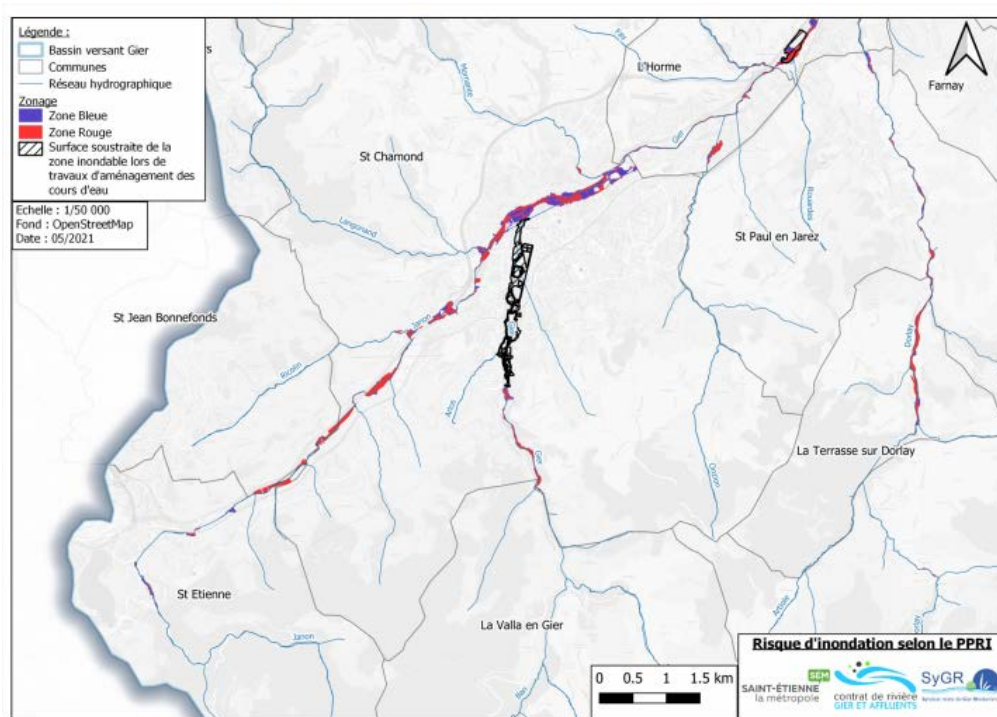
Suite aux inondations importantes de 2003, 2008 et 2014 qui ont entraîné des dégâts importants, 400 ha ont été classés en zone inondables dont 69 ha en zone bleue (constructible sous conditions) et 309 ha en zone rouge (inconstructible) dans un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI).



Carte 15 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie aval du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final)



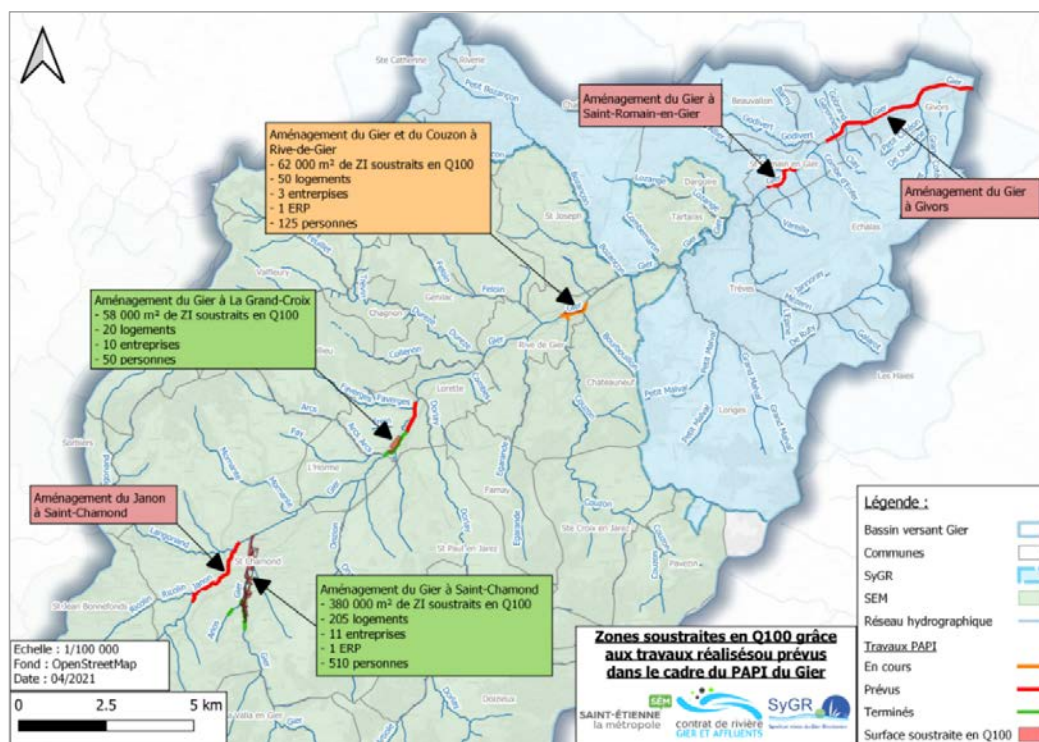
Carte 16 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie intermédiaire du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final)



Carte 17 : Localisation du risque d'inondation selon le PPRI sur la partie amont du bassin versant (source : Etat des lieux initial et final)

La problématique liée aux inondations a ensuite été améliorée par les différents travaux réalisés dans le cadre du PAPI du Gier (entretien, gestion des berges et des seuils, ...) mais la pression reste encore très importante. Pour rappel, la stratégie du PAPI 2017-2022 s'appuie sur sept grandes orientations (SEM et SyGR, 2021) à savoir :

- dimensionner les aménagements à minima pour les crues trentennales et pour les crues centennales dès que possible ;
- privilégier la restauration des écoulements complétés par la réduction de la vulnérabilité individuelle dans les zones inondables ;
- mettre en œuvre des actions qui vise un gain hydraulique ;
- sélectionner les secteurs d'intervention et les actions les plus efficaces ;
- mettre en place un accompagnement des collectivités (urbanisme) ;
- pérenniser le système d'alerte et informer tous les acteurs ;
- élaborer une stratégie cohérente sur le bassin versant en synergie avec les autres bassins versants voisins.



Carte 18 : Localisation des zones soustraites en Q100 grâce aux travaux réalisés ou prévus dans le cadre du PAPI du Gier (source : état des lieux initial et final)

Des travaux importants réalisés sur le Gier à Saint-Chamond et à la Grand-Croix ont déjà permis de protéger 625 personnes et une vingtaine d'entreprises de la crue centennale.

c Les enjeux relatifs à la gestion quantitative de la ressource en eau intégrés dans un PGRE (2022-2027)

La particularité du bassin versant du Gier est d'être identifié comme territoire en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE depuis 2009. Ce déséquilibre est lié aux impacts anthropiques en étiage. On constate une répartition inégale de la ressource en eau dans le temps et géographiquement. La période de basses eaux s'étend de mi-mai à fin octobre et les quantités sont en diminution par rapport aux années 1960 à 1990.

Les enjeux se situent principalement sur les sous-bassins amont du Gier, avec un enjeu fort surtout pour le Jarez et le Pilat. Les enjeux pour les milieux aquatiques se concentrent donc sur les cours d'eau suivants : Langonand, Durèze, Bozançon, Combe d'Enfer, Mézerin, Couzon amont, Dorlay, Gier amont et Janon amont. Le principal usage consommateur d'eau reste l'eau potable, malgré une consommation en diminution et un réseau globalement en bon état, avec plus de 60 % des eaux prélevées réintroduites dans le Gier à l'aval par les systèmes d'assainissement. Ensuite, c'est l'arboriculture puis les barrages.

La gestion de la ressource en eau fait l'objet d'un PGRE (Plan de gestion de la ressource en eau) en cours d'élaboration. L'état des lieux a permis d'identifier les actions prioritaires afin de rétablir l'équilibre quantitatif de la ressource notamment en (SEM et SyGR, 2020c) :

- Économisant l'eau pour tous les usages sur tout le territoire ;

- Mettant en œuvre les débits réservés ;
- Optimisant les pratiques culturales et les ouvrages de stockage ;
- Étudiant la possibilité de mobiliser une ressource non déficitaire pour les coteaux du Jarez ;
- Améliorant les connaissances (Volumes agricoles prélevés, ...)

Notons que 33 réunions ont été organisées depuis 2018 dans le cadre du PGRE : 16 groupes de travail, 11 COTECH et 6 COPIL. De plus, 2 ouvrages ont été aménagés (une prise d'eau sur le Janon (bassin sur le Janon – Maîtrise d'ouvrage Saint Etienne) et une prise d'eau sur le Dorlay à la Terrasse sur Dorlay). Enfin, 155 arboriculteurs du Jarez ont été contactés dans le cadre de l'enquête sur les besoins en eau pour irriguer réalisée par la chambre d'agriculture en 2019-2020 (Chambre d'agriculture Loire, 2020). 32 arboriculteurs ont répondu favorablement et ont fait l'objet d'un entretien individuel, 37 ne sont pas intéressés par le projet de gestion de la ressource en eau.

d Synthèse sur l'évolution des connaissances d'après les données de l'état des lieux initial et final

On peut constater que le temps de mise en œuvre du contrat de rivière a permis d'améliorer les connaissances sur plusieurs points :

- les zones humides avec le travail de recensement réalisé sur le bassin versant et leur niveau de dégradation,
- la gestion quantitative de la ressource en eau avec l'état des lieux réalisés dans le cadre du PGRE en cours de finalisation,
- la gestion des inondations/crues avec la mise en place d'un PPRI puis d'un PAPI sur le Gier.

IV.A.3. Critère de jugement n°3 : Evolution de la qualité écologique et morphologique des milieux aquatiques

	Indicateur	Unité	Source
1.4	Evolution des sections de boisements de berges en bon état	Quantitatif	Etat des lieux initial et final (phase 2)
1.5	Evolution des débordements/inondations	Quantitatif	Etat des lieux initial et final (phase 2) + PGRE

L'évolution de la qualité écologique et morphologique des milieux aquatiques a été prise en compte dans le volet B du contrat de rivière.

a Etat initial de l'état écologique et morphologique des milieux aquatiques

Des cours d'eau impactés par l'artificialisation des sols

Au cours des deux derniers siècles, le Gier et ses affluents ont subi principalement dans la basse vallée une importante artificialisation (recalibrage, couverture et création de seuils) du fait d'une demande croissante de protection face au risque d'érosion, de la création d'importantes infrastructures dans le lit du Gier. Dans ce contexte, l'état des lieux initial indiquait dans les principales problématiques du bassin versant du Gier :

- des phénomènes d'érosion en lien avec l'artificialisation du bassin versant ;
- une dégradation des paysages en lien avec l'extension urbaine ;
- une faible attractivité des cours d'eau et une perception parfois négative des milieux aquatiques par la population locale ;
- une forte présence de la Renouée du Japon qui entraînait des problèmes d'érosion, une réduction du potentiel écologique. Celle-ci était présente sur plus de 30 km de berge du Gier et de ses affluents ;
- une libre circulation des espèces piscicoles difficiles sur certains tronçons car 80% des seuils étaient infranchissables.

Commentaire [RA9]: Pas plus que ça ?

a Etat final de l'état écologique et morphologique des milieux aquatiques

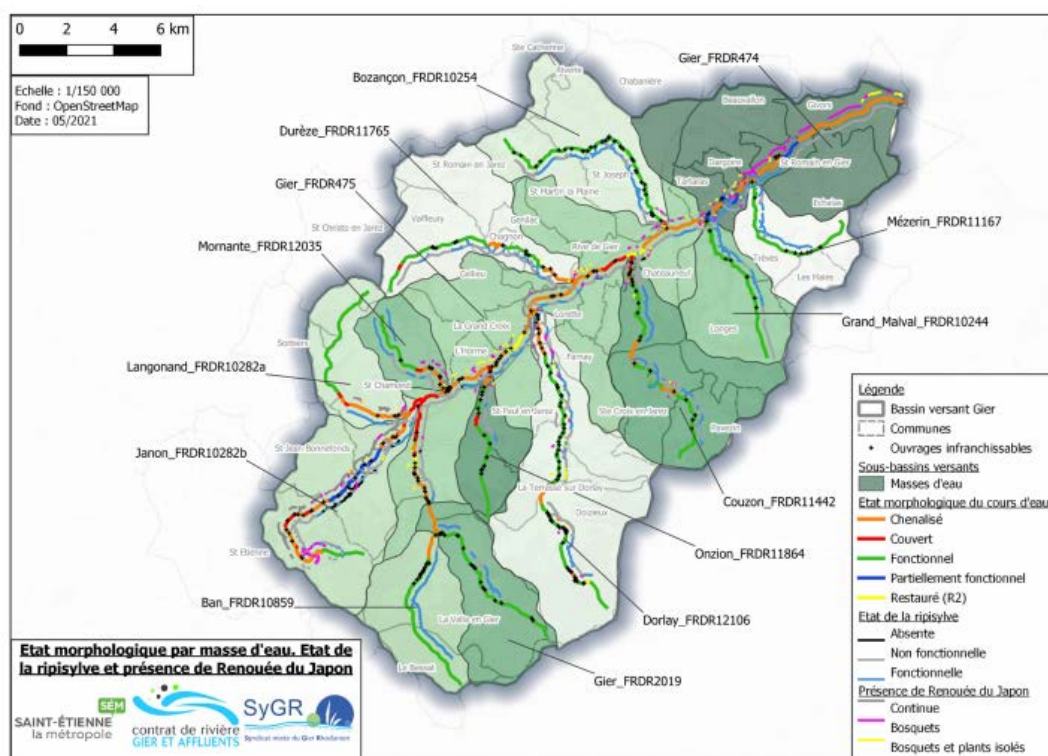
Des disparités entre les cours d'eau des coteaux et les cours d'eau des fonds de vallées

L'état final du contrat de rivière sur ce volet, indique des disparités entre les cours d'eau des coteaux et les cours d'eau des fonds de vallées. En effet, les pressions sur la morphologie et les milieux sont principalement localisées dans la vallée, au niveau du Janon et du Gier intermédiaire et aval. Ce sont ainsi les cours d'eau les moins fonctionnels contrairement à la partie amont (coteaux, Pilat, Jarez) qui présentent une morphologie plus fonctionnelle. D'après l'état des lieux initial et final de l'étude bilan, la ripisylve est également peu fonctionnelle sur ces cours d'eau : 26 % sur le Gier intermédiaire, 35 % à l'aval et 35 % pour le Janon. S'ajoute la Durèze avec 20 % de ripisylve fonctionnelle, alors que sa morphologie est plutôt bonne (72 % fonctionnelle).

Globalement au niveau de la ripisylve, la plupart des masses d'eau étudiées sont entre 50 et 75 % de ripisylve fonctionnelle. La carte ci-dessous permet de constater que les portions de cours d'eau en bon état morphologique sont principalement situées sur les coteaux, à l'amont des affluents du Gier. Ainsi, plus ils descendent dans la vallée, plus ils sont modifiés et contraints ce qui corrobore avec la présence urbaine plus importante en fond de vallée.

En ce qui concerne la continuité écologique, l'état des lieux initial et final indique que ce sont le Dorlay, le Bozançon et le Gier intermédiaire qui présentent le plus grand nombre de seuils infranchissables, avec respectivement 56, 34 et 33 seuils. La continuité est cependant une problématique à traiter sur l'ensemble du bassin versant puisque tous les cours d'eau étudiés possèdent au moins un ouvrage infranchissable. Un travail cartographique par masse d'eau a toutefois permis d'identifier les travaux portant sur la destruction ou l'aménagement d'ouvrages infranchissables. D'après l'état des lieux initial et final du bilan du contrat de rivière, 18 seuils ont été aménagés sur le bassin versant du Gier. Le détail de la fonctionnalité écologique par masse d'eau (état de la ripisylve, présence de la Renouée du Japon, ouvrages infranchissables), est présenté dans le rapport des phases 1 et 2 du bilan du contrat de rivière. Ce détail permet ainsi de se rendre compte des disparités entre les cours d'eau, des efforts réalisés pendant la durée du contrat de rivière et les travaux et efforts à poursuivre dans une prochaine démarche.

L'étude bilan a permis de constater que **la Renouée du Japon** était absente ou très peu présente pour 12 masses d'eau grâce aux travaux d'éradication effectués depuis plusieurs années et qui semblent être efficaces pour ces cours d'eaux (Dorlay, Grand Malval, Langonand, Mezerin). La problématique demeure toutefois sur le Janon et sur le Gier aval (49% de berges colonisées par la Renouée du Japon et 42 % des berges colonisées sur l'ensemble du bassin versant). Aussi, le Janon et le Gier aval sont particulièrement impacté par la présence de la Renouée du Japon.



Carte 19 : Carte de l'état morphologique des principaux cours d'eau du bassin versant du Gier et emplacement des ouvrages infranchissables encore présents à la fin du second contrat de rivière Gier et affluents (source : étude bilan du contrat de rivière – état des lieux initial et final phases 1 et 2)

Informations générales (mètres linéaires de cours d'eau)						Continuité		Morphologie (mètres linéaires de cours d'eau)					Ripisylve (mètres linéaires de berge)			
Axe principal	Hors axe principal	Noms des principaux cours d'eau hors axe principal (Rive gauche)	Noms des principaux cours d'eau hors axe principal (Rive droite)			Nombre d'ouvrages franchissables	Ouvrages et linéaire rendus franchissables	Couverture	Chenalisé	Partiellement fonctionnel	R2	Fonctionnel	Absente	Présente et fonctionnelle	Présente et non fonctionnelle	Colonisée par la renouée
13 904	18 616	Ricolin, Echeneaux	Combe Noire, Bedot, Charavoué, Garamboeuf, Gillière	État 2021		14		2 436	5 793	3 657	129	1 889	2 371	8 380	13 322	10 030
				État 2013		15	ROE 111256	2 436	5 922	3 657	0	1 889	2 371	8 380	13 322	10 030
				Impact Contrat Rivière		1	914 ml	0		0	129	0	0	0	0	0

Tableau 2 : Evolution de la continuité écologique, de la morphologie et de l'état de la ripisylve du Janon entre le début et la fin du contrat de rivière. Tableau extrait de l'état des lieux initial et final du contrat de rivière Gier et affluents (phases 1 et 2)

Pour résumer, et comme pour la qualité de l'eau, on constate une disparité dans la fonctionnalité écologique des cours d'eau du bassin versant. Les cours d'eau les plus fonctionnels en 2020 sont d'après le tableau ci-dessous (extrait de l'état des lieux initial et final du contrat de rivière), le Grand Malval, le Mézerin, le Bozançon, le Ban et le Gier amont. Au contraire, le Janon, le Gier intermédiaire et aval restent peu fonctionnels avec une présence importante de la Renouée du Japon et une ripisylve globalement moins fonctionnelle.

Commentaire [RA10]: A nuancer à cause du colmatage et de la perte d'habitats piscicoles ? (retour FDPPMA 69)

Masse d'eau	Code	Cours d'eau fonctionnel	Ripisylve fonctionnelle	Renouée du Japon
Janon	FRDR10282b	14 %	35 %	42 %
Langonand	FRDR10282a	63 %	63 %	13 %
Mornante	FRDR12035	60 %	51 %	9 %
Durèze	FRDR11765	72 %	20 %	0 %
Bozançon	FRDR10254	97 %	66 %	5 %
Ban	FRDR10859	83 %	99 %	0 %
Gier amont	FRDR2019	91 %	74 %	0 %
Dorlay	FRDR12106	73 %	38 %	13 %
Onzion	FRDR11864	81 %	35 %	5 %
Couzon	FRDR11442	71 %	56 %	2 %
Grand Malval	FRDR10244	100 %	62 %	0 %
Mézerin	FRDR11167	100 %	80 %	3 %
Gier aval	FRDR474	0 %	35 %	49 %
Gier inter.	FRDR475	0 %	26 %	16 %

Tableau 3 : Pourcentage de cours d'eau et de ripisylve fonctionnels pour chaque masse d'eau, ainsi que le pourcentage de ripisylve occupée par la Renouée du Japon. Tableau extrait de l'état des lieux initial et final du contrat de rivière Gier et affluents (phases 1 et 2)

Malgré cette disparité fonctionnelle identifiée entre les cours d'eau des coteaux et des fonds de vallées, on peut souligner que la mise en œuvre du contrat de rivière aura permis la réalisation de restaurations hydromorphologiques d'envergures sur plus de 3 km de cours d'eau. Ces travaux d'envergure participent à la fois à l'amélioration écologique, fonctionnelle et paysagère des cours d'eau et milieux aquatiques du bassin versant du Gier. Il s'agit notamment des travaux ci-dessous :

- **La découverte du Gier à Saint-Chamond (2012-2019)** : 4 M€ - 500m de lit - 1000m de berges- 400m découverts- Q100 pour 510 habitants
- **L'aménagement du Gier à La Grand-Croix (2013-2020)** : 5 M € - éradication Renouée sur 12 000 m² (Q100 pour 50 habitants) – 650 m accessibles (restaurés)
- **L'aménagement du Gier à Rive-de-Gier (2008-2023)** : 11 M€ - 800m accessibles – 8000 m décloisonnés – éradication Renouée – Q100 pour 125 habitants



Photo 1 : Le Gier à Saint-Chamond (2019)



Photo 2 : La découverte du Gier à Saint-Chamond (2012-2019)



Photo 3 : Le Gier à la Grand-Croix



Photo 4 : L'aménagement du Gier à la Grand-Croix (2013-2020)



Photo 5 : Le Gier à Rive-de Gier



Photo 6 : L'aménagement du Gier à Rive-de Gier (2008-2023)

Plus globalement, les actions d'entretien de la végétation et les actions en faveur de la continuité écologique notamment sur les têtes de bassin ont contribué à l'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau. Au final, ce sont plus de 250 km de cours d'eau qui ont été entretenus depuis 2013. Ces actions d'entretien seront poursuivies à travers le plan de gestion de la [gestion végétation](#) établi sur la période 2020-2024.

Année	Linéaire berges (km)		Surface gestion curative (m²)		Linéaire gestion préventive (km)		Déchets (m³)	
	Loire	Rhône	Loire	Rhône	Loire	Rhône	Loire	Rhône
2013	40	?	4500		36		60	
2014		0,65	4500		36	0,65		
2015	40	2,37	4500		36	2	20	8,3
2016	49	9,4	4500		36	2	60	5
2017		7,8	4500				80	
2018	18	7,7	4500					
2019	27	9,4	4500				40	
2020	43,72	7,36	4500				?	
Total	262,4 km		36 000		148,65 km		222,3 m³	

Année	Linéaire berges (km)		Surface gestion curative (m²)		Linéaire gestion préventive (km)		Déchets (m³)	
	Loire	Rhône	Loire	Rhône	Loire	Rhône	Loire	Rhône
2013	40		4 500		36		60	
2014		0,65	4 500		36	0,65		
2015	40	2,37	4 500	3 500	36	2	20	8,3
2016	49	9,4	4 500	825	36	2	60	5
2017		7,8	4 500	9 300		7,6		50
2018	18	14	4 500	12 000		7,6	80	30
2019	27	13,5	4 500	16 700		7,6	40	40
2020	43,7	11,5	4 500	10 700		7,6	?	36
Total	276,9 km		89 025 m²		43,6 km		429,3 m³	

Commentaire [RA11]: Tableau mis à jour récemment

Tableau 4 : Détail des travaux mis en place par l'équipe rivière de SEM et les brigades vertes du Rhône sur l'entretien de la ripisylve et la gestion des espèces invasives – source bilan technique et financier de l'étude bilan du contrat de rivière (phases 1 et 2)

Les actions de lutte contre la Renouée du Japon ont également permis d'éradiquer cette espèce exotique envahissante sur plus de 70 km de berges entre 2013 et 2020 sans nouvelle colonisation.



Photo 7 : Le Langonand (avant travaux)



Photo 8 : Restauration continuité écologique du Langonand

b Un bilan technique et financier satisfaisant sur le volet B

D'un point de vue technique, le bilan fait ressortir un taux d'engagement satisfaisant sur l'ensemble du volet B car il s'élève à 75%. Les actions complètement terminées sont celles relatives au volet B4 (ressource en eau) et au volet B5 (zones humides). Au total, 22 % des actions de priorité 1 sont terminées et 2 actions qui concernaient les crues (volet B1) ont été abandonnées. En effet, une étude réalisée entre 2013 et 2017 dans le cadre du PAPI d'intention du Gier, a démontré qu'une modification de la gestion des retenues engendrerait des défaillances sur l'alimentation en eau potable et un écrêtement des crues limité au vu du placement des barrages en tête de bassin, qui ne permettrait pas d'éviter les débordements dès la Q30 dans la vallée (ISL Ingénierie, 2015).

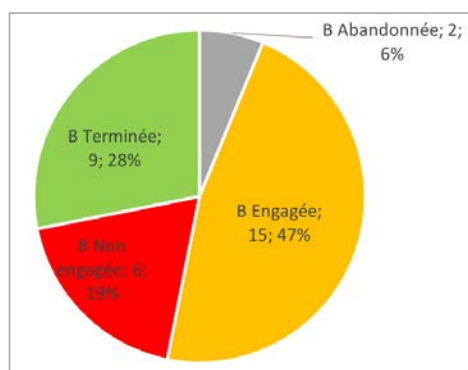


Figure 12 : Taux d'engagement sur le volet B

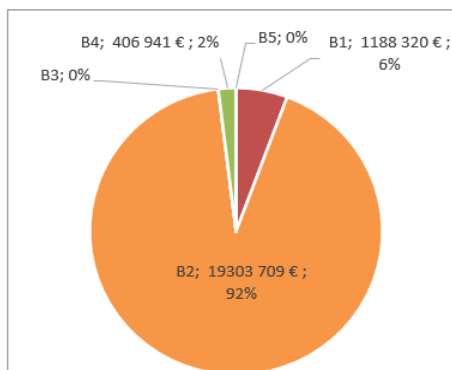


Figure 13 : Bilan financier sur le volet B

Le taux d'engagement sur le volet B est donc très satisfaisant avec 75% d'actions terminées ou engagées. Les actions terminées concernent notamment des études, l'élaboration des plans communaux de sauvegarde ou des projets de restauration de grande ampleur comme ceux cités précédemment.

D'un point de vue financier presque 21 M€ ont été mobilisés sur l'ensemble du volet B. Le sous-volet B2 (restauration et entretien de la végétation) représente les dépenses les plus importantes du volet B (92%). Le volet B a donc mobilisé 43% des montants pour la réalisation du contrat de rivière. Les principaux financeurs sont l'Agence de l'eau (37%), les maîtres d'ouvrages (30%) et l'Etat (27%).

c Synthèse sur l'évolution de la qualité écologique et morphologique des cours d'eau

L'état des lieux sur la morphologie des masses d'eau du bassin versant a montré que les cours d'eau situés sur les coteaux du Pilat et du Jarez sont, pour la plupart, en bon état et avec une ripisylve fonctionnelle, peu colonisée par la renouée du Japon. Cependant, les cours d'eau les plus enclavés dans la vallée, soit le Janon et le Gier, sont dans un état beaucoup plus dégradé, avec de grandes portions couvertes et un linéaire quasi totalement chenalisé. Des berges sont également colonisées par la renouée du Japon, en particulier côté Rhône où les travaux d'éradication n'ont pas été aussi importants que pour la Loire. Ainsi, les cours d'eau les plus fonctionnels en 2020 sont notamment le Grand Malval, le Mezerin, le Bozançon, le Ban et le Gier amont. Au contraire, le Janon, le Gier intermédiaire et aval restent peu fonctionnels avec une présence importante de la Renouée du Japon et une ripisylve globalement moins fonctionnelle.

Ces constats ne doivent toutefois pas occulter les améliorations constatées sur de nombreux tronçons en lien avec les travaux d'entretien, de restauration de la végétation qui ont permis de répondre à plusieurs enjeux : amélioration de la fonctionnalité écologique et de la ripisylve, amélioration paysagère et lutte/protection contre les inondations. Même si la situation reste préoccupante notamment pour le Janon, le Gier intermédiaire et aval (fonctionnalité, ripisylve, présence importante de la Renouée du Japon), on peut conclure que les actions du contrat de rivière ont permis d'améliorer/préserver la qualité écologique et morphologique sur un certain nombre de tronçons et d'identifier les nouvelles problématiques et celles qui persistent (cf. étude bilan phases 1 et 2). Les efforts et actions mises en œuvre doivent être poursuivies dans le cadre d'une prochaine démarche.

Commentaire [RA12]: Pareil, à nuancer

IV.A.4. Critère de jugement n°4 : Perception des acteurs sur l'évolution des cours d'eau, des milieux aquatiques et de la ressource en eau

	Indicateur	Unité	Source
1.6	Analyse de la perception des partenaires du bassin versant sur l'évolution de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la ressource en eau	Qualitatif	Avis des acteurs (entretiens, questionnaires, ateliers de concertation)
1.7	Analyse de la perception des communes et des élus sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau	Qualitatif	Avis des élus (entretiens, questionnaires, ateliers de concertation)

a Analyse de la perception des partenaires sur l'évolution de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la ressource en eau

L'avis des partenaires sur l'évolution de la qualité de l'eau (volet A)

L'état des lieux initial et final a permis de comparer différents paramètres de qualité de l'eau entre le début et la fin du contrat de rivière. Comme indiqué précédemment, les résultats n'ont pas montré d'amélioration générale, mais plutôt une forte disparité selon les stations de mesure et les paramètres mesurés.

Les partenaires interrogés, dans le cadre de cette étude bilan, ont souligné l'ambition du programme d'actions sur ce premier volet (volet A). Ils ont également mis en avant le taux de réalisation très satisfaisant (78 % des actions engagées, 44% d'actions terminées de priorité 1) et souligné l'efficacité des actions du sous volet A1 (assainissement domestique) notamment sur la partie médiane du bassin versant dans l'amélioration de la qualité de l'eau. Pour certaines stations mesurées, les travaux de mises aux normes des réseaux et des équipements d'assainissement ont permis d'améliorer la qualité de l'eau. Toutefois, les partenaires interrogés constatent un décalage entre le taux d'actions réalisées et/ou engagées avec les résultats obtenus sur la qualité de l'eau. Ils estiment cependant que les effets positifs des actions du contrat de rivière ne peuvent pas être visibles aujourd'hui car les actions mises en œuvre auront des effets à plus long terme (« *il faut laisser du temps au temps* » « *la durée de vie d'un contrat de rivière n'apporte pas assez de recul sur l'évolution de la qualité de l'eau* »). Pour autant, bien qu'il n'y ait pas eu d'amélioration notable et que des problématiques persistent sur le bassin versant (assainissement non collectif, pollutions industrielles, phytosanitaires en zone non agricole, pollutions routières), les acteurs reconnaissent l'intérêt du contrat de rivière. Selon eux, la démarche a permis de limiter les risques de pollutions dans les milieux aquatiques. Par conséquent, ils ont indiqué à plusieurs reprises la nécessité de poursuivre l'ensemble des actions engagées.

Dans les points positifs cités par les partenaires et impactant directement la qualité de l'eau, on note le repeuplement de diverses espèces piscicoles dont la Truite Fario. Ce constat a été souligné à plusieurs reprises lors des entretiens individuels. Les spécialistes hydrobiologistes interrogés dans le cadre de cette évaluation ont confirmé que l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau est le premier facteur d'augmentation du peuplement piscicole (truite fario). La présence de la truite fario atteste selon eux d'une meilleure qualité de l'eau par rapport aux décennies précédentes. Le repeuplement par diverses espèces piscicoles des cours d'eau principaux comme de nombreux affluents autrefois apiscicoles est ainsi un bon indicateur pour évaluer la qualité de l'eau (le Gier :

potentiel halieutique important). Un bémol porte toutefois sur la situation préoccupante sur le Mézerin et le Bozançon où l'indice biologique reste insuffisant. Ce constat préoccupe les partenaires du bassin versant.

Les établissements non domestiques ont été interrogés dans le cadre de cette étude bilan. A la question : « quels éléments positifs du contrat de rivière reprenez-vous », 56% d'entre eux ont cité : « une amélioration des rivières et de la qualité de l'eau ». De plus, l'évolution de la ressource en eau et des rivières sur le bassin versant du Gier ces 7 dernières années est qualifiée par les industriels de positive à 60%. Une vingtaine de pourcents des industriels considèrent qu'il n'y a pas eu d'évolution et une industrie trouve que les évolutions sont négatives. Aussi, le contrat de rivière est vu par les établissements non domestiques comme une démarche utile dans l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ainsi, les efforts engagés sur l'amélioration de la qualité des eaux restent un enjeu fort sur le bassin versant qu'il convient de poursuivre. En matière d'assainissement les actions prévues ont été réalisées notamment sur la partie médiane du bassin versant et restent importantes et pertinentes pour l'ensemble des acteurs interrogés. Concernant les pollutions industrielles, le travail à mener reste très important et le constat est le même pour les activités agricoles car moins d'actions ont été réalisées et on connaît mal l'impact de ces pollutions sur les milieux aquatiques.

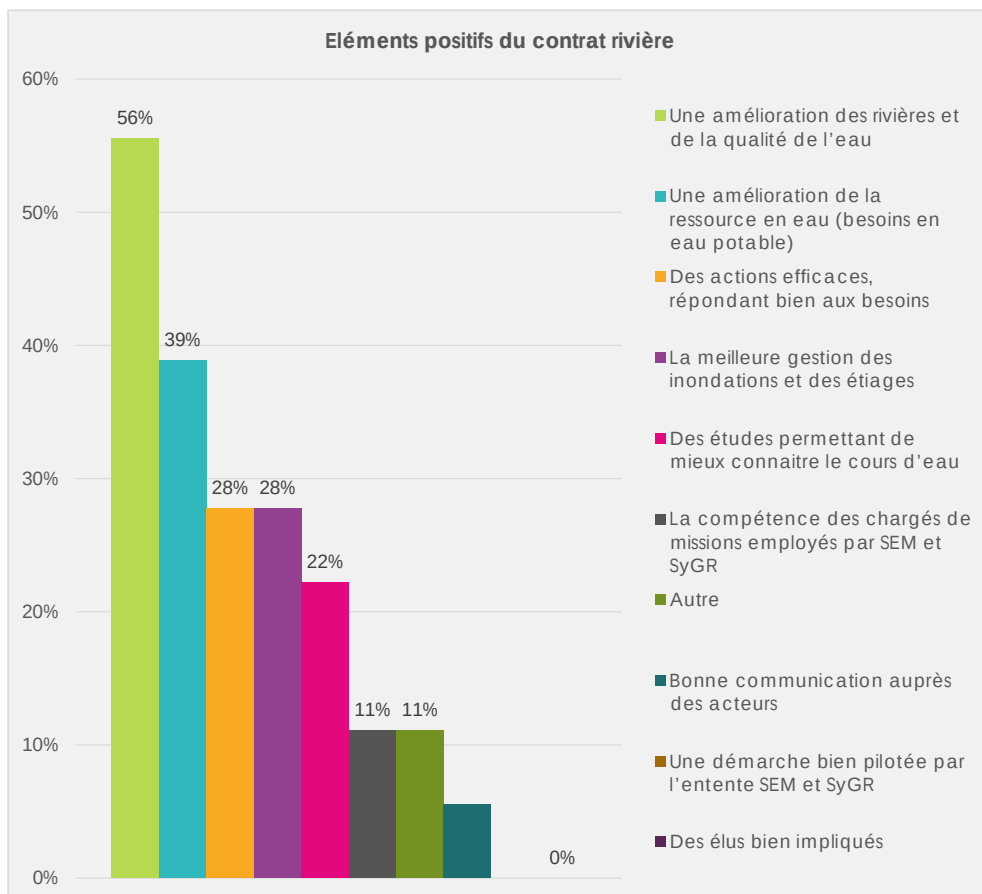


Figure 14 : Les éléments positifs du contrat de rivière par les établissements non domestiques (taux de réponses questionnaire)

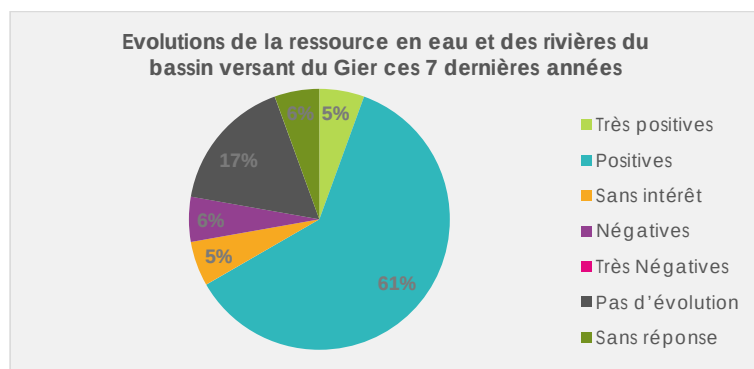


Figure 15 : Les évolutions de la ressource en eau par les établissements non domestiques (taux de réponses questionnaire)

Les domaines sur lesquels les établissements non domestiques souhaiteraient que le SyGR ou SEM interviennent en priorité sont les suivants :

- **Sur la gestion de la ressource** : en travaillant sur la qualité de l'eau, en attribuant des subventions pour des travaux qui permettraient d'améliorer la gestion de la ressource en eau et en mettant en place des installations de traitement ;
- **Sur la gestion des crues et des rivières** : avec une sécurisation du lit de la rivière en cas de crue, l'entretien des cours d'eau ;
- **Et sur la communication** : avec des demandes d'informations sur les contacts à qui s'adresser en cas de besoins, quels sont les interlocuteurs entre SEM et SyGR et les entreprises, le souhait d'avoir des informations sur les travaux en cours et la mise en place de documentations vulgarisant les demandes d'amélioration en environnement, pour permettre une meilleure compréhension des attentes environnementales.

L'avis des partenaires sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques (volet B)

Les acteurs interrogés ont souligné les nombreux efforts réalisés sur les volets B2 à B5 ainsi que les résultats spectaculaires obtenus en matière de qualité écologique en particulier suite aux opérations de découvertures du Gier à Saint-Chamond ou aux aménagements de la Grand-Croix (parc de la Platière). Des efforts doivent toutefois être renforcés sur la continuité écologique et notamment sur la reconnexion écologique du Gier et du Dorlay dans leur partie aval (connexion piscicole à améliorer).

Plusieurs partenaires indiquent que la priorisation des actions et interventions sur le volet B avait été bien ciblée là où les enjeux étaient les plus importants mais aujourd'hui un travail important doit aussi être mené et renforcé sur les affluents (Bozançon).

Les interventions des équipes d'entretien des cours d'eau ont été appréciées (entretien de la végétation, gestion des embâcles). Les actions de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dont la Renouée du Japon ont également été saluées même si la propagation de cette plante reste préoccupante. Les partenaires ont cependant souligné le manque de coordination et d'échanges avec les gestionnaires des infrastructures routières. Aussi, pour la majorité des acteurs il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance sur cette espèce exotique envahissante en collaborant avec le monde universitaire ou avec d'autres territoires (retours d'expériences positifs) et de renforcer les partenariats et échanges avec les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires.

Le contrat de rivière a permis l'intégration des zones humides dans 12 PLU des communes du bassin versant (action B5-1) : Beauvallon, Chabanière, Dargoire, Échalas, Genilac, l'Horme, La Grand-Croix,

La Valla-en-Gier, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Étienne et Saint-Jean-Bonnefonds. Cela représente 58 zones humides, pour un peu plus de 220 hectares, soit 25 % des zones humides du bassin versant. À noter que les zones humides seront intégrées au PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Saint-Étienne Métropole, en cours de construction. De plus, 4 hectares de zones humides ont été protégés sur 11 communes. Globalement, les acteurs reconnaissent l'intérêt de ces différents inventaires mais il semble pour eux nécessaire que ces inventaires puissent aboutir à un plan stratégique en concertation avec les différents acteurs du bassin versant puis à des actions de restauration. Les acteurs interrogés insistent sur la nécessité d'avoir un plan d'actions et de gestion global pour faciliter l'intégration de ces milieux naturels remarquables dans les documents d'urbanisme et d'assurer une veille auprès des communes afin de garantir la mise en œuvre de prescriptions réglementaires strictes dans les documents d'urbanisme. Aussi, les partenaires interrogés ont souligné le manque d'actions concrètes sur les zones humides même si des inventaires successifs ont été réalisés à l'échelle du bassin versant. Les acteurs sont en attente d'actions concrètes (plan de gestion de zones humides).

Concernant le volet inondation (sous volet B1), certaines associations locales estiment que les risques de crues et d'inondations sont minimisés sur le bassin versant et particulièrement sur la partie aval. Elles notent un déficit général de communication et d'information auprès des riverains et des habitants. D'autres partenaires interrogés estiment par ailleurs, que la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu fort sur le bassin versant en lien avec les problématiques de ruissellement et de qualité de l'eau (limiter les déversements dans les déversoirs d'orage, déconnexion des eaux pluviales des réseaux unitaires). Aussi, un besoin a été exprimé sur la nécessité de renforcer l'information sur les risques d'inondations et les actions sur la gestion des eaux pluviales en lien avec les problématiques de ruissellement et de qualité de l'eau. Ces enjeux apparaissent primordiaux pour l'ensemble des acteurs et doivent être poursuivis en lien avec les actions du PAPI.

Comme pour le sous-volet B5 sur la gestion des zones humides, le manque d'actions concrètes sur la gestion quantitative de la ressource en eau constitue un point négatif de la démarche (cf. graphique ci-dessous). On peut penser que ce constat sera plus nuancé avec la mise en œuvre des actions du PGRE en cours d'élaboration sur le bassin versant du Gier.

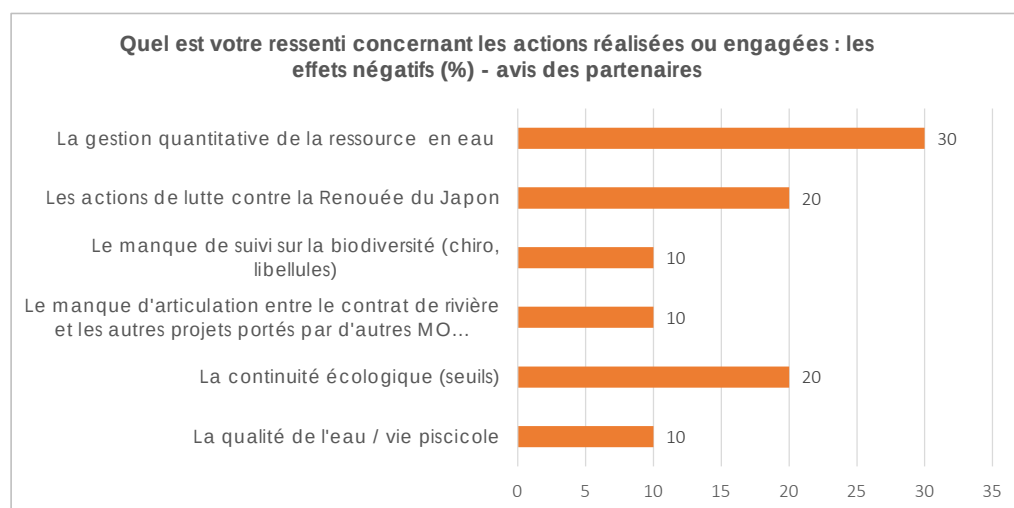


Figure 16 : Les effets négatifs de la démarche par les partenaires (entretiens individuels)

En revanche, la qualité de l'eau (amélioration de la vie piscicole) et la qualité des travaux d'entretien des berges et des cours d'eau constituent pour les partenaires interrogés les principaux effets positifs de la démarche.

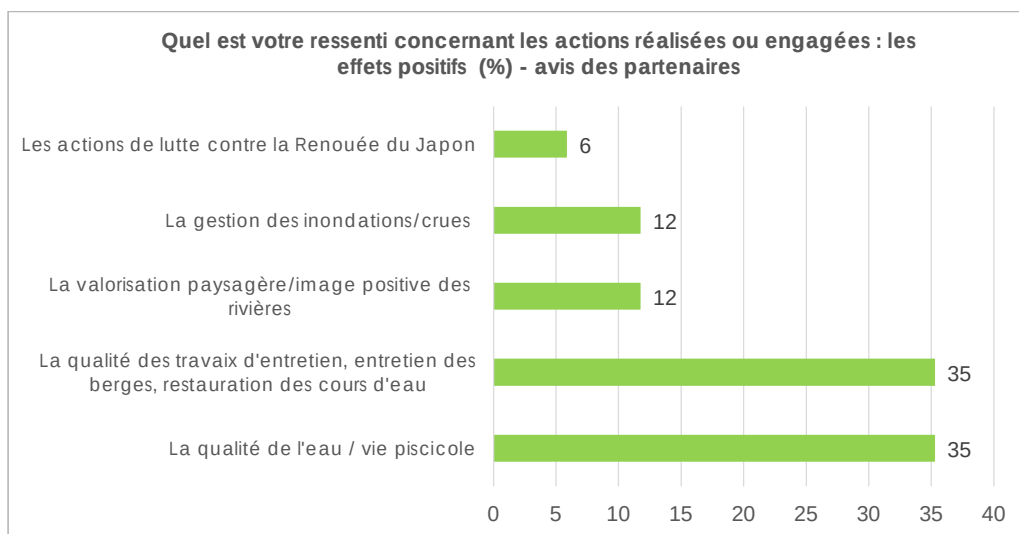


Figure 17 : Les effets positifs de la démarche par les partenaires (entretiens individuels)

L'avis des élus sur l'évolution de la qualité de l'eau (volet A)

D'après les retours des questionnaires envoyés aux communes, les 3/4 d'entre elles sont satisfaites des actions mises en place dans le cadre du contrat de rivière. Ces actions semblent avoir répondu à leurs attentes.

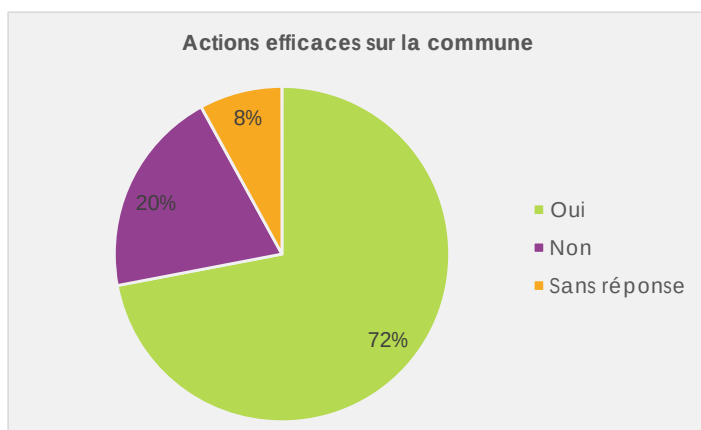


Figure 18 : Avis des communes sur l'efficacité des actions mises en œuvre dans leur commune (taux de réponse questionnaire)

Les 20% ayant répondu « non » expliquent qu'il y a eu peu d'actions sur leur commune ou sur le volet inondation d'une manière générale. Les nouveaux élus ne se sont pas positionnés.

Lors des entretiens et ateliers de concertation, on a pu constater que les élus ont une vision positive de l'évolution de la qualité de l'eau. Selon eux, la qualité de l'eau s'est globalement bien améliorée d'un point de vue visuel : « *on part de loin* » et malgré les résultats mitigés sur ce volet, ils semblent globalement satisfaits des actions menées notamment sur le volet assainissement. Comme pour les partenaires interrogés, les élus constatent le retour de certains poissons dont la Truite Fario. La forte réappropriation des cours d'eau par les pêcheurs est également soulignée comme un point très positif. Par ailleurs, la lutte contre les pollutions d'origine industrielles (sous volet A3) constituait un

nouveau volet dans la démarche donc leur prise en compte dans le programme d'actions du contrat de rivière est perçue comme positive par les élus.

En revanche, le fait qu'il n'y ait pas eu d'amélioration notable de la qualité de l'eau sur le bassin versant interpelle les élus. Le volet A reste important et les actions de lutte contre les pollutions agricoles (notamment au niveau des côteaux) et domestiques doivent être poursuivies. Par ailleurs, les élus estiment que les connaissances doivent être améliorées en ce qui concerne les pollutions d'origine industrielles non domestiques, routières et agricoles car le taux d'actions réalisé apparaît insuffisant. Les enjeux mis en avant par les élus sur ce volet sont ainsi de :

- poursuivre les efforts et le travail engagé sur ce volet ;
- renforcer les actions sur les pollutions industrielles non domestiques, routières et agricoles.

L'avis des élus sur l'évolution de la qualité des milieux aquatiques (volet B)

Les avis sont globalement très positifs sur ce volet. Lors des entretiens et des ateliers de concertation les élus ont notamment mis en avant :

- La qualité des aménagements réalisés (« de belles réussites : la découverte du Gier à Saint-Chamond,...»). Les élus estiment toutefois que le bassin versant n'est pas suffisamment doté de cheminements piétonniers et d'aménagements pour la promenade.
- La qualité des travaux d'entretien et de nettoyage des berges ;
- Les techniques d'éradication et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon)
- Les interventions post-crues pour le nettoyage des embâcles ;
- L'amélioration des connaissances des équipes techniques tant sur les travaux d'entretiens et de restauration de la végétation que des techniques d'éradication de la Renouée du Japon.

Aussi, comme pour les partenaires interrogés, les élus estiment que les actions mises en œuvre ont eu des effets particulièrement positifs sur la qualité de l'eau/vie piscicole et sur la qualité des milieux aquatiques/entretien des berges.

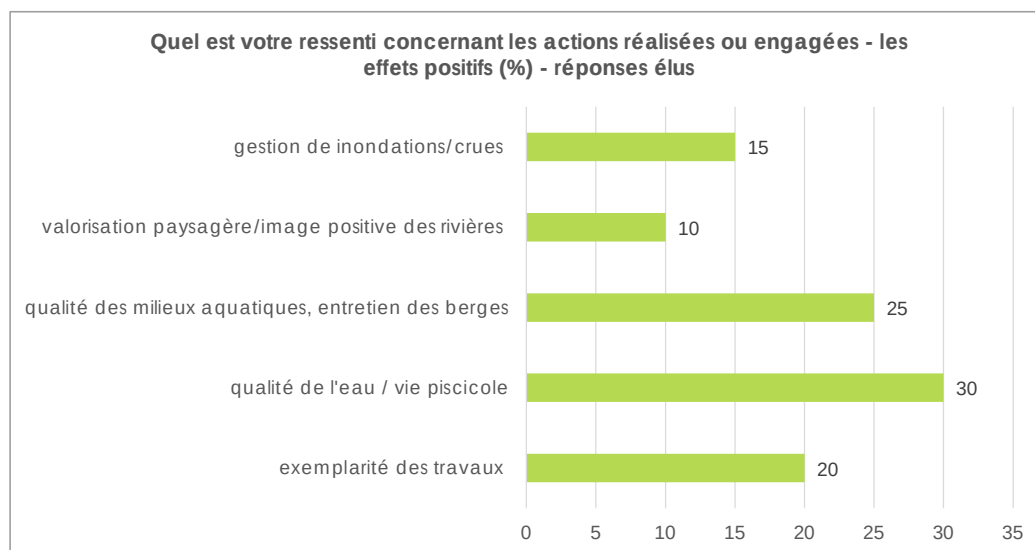


Figure 19 : Les effets positifs de la démarche par les élus (entretiens individuels)

Plus globalement 72 % des communes interrogées, via le questionnaire, estiment que la ressource en eau et les rivières du bassin versant ont une évolution positive depuis 2013.

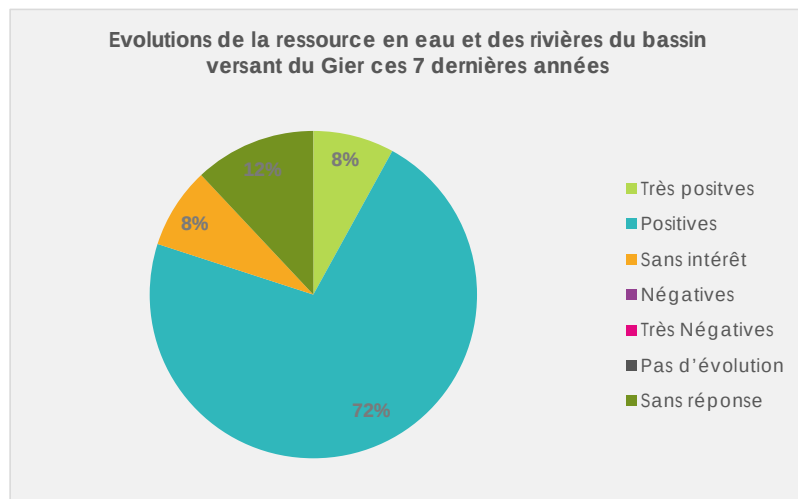


Figure 20 : Avis des communes sur l'évolution de la ressource en eau et des rivières (taux de réponse questionnaire)

Dans les avis plus mitigés, on retient que la propagation de la Renouée du Japon sur certains tronçons (notamment le Janon, le Gier intermédiaire et aval) inquiète fortement les élus. Une minorité d'élus estime que les travaux entrepris n'ont pas été assez nombreux pour éradiquer la Renouée du Japon tandis que la majorité des élus estiment au contraire que les techniques d'éradication ne seront jamais suffisantes face à la rapidité de la propagation de la Renouée du Japon sur le bassin versant. Malgré les techniques de bâchage et de fauchage, la Renouée du Japon s'étend de plus en plus et constitue un vrai sujet de préoccupation pour les élus. Notons que **deux situations types d'éradication** sont considérées sur le bassin versant du Gier :

Commentaire [RA13]: ?

- **Les foyers de Renouée du Japon** : ils font l'objet de fauches régulières plusieurs fois par an (4 à 6 fois/an), arrachage des rhizomes (et tri soyeux pour ne pas qu'ils repoussent ailleurs). Ces actions sont suivies : SEM et SyGR font tous les ans ces secteurs. Les Renouées du Japon doivent être fauchées et le nettoyage doit être soigneux de façon à éviter la présence de cannes ou de rhizomes qui pourraient créer un nouveau foyer (une autre technique consiste à broyer assez finement). Certains foyers sont plus développés ou moins accessibles. Sur certains, il est possible d'utiliser la technique de bâchage. C'est possible par exemple sur des secteurs, même enrochés, de 50 m de long. SEM et SyGR ont mis en œuvre cette technique sur des secteurs appropriés. Mais cette technique ne peut pas être utilisée sur des linéaires très importants, ni sur des hauteurs trop importantes, ni sur des secteurs où le vent ou les crues pourraient tout arracher.
- **Les secteurs très envahis et pour certains depuis longtemps** : Ces sites combinent à la fois des problématiques d'accessibilité et/ou d'enrochement. Un autre point identifié par les équipes techniques est que les rhizomes vont jusqu'à 3 à 4 m de profondeur. Les techniques classiques de fauches ne peuvent pas être utilisées sur ces secteurs, et sont ainsi indiqués en « non intervention » au plan de gestion de la végétation. Les seules solutions consistent à des techniques plus lourdes telles que du concassage broyage, onéreux : décaisser jusqu'à 3 m de profondeur les terrains, puis de broyer concasser les rhizomes, afin de les réduire à 2 cm. Il s'agit ainsi de travaux conséquents avec des montants élevés et qui ont été mis en œuvre jusqu'à présent lors d'opérations globales de restauration des cours d'eau à vocation hydraulique, écologique et paysagère.

Les élus ont également souligné lors des ateliers de concertation le manque de coordination et de concertation avec les gestionnaires des infrastructures (A47, SNCF) dans les techniques de lutte contre l'éradication de la Renouée du Japon. Selon eux des temps d'échanges et de coordination s'avèrent nécessaires afin de maîtriser au mieux la propagation de cette plante.

Concernant les travaux d'entretiens et de restauration de la végétation et de la continuité écologique, les élus ont fait part d'un manque de communication et de concertation en phase travaux auprès des riverains et des habitants. De plus, la temporalité entre les études et les travaux d'aménagement est jugée trop longue ce qui a pu entraîner des déceptions et de l'impatience auprès des habitants et des communes : *« les travaux d'aménagement sont très attendus mais mettent trop de temps à arriver »*.

Les travaux et aménagements pour lutter contre les inondations (Gier, Dorlay) sont appréciés et reconnus par les élus. Toutefois, ils nuancent leur propos en indiquant que le contexte contraint et particulier du Gier ne permettra de résorber toutes les problématiques d'inondation du bassin versant, et particulièrement sur la partie aval. Des secteurs encore impactés par des crues importantes mettent en difficulté les riverains (secteur de la Durèze). De plus, pour certains élus, les travaux ne sont pas suffisants ou pas assez bien étudiés pour résoudre les problèmes de débordements des cours d'eau, et ce malgré les travaux réalisés. Enfin, sur ce sous volet B1, les élus estiment que la communication à destination des communes et des habitants mérite d'être renforcée notamment sur le mode opératoire à adopter en cas d'alerte inondation (besoin d'être mieux accompagné).

D'après les résultats des questionnaires envoyés aux communes, celles-ci souhaiteraient que le SyGR et SEM interviennent en priorité sur l'entretien des berges et sur la gestion des crues et risques d'inondations. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Pour pouvoir catégoriser les domaines dans lesquels les communes et intercommunalités souhaiteraient que le SyGR et SEM interviennent en priorité, une catégorisation par pourcentages a été optée :

- Priorité 1 : les domaines ayant un score supérieur à 50 % ;
- Priorité 2 : les domaines ayant un score entre 25 % et 50 % ;
- Priorité 3 : les domaines ayant un score inférieur à 25%.

De ce fait, l'entretien des berges (57%) et la gestion des crues et risques d'inondations (52 %) sont prioritaires aux yeux des communes et intercommunalités. La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau est de priorité 2 (29%) et les restaurations hydromorphologiques des cours d'eau, ainsi que la valorisation paysagère et du cadre de vie sont en priorité faible (19 %).

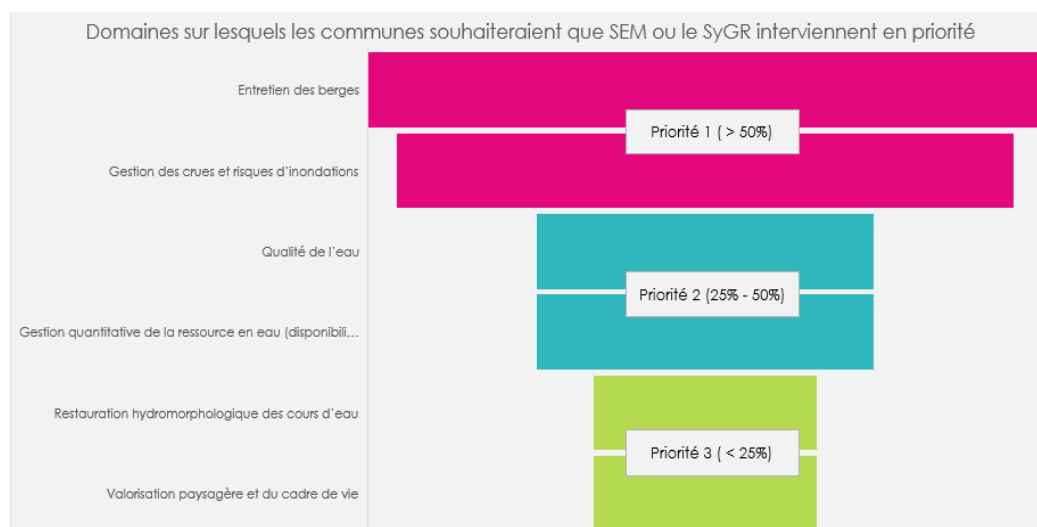


Figure 21 : Les thématiques prioritaires pour les communes et intercommunalités (taux de réponse questionnaire)

Enfin, les résultats des questionnaires ont permis d'identifier un besoin de renforcer :

- l'information générale sur les actions du contrat de rivière et travaux ;
- le niveau de connaissance /compréhension sur le contrat de rivière ;
- l'appui et l'accompagnement à destination de la sensibilisation des habitants.

IV.A.5. Synthèse du jugement évaluatif sur les effets du contrat de rivière



On constate un très bon taux d'engagement tous volets confondus (80% de taux d'engagement global). Concernant les effets du contrat de rivière, on peut retenir les éléments suivants :

- **Qualité de l'eau** : pas d'amélioration générale mais une forte disparité entre stations et paramètres mesurés avec des pollutions qui persistent.
- **Inondations et crues** : Elaboration d'un PPRI puis d'un PAPI (2022-2027) avec la mise en place de mesures pour limiter les risques d'inondations.
- **Ressource en eau** : Elaboration d'un PGRE en cours de finalisation (2020) avec la mise en place de mesures pour garantir une disponibilité de la ressource en eau et la conciliation des usages sur le bassin versant.
- **Restauration hydromorphologique et écologique** :
 - Des disparités entre les cours d'eau entre les coteaux et les fonds de vallée ;
 - Une ripisylve fonctionnelle évaluée entre 50 et 75 % sur la plupart des masses d'eau étudiées grâce aux opérations d'entretien (plus de 250 km de cours d'eau entretenus depuis 2013) ;
 - La disparition de la Renouée du Japon sur plus de 70 km de berges mais une forte présence notamment sur le Janon et le Gier aval ;
 - Des restaurations hydromorphologiques d'envergure sur plus de 3 km de cours d'eau qui ont permis d'améliorer la fonctionnalité écologique et morphologique et paysagère du Gier ;
 - Une réappropriation des milieux aquatiques par les pêcheurs ;
 - Le repeuplement piscicole sur certains tronçons (Truite Fario) qui constitue un bon indicateur physico-chimique de l'eau.

Les acteurs interrogés (élus, partenaires) reconnaissent l'ambition du programme d'actions et les nombreuses actions mises en œuvre notamment sur les volets A 1 (pollutions domestiques) et volet B2 (restauration et entretien du lit et des berges). Une déception a toutefois été soulignée sur le volet qualité de l'eau car les résultats obtenus n'apparaissent pas suffisants au regard des nombreux efforts réalisés. Les acteurs estiment nécessaire de poursuivre les efforts et le travail engagé sur les pollutions domestiques et de renforcer les actions sur les pollutions industrielles, routières et agricoles par l'amélioration des connaissances. Sur le volet B, la majorité des acteurs constate des évolutions positives (qualité de l'eau, restauration hydromorphologique des cours d'eau, entretien de la végétation) avec actions/travaux « phares » qui permettent de répondre à plusieurs enjeux (par exemple la découverte du Gier à Saint-Chamond) : continuité écologique, gestion des inondations, valorisation paysagère, ... Comme pour le volet A, des efforts restent encore à mener sur :

- la **restauration hydromorphologique, continuité écologique** des cours d'eau avec un besoin de renforcer les interventions sur les affluents
- la préservation et la restauration des **zones humides**
- la gestion des **inondations/crues et des eaux pluviales** : plus de communications et d'information auprès des habitants

IV.B. QUESTION N° 2 : EN QUOI LA GOUVERNANCE ET LE PORTAGE DE LA DEMARCHE ONT-ILS CONTRIBUE A LA BONNE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET A LA BONNE ASSOCIATION/CONCERTATION DES ACTEURS ?

Cette question évaluative permet à la fois de s'interroger sur le fonctionnement de la démarche en termes de pilotage et de gouvernance (instances politiques, moyens humains et techniques mobilisés) et sur la concertation proposée pendant toute la mise en œuvre du contrat de rivière.

IV.B.1. Critère de jugement n°1 : le fonctionnement des instances

	Indicateur	Unité	Source
2.1	Analyse du fonctionnement politique et technique (nombre d'instances, rôles et missions, moyens humains mobilisés)	Quantitatif	Analyse des CR de 2013 à 2020 + Bilan technique et financier
2.2	Analyse et fréquence des instances (nombre de réunions organisées...)	Quantitatif	Analyse des CR de 2013 à 2020 + Bilan technique et financier
2.3	Analyse du taux de participation des acteurs aux différentes instances	Qualitatif + quantitatif	Analyse des CR de 2013 à 2020 + avis des communes

a L'organisation du pilotage politique et technique

Les instances de concertation avec les acteurs du territoire

Le fonctionnement du contrat de rivière est structuré autour de plusieurs instances de concertation à savoir : l'entente, le comité de rivière et les commissions techniques ou thématiques.

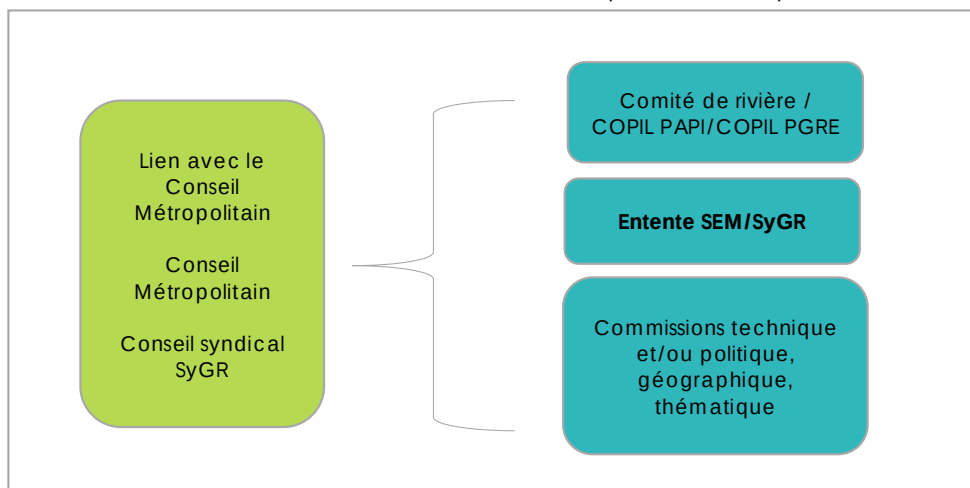


Figure 22 : Organisation des instances de concertation

L'entente a pour objectif d'analyser la cohérence globale des actions à l'échelle du bassin versant (cf. paragraphe suivant). Les commissions techniques et/ou politiques ont pour rôle d'approfondir

certaines thématiques et certains sujets. Le comité de rivière /COPI PAPI/COPI PGRE élabore et valide les outils de gestion et contrôle la bonne exécution des travaux en phase opérationnelle (veille du respect des engagements, des différents outils). Le comité de rivière est composé de 84 structures dont 54 collectivités, 17 administrations, 13 organisations professionnelles et usagers de la rivière.

Un co-portage entre SEM et SyGR depuis 2007 sous forme d'entente : rôles et missions

Le premier contrat de rivière relevait d'une volonté politique de réhabiliter l'image de la vallée du Gier. Le 1^{er} contrat de rivière ne concernait que la rivière Gier et non les affluents. Ce premier contrat de rivière a été mis en œuvre de 1994 à 2002. L'étude bilan réalisée en 2002 a permis d'identifier les enjeux prioritaires à savoir : l'amélioration de la qualité du Gier, les pollutions industrielles et agricoles ou encore la gestion quantitative de la ressource. En 2005, la compétence rivière a été transférée à Saint-Etienne-Métropole (SEM) pour la partie Loire et en 2007, une organisation de la gouvernance sur la partie Rhodanienne du bassin versant s'est structurée autour de la création du Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SyGR).

Le bassin versant du Gier comprend ainsi 38 communes dont 10 communes côté Rhône (SyGR) et 28 communes côté Loire (SEM). Afin de garantir la mise en œuvre du contrat de rivière et permettre un fonctionnement en étroite coordination entre les acteurs du Rhône et les acteurs de la Loire, la gouvernance du contrat de rivière s'est structurée autour d'une « entente ». Cette entente a pour objectif d'assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre ainsi que le suivi des outils de gestion du contrat de rivière. L'entente est garante de la cohérence des actions engagées à l'échelle du bassin versant et a pour rôle d'analyser la cohérence des actions et être force de proposition pour des actions globales à l'échelle du bassin versant. **L'entente du contrat de rivière est composée de 3 membres représentants chaque structure (SEM et SyGR)** et les décisions prises dans le cadre de cette entité sont appliquées après délibération du comité syndical et du conseil métropolitain. Les membres de l'entente sont :

- SEM :
 - M FRANCOIS (La Grand Croix) ;
 - M JANDOT (Dargoire) ;
 - M LUYA (Vice-Président Contrats de Rivières - Firminy) ;
- SyGR :
 - Mme CATON (VP SyGR – Métropole Lyon) ;
 - M CID (VP SyGR – Communauté de Communes Pays Mornantais) ;
 - Mme OSTOJIC (Président SyGR - Vienne Condrieu Agglo) ;

Un principe d'engagement d'opérations communes a ainsi été mis en œuvre au sein de l'entente pour garantir un groupement de commande permanente. SEM est coordinateur de ces groupements de commandes en lançant et exécutant les marchés.

Des moyens humains et techniques qui se renforcent depuis 2013

Les moyens humains mobilisés pour assurer l'animation et la mise en œuvre du contrat de rivière sont partagés entre SEM et SyGR. Notons cependant que les moyens techniques et humains ont été mobilisés pendant plusieurs uniquement sur la partie amont (Loire/SEM). Aujourd'hui, on constate une structuration des moyens humains qui tend à se renforcer côté SyGR :

SEM	2013	2020
	3 ETP autres agents transversaux	4 ETP autres agents transversaux
SYGR	0 ETP 0,5 ETP en 2014	- 2 ETP - 3 ETP depuis mai 2021

En 2013, le SyGR (alors SIGR pour Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien) n'avait pas d'ETP (équivalent temps plein) dédié. Un poste à mi-temps de chargé de missions est créé en janvier 2014. En 2015, ce poste devient un temps plein (1 ETP), avec un changement de chargé de missions entre la mi-août et début septembre. En 2017, il est décidé de prendre un renfort ponctuellement sur la partie technique (technicien de rivière), mais il n'y a pas encore de « stratégie » de constitution d'une équipe. Le technicien rivière commence donc avec un CDD sur 6 mois, puis un contrat d'apprentissage qui débute en septembre 2017. En 2018, un renfort sur la partie administrative est décidé, avec le recrutement d'une « gestionnaire administrative et finances » (1 ETP) en janvier 2018. L'équipe du SyGR a finalement été renforcée en avril 2021, avec l'arrivée d'un chargé de missions « prévention des inondations », portant ainsi l'effectif à 4 ETP : 2 chargés de missions, 1 technicien rivière et 1 administratif. Côté SEM, le chargé de mission et le technicien de rivière ont été renforcés par l'embauche d'un chargé de mission PGRE en 2018. Dans ce contexte, les moyens financiers ont été réévalués en 2018.

b La fréquence des réunions

Des réunions organisées régulièrement qui permettent de se tenir informé et d'avancer sur des divers sujets

D'après le bilan technique, **23 instances de concertation** ont été organisées entre 2013 et 2020 réparties entre les commissions techniques, les comités de rivières et les réunions de l'entente (cf. tableau ci-dessous). L'entente SEM-SyGR a réalisé une réunion par an, soit 8 réunions permettant de prévoir les travaux de l'année. De plus, 3 réunions publiques ont été réalisées par SEM en lien avec les projets d'aménagement : Gier à Saint-Chamond, Gier à Rive-de-Gier et Durèze à Genilac.

	Nombre d'instances organisées sur 2013-2020	Nombre moyen de participants
Commissions	9	23
Comités de rivière	9	48
Réunions de l'entente	8	

Tableau 5 : Tableau extrait du bilan technique sur la répartition du nombre de réunions de concertation et le nombre moyen de participants entre 2013 et 2020

Concernant le volet ressource en eau, 33 réunions ont été organisées depuis 2018 dans le cadre du PGRE : 16 groupes de travail, 11 COTECH et 6 COPIL. Le graphique ci-dessous indique le nombre et le type de réunions organisées par années dans le cadre du contrat de rivière. On peut constater que les réunions se sont tenues régulièrement de 2013 à 2020 et que des comités de rivière ont été organisés chaque année.

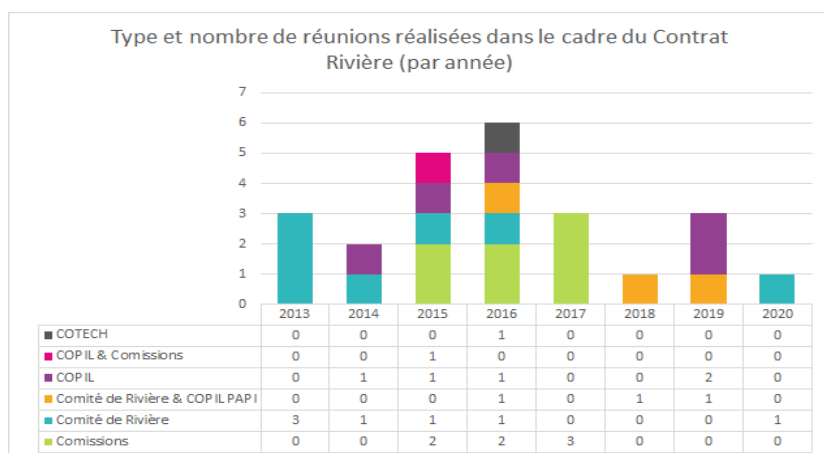


Figure 23 : Type et nombre de réunions réalisées dans le cadre du contrat de rivière de 2013 à 2020

c Le taux de participations aux différentes instances

Une bonne implication des acteurs dans les instances de concertation

D'après le graphique ci-dessous, le taux de présence moyen entre 2013 et 2020, toutes instances de concertation confondues, est de 84% ce qui est très satisfaisant. De plus, d'après le graphique n°25, on peut constater que le taux moyen de fréquentation oscille entre 100 et 75 % entre 2013 et 2020.

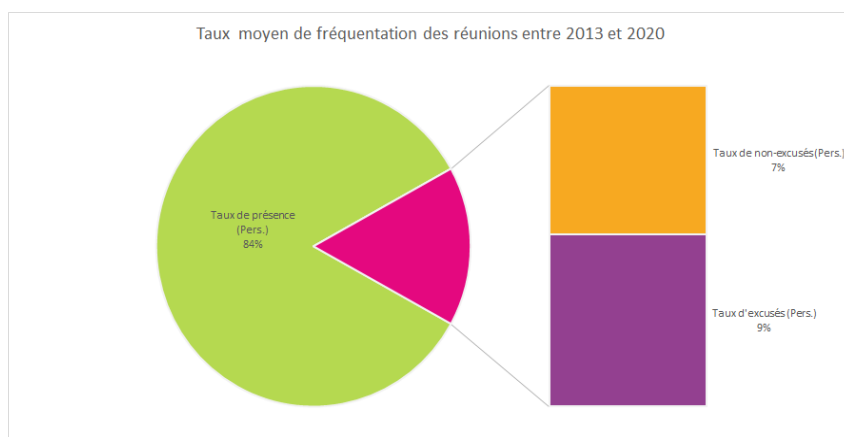


Figure 24 : Taux moyen de fréquentation des réunions entre 2013 et 2020 (analyse des comptes-rendus de réunions)

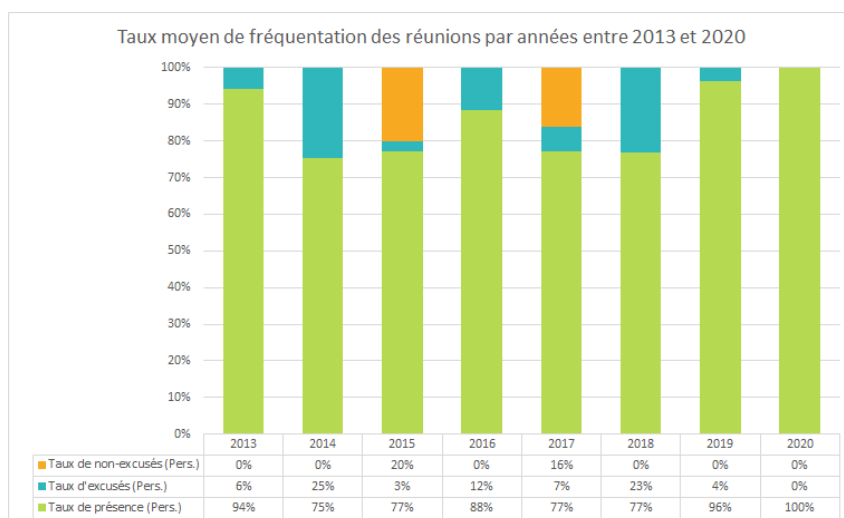


Figure 25 : Taux moyen de fréquentation des réunions entre 2013 et 2020 (analyse des comptes-rendus de réunions)

A la question avez-vous été invités aux réunions (cf. graphique ci-après), les communes ont répondu à 95% oui, et plus des 2/3 des communes interrogées confirment avoir participé aux réunions organisées pour le contrat de rivière. Les communes ayant répondu n'avoir jamais participé sont représentées par des nouveaux élus. Aussi, au regard des justifications des personnes indiquant n'avoir jamais participé, et après analyse des comptes rendus des différentes réunions, il en ressort un très fort engagement participatif aux réunions.



Figure 26 : Invitations aux réunions du contrat de rivière – taux de réponse des communes (taux de réponses questionnaire communes)

Notons par ailleurs, que l'implication des acteurs et leur niveau d'information sur le contrat de rivière a aussi été réalisé dans le cadre de réunion en bureau ou en conseil municipal. En effet, à la lecture du graphique ci-après, 38% des communes ont indiqué recevoir des informations sur la démarche via le bureau municipal. Un quart des informations semble se faire plus de manière informelle et 10 % des retours s'effectuent par réunions thématiques. Par conséquent, on peut conclure du rôle important des communes dans le niveau d'implication et le relais d'information sur le contrat de rivière auprès des élus locaux.

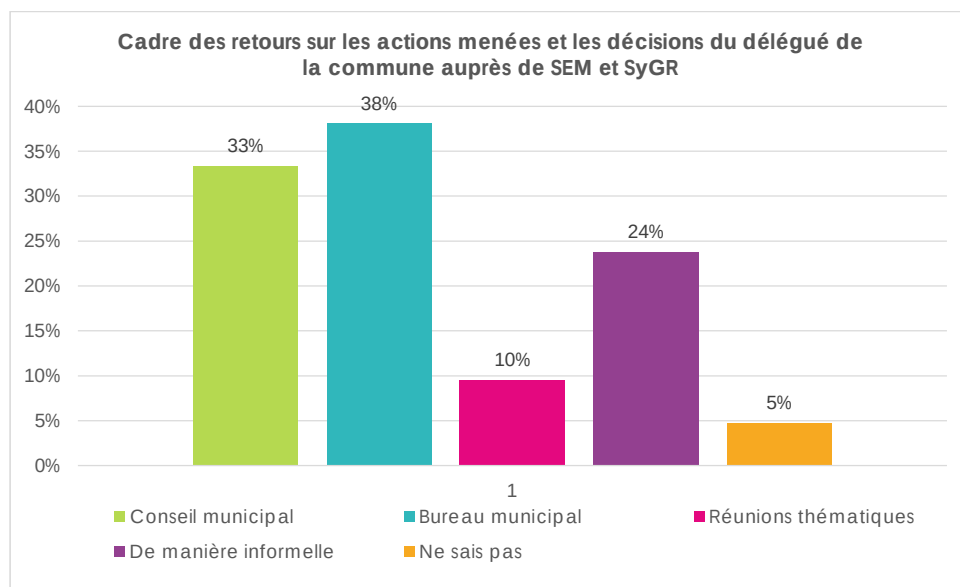


Figure 27 : Instances de concertation locales pour informer les élus locaux (taux de réponses questionnaire communes)

IV.B.2. Critère de jugement n°2 : La représentativité des acteurs

	Indicateur	Unité	Source
2.4	La représentativité des acteurs au sein des différentes instances	Qualitatif + quantitatif	Avis des acteurs + analyse des CR de 2013 à 2020

a La représentativité des acteurs au sein des différentes instances

Une bonne représentativité des acteurs

Les acteurs du bassin versant (élus, partenaires, associations locales) apparaissent bien représentés dans les différentes instances du contrat de rivière [et des](#) programmes associés (PAPI/PGRE). En effet, la diversité des instances et de leurs rôles/missions assure une large concertation des acteurs du bassin versant. De plus, le comité de rivière regroupe l'ensemble des acteurs du bassin versant. La composition et le rôle de ce dernier ont été fixés par arrêté préfectoral (31/01/2020). Le comité de rivière est ainsi composé : des représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, des représentants de l'état et des représentants des organisations professionnelles et des usagers.

Ce constat sur la bonne représentativité des acteurs a également été partagé par les acteurs interrogés car 60% d'entre eux ont indiqué que la composition des instances est pertinente. Certains d'entre eux estiment toutefois qu'il manque au sein des instances de concertation actuelles des représentants de la profession agricole et industrielle. D'après ces derniers, les représentants des professions agricoles et industrielles sont davantage contactés et impliqués dans le cadre d'enquêtes, de sondages, de réunions d'information plutôt que dans la mise en œuvre des actions du contrat de rivière.

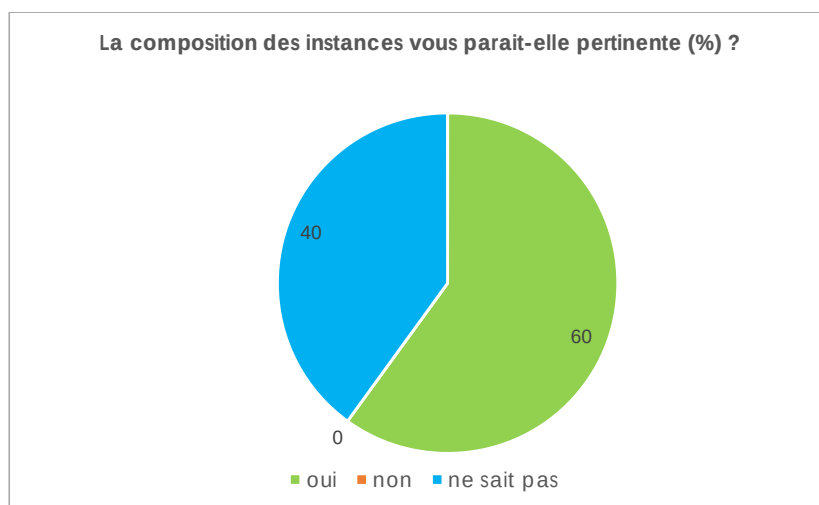


Figure 28 : Avis des acteurs (élus, partenaires) sur la composition des instances (entretiens)

IV.B.3. Critère de jugement n°3 : La satisfaction des acteurs concernant le fonctionnement des instances

	Indicateur	Unité	Source
2.5	Analyse de la satisfaction des acteurs sur les modalités de fonctionnement de la gouvernance (fréquence, sujets traités, recueil des attentes) et la qualité de l'information et de la concertation en amont et après réunions (transparence de l'information / ordre du jour du jour / nature des données communiquées en amont et après réunions)	Qualitatif	Avis des acteurs interrogés (entretiens, questionnaires, ateliers de concertation élus)

a Le niveau de satisfaction des acteurs sur la gouvernance et le portage de la démarche

Un travail préparatoire et une concertation suffisante pour identifier les enjeux du bassin versant

Globalement, les acteurs interrogés sont satisfaits de la préparation du contrat de rivière. Selon eux, le travail préparatoire a été suffisant pour identifier les enjeux et problématiques du bassin versant (études préalables). De plus, les acteurs estiment avoir été bien impliqués et associés tant dans les phases de préparation que dans les phases de mise en œuvre du contrat de rivière.

Les informations et la concertation ont également été jugées suffisantes tout au long de la mise en œuvre du contrat de rivière (avant, pendant, après les réunions). Une minorité de partenaires estiment toutefois qu'il n'y a pas eu assez de temps d'échanges entre les élus et les partenaires Loire-Rhône mais la situation semble selon eux en train de s'inverser.

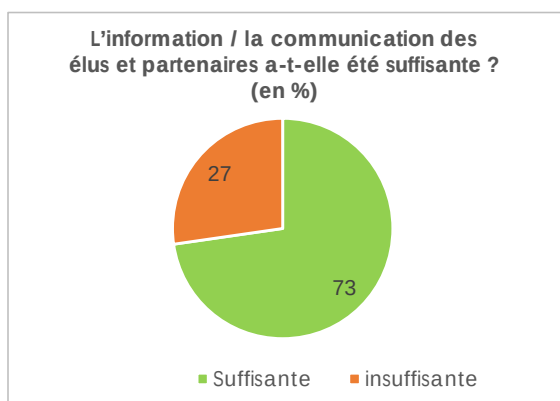


Figure 30 : Avis des partenaires sur l'information et communication (entretiens)

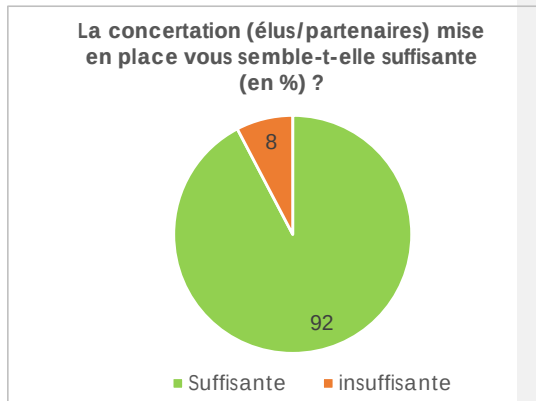


Figure 29 : Avis des partenaires sur la concertation (entretiens)

Quelques acteurs représentant des associations locales et la profession agricole ont néanmoins exprimé leur déception quant au fait de ne pas avoir été suffisamment impliqués et informés de l'avancement des actions du contrat de rivière.

Les avis des partenaires sur le nombre d'instances et sur la fréquence des réunions sont assez partagés au vu des % ci-dessous, mais cela est directement lié au fait que plusieurs acteurs n'ont pas assez de recul sur la démarche (prise de poste assez récente). Néanmoins, pour une majorité de partenaires interrogés et travaillant depuis plusieurs années sur le bassin versant du Gier, le mode de fonctionnement (nombre d'instances, fréquence des réunions) leur semble pertinent.

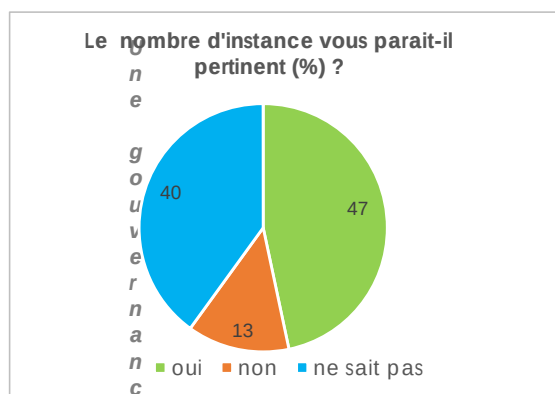


Figure 32 : Avis des partenaires sur le nombre d'instances (entretiens)

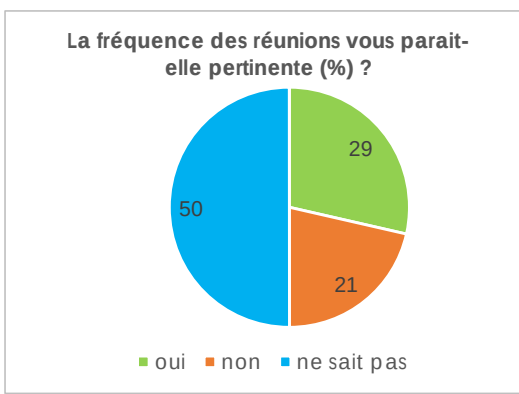


Figure 31 : Avis des partenaires sur la fréquence des réunions (entretiens)

difficile à appréhender pour les partenaires de l'aval du bassin versant

Commentaire [RA14]: ?

On note une divergence d'opinion entre les partenaires de l'amont et ceux de l'aval sur les modalités de fonctionnement de la gouvernance du contrat de rivière. En effet, plusieurs partenaires de l'aval ont fait part du manque de lisibilité de la gouvernance du contrat de rivière. Selon eux, le portage de la démarche par deux structures distinctes que sont SEM et le SyGR entraîne une lourdeur administrative dans les prises de décisions et dans le mode de fonctionnement global : une multiplication des instances de concertation, des acteurs et des structures partenaires (doublons entre les partenaires du Rhône et de la Loire). Le portage par deux entités aboutit selon eux à un manque d'appropriation des enjeux. Par ailleurs, selon eux, l'empilement des démarches (contrat de rivière, PGRE, PAPI) ne facilite pas la compréhension de l'action sur le bassin versant. Certains acteurs soulignent un déficit de communication globale à l'échelle du bassin versant conduisant à un manque de clarté dans l'organisation et dans le fonctionnement de la procédure.

Un sentiment général a été soulevé lors des entretiens sur le constat que SEM prend plus de poids dans les décisions/actions par rapport au SyGR. En effet, SEM représente une entité importante dotée de moyens humains, techniques et financiers plus importants que le SyGR. Ajoutons à cela, une structuration politique et technique et un temps d'existence plus récent pour le SyGR. Aussi, compte tenu des contextes historique, techniques et financiers, plusieurs partenaires ont clairement indiqué un « avancement à deux vitesses » entre SEM et le SyGR. Ce décalage historique, technique et financier impacte selon eux directement la mise en œuvre des actions notamment à l'aval. Toutefois, cette situation tend à se renverser et à s'équilibrer en lien avec la structuration du SyGR ces deux dernières années. Plusieurs acteurs s'interrogent cependant sur la pertinence d'une gouvernance unique à l'échelle du bassin versant du Gier.

Enfin, en lien avec le manque de clarté de la gouvernance, certains partenaires ont pointé un manque de communication, d'information global et de concertation à l'échelle du bassin versant. Les partenaires de l'aval ont le sentiment d'être moins associés dans la concertation.

Un co portage de plus en plus dynamique avec la structuration du SyGR et perçu comme une force

Comme indiqué précédemment, plusieurs partenaires ont le sentiment que SEM a eu un poids plus important dans les prises de décisions et dans la mise en œuvre d’actions que le SyGR mais la situation tend à s’inverser avec la structuration du SyGR. Pour une majorité de partenaires, le portage politique et technique par deux structures représente plusieurs avantages à savoir :

- le partage d’expériences techniques entre l’amont et l’aval ;
- la proximité d’actions des deux structures en lien avec les problématiques inhérentes à chacune des parties du bassin versant ;
- la diversité des acteurs et la richesse des regards et des points de [vue](#).

Les partenaires ont également mentionné la qualité des échanges entre SEM, SyGR et leurs différents partenaires. Les partenaires de l’aval du bassin versant ont également souligné que les échanges se sont renforcés entre le SyGR et les partenaires aval ces derniers mois en lien avec la structuration du SyGR (embauche d’un [technicien rivière](#)). Un autre avantage du pilotage technique mis en avant, réside dans la stabilité du personnel depuis plusieurs années. La qualification et la stabilité du personnel tant côté SyGR que côté SEM constitue un point fort car l’expertise technique s’appuie sur une très bonne connaissance des problématiques et de l’historique du bassin versant ainsi que d’un bon niveau d’expertise général sur l’ensemble des thématiques. Aussi, à la question : « quel terme qualifierait le mieux le fonctionnement du contrat de rivière », la moitié des partenaires a répondu « satisfaisant ». Les quelques acteurs qui ont répondu « difficile » ou « laborieux » font écho au déficit d’association de certaines professions : agricoles, industrielles, habitants (associations locales).

Commentaire [RA15]: Chargé de mission ?

Les principales améliorations proposées par les partenaires sont :

- **la fréquence et déroulement des réunions** en organisant davantage des temps d’échanges techniques et de coordination entre SEM/SyGR et les partenaires
- **la composition des instances** en associant davantage les agriculteurs, industriels et associations locales dans la préparation et la mise en œuvre d’une future démarche
- autres : certains partenaires appartenant à l’aval du bassin versant ont également souligné l’importance de **rendre plus lisible la gouvernance** du contrat de rivière en communiquant à l’échelle globale du bassin versant (information régulière sous la forme d’un petit bulletin commun aux deux structures).

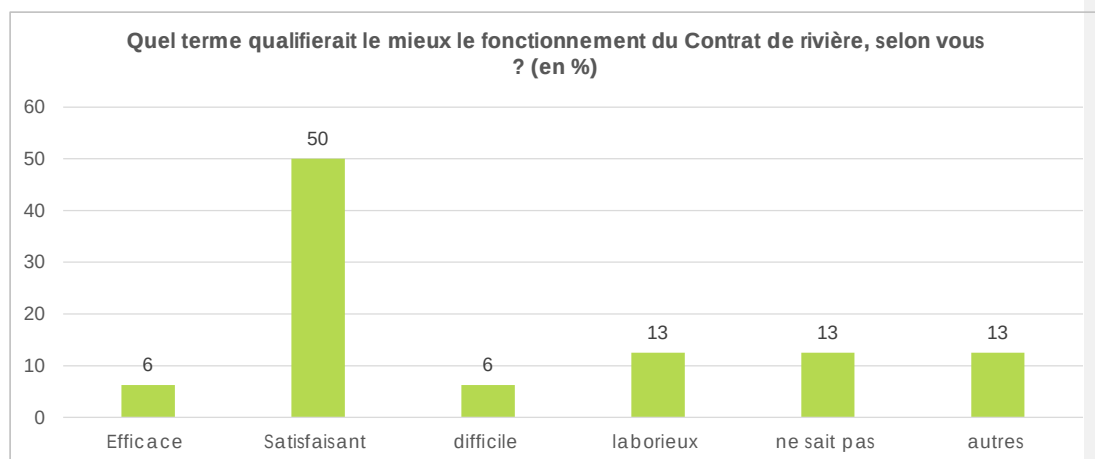


Figure 33 : avis des partenaires sur le mode de fonctionnement du contrat de rivière (entretiens)

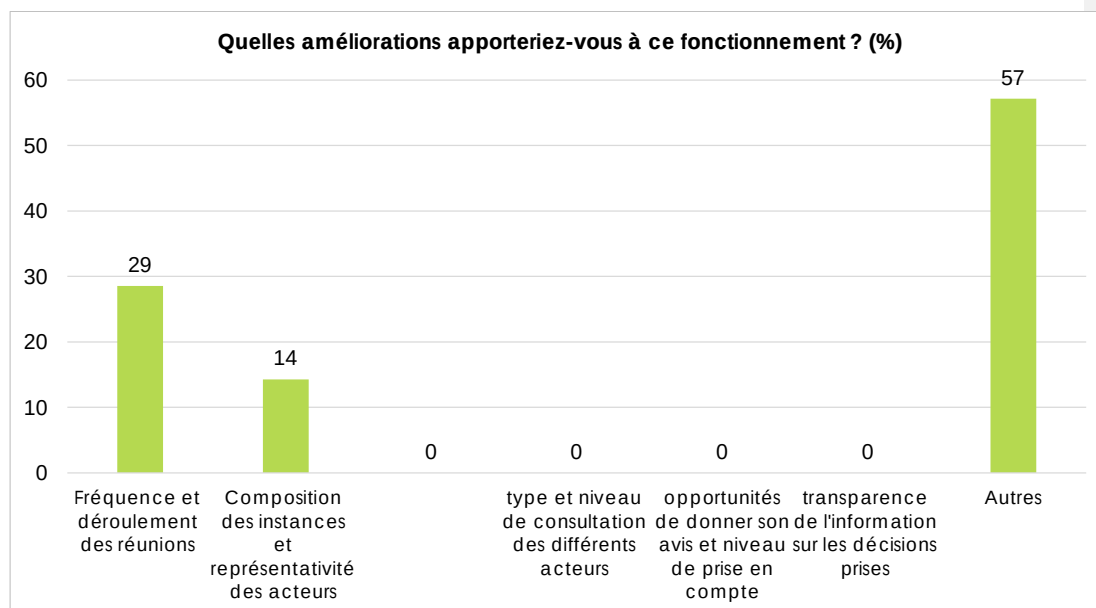


Figure 34 : avis des partenaires sur les améliorations à apporter sur le mode de fonctionnement (entretiens)

SEM et SyGR des structures connues par les établissements non domestiques

Les questionnaires envoyés aux établissements non domestiques ont permis de montrer qu'une majorité d'établissements non domestiques connaissent SEM et le SyGR. Les rôles et missions de SEM et SyGR sont appréciés et reconnus par ces établissements. En effet, lorsqu'un problème en lien avec la rivière impacte l'activité des industriels, 50% s'adressent spontanément à SEM et SyGR pour faire remonter l'information et trouver des solutions. De plus, 94% des établissements non domestiques sont satisfaits des échanges qu'ils ont eu avec le chargé de missions du contrat de rivière. On note cependant, que plus de la moitié des industriels se disent insatisfaits par les actions mises en place par le contrat de rivière. Le principal regret mentionné dans les réponses du questionnaire est le **manque d'information sur la démarche et ses actions**.

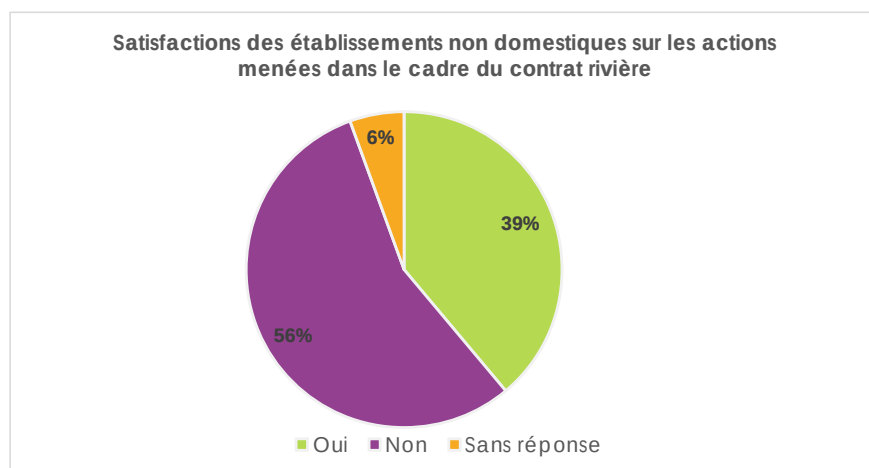


Figure 35 : Satisfaction des établissements non domestiques sur les actions menées dans le cadre du contrat de rivière (questionnaires)

Une gouvernance et un mode de fonctionnement bien appréhendés par les élus mais des interrogations quant à l'efficacité du portage de la démarche par 2 structures

On retient des entretiens que le fonctionnement de la gouvernance est globalement bien appréhendé par les élus (nombre, rôles et missions des instances). Ces derniers connaissent bien les différentes instances ainsi que leurs rôles. Le nombre et la diversité des instances (politiques/techniques) favorisent selon eux une large concertation des acteurs (diversité des points de vue, regards enrichis). Les élus reconnaissent et apprécient le rôle de la commission de l'entente : « une instance qui fonctionne bien, bonne coordination et relations entre les élus de l'amont et de l'aval, lieu de coopération intéressant, instance pertinente pour garantir la mise en œuvre et le suivi du contrat de rivière ».

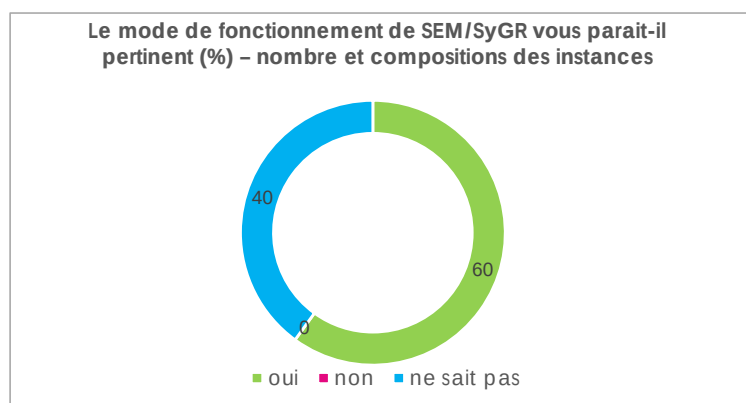


Figure 36 : Avis des élus sur le mode de fonctionnement – gouvernance (entretiens)

Les communes ont également un avis très positif sur la concertation et les prises de décisions pendant la mise en œuvre du contrat de rivière. En effet, 90% des communes interrogées dans le cadre du questionnaire, ont indiqué que les prises de décisions prises dans le cadre du contrat de rivière étaient suffisamment concertées et partenariales.

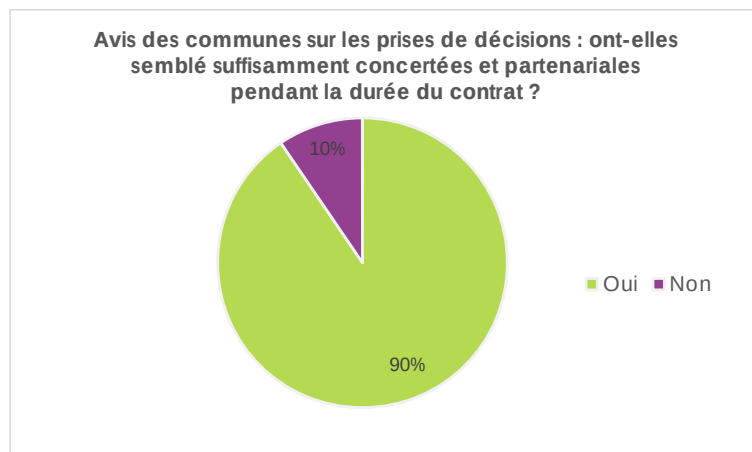


Figure 37 : Avis des communes sur les prises de décisions et la concertation (questionnaire communes)

Lors des entretiens, les élus ont souligné la qualité des réunions (« des réunions claires et toujours bien préparées en amont ») et des informations transmises. Une minorité d'élus estime toutefois que la fréquence des réunions n'était pas toujours bien répartie sur l'ensemble du contrat avec des périodes

très chargées en réunions et d'autres périodes plus calmes. Pour ces élus, il apparaît nécessaire d'organiser des réunions régulièrement afin d'avoir un niveau d'informations constant.

Les élus ont également cité à plusieurs reprises, l'implication des chargés de missions, des techniciens SEM/SyGR et reconnaissent leurs compétences techniques. Enfin, pour la majorité des communes interrogées via le questionnaire, le co-portage SEM/SyGR constitue une « force ».

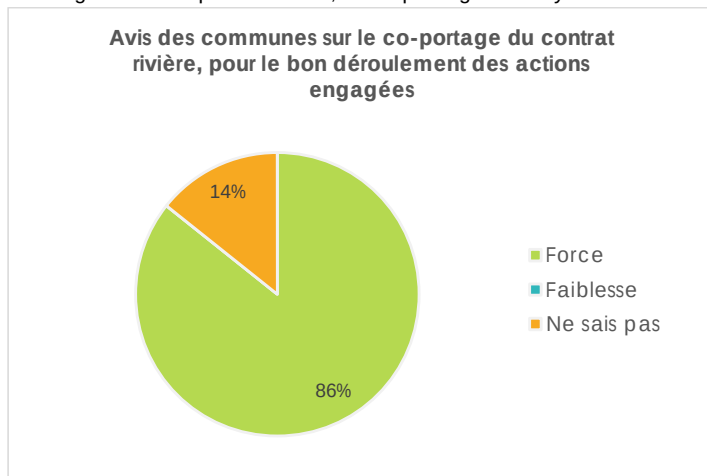


Figure 38 : Avis des communes sur le co-portage de la démarche (questionnaire communes)

On constate cependant à travers les entretiens, un point de vue plus mitigé sur l'organisation et les modalités de fonctionnement de la gouvernance pour les élus appartenant à l'aval du bassin versant. En effet, comme pour les partenaires techniques de l'aval du bassin versant, les élus pensent qu'un portage de la démarche par deux entités amène plus de difficultés au quotidien. Ils évoquent notamment les difficultés d'échanges et de coordination en lien avec les différences organisationnelles des 2 structures (une grande et une petite structure, une ancienne et une récente structure, ...). Dans ce contexte, ils s'interrogent sur l'opportunité d'une seule et même structure pour animer et mettre en œuvre des actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques (quelle pertinence, quels atouts et faiblesses pour le bassin versant et dans la mise en œuvre des actions ?).

Quelques élus ont également indiqué un manque de coordination et de travail partenarial entre les élus et/ou techniciens de l'aval avec ceux de l'amont. Pour ces derniers, il apparaît nécessaire de renforcer les relations Loire-Rhône dans le cadre d'une prochaine démarche afin d'améliorer le partage d'expériences et la communication à l'échelle globale du bassin versant.

IV.B.4. Critère de jugement n°4 : Le temps d'existences différents des deux structures et leur impact dans la mise en œuvre des actions

	Indicateur	Unité	Source
2.6	Evolution du rythme de mise en œuvre des actions sur chacun des territoires (amont/aval)	Qualitatif/quantitatif	Avis des acteurs + bilan technique et financier

a Des différences structurelles et organisationnelles entre SEM et SyGR qui co-portent la démarche

Comme indiqué dans le chapitre précédent, les différences organisationnelles et historiques entre SEM et SyGR constituent pour la majorité des acteurs interrogés, un point négatif dans la mise en œuvre des actions du contrat. En effet, on a pu constater via les entretiens, le sentiment d'un clivage assez important entre les deux entités qui se manifeste par :

- Un avancement différent entre la gouvernance et le portage technique en lien avec l'ancienneté ;
- Un manque de moyens humains, techniques côté SyGR pendant plusieurs années impactant la mise en œuvre des actions à l'aval du bassin versant (structuration de l'équipe récente) ; La partie amont semble avoir bénéficié de travaux ;
- Une force de frappe plus importante pour SEM compte tenu de sa taille, de son organisation, de ses moyens techniques, humains, financiers et de son ancienneté.

Face à ces constats, les acteurs ont ainsi le sentiment qu'un plus grand nombre d'actions a été réalisé à l'amont du bassin versant. Toutefois, lorsqu'on regarde les cartes issues du bilan technique, on peut constater une répartition homogène des actions sur le volet A1 (assainissement domestique).

Les acteurs ont toutefois nuancé leur propos en précisant que cette situation à « double vitesse » tendait à s'inverser avec la structuration et le renforcement des moyens humains et techniques du SyGR.

IV.B.5. Critère de jugement n°5 : Le niveau d'implication des techniciens SEM/SyGR dans les autres politiques publiques

	Indicateur	Unité	Source
2.7	Analyse du niveau d'implication des techniciens et chargés de missions dans les autres politiques publiques	Qualitatif	Avis des acteurs

a Une bonne articulation entre les enjeux du contrat de rivière et les documents d'urbanisme locaux

Lors des entretiens, les chargés de missions et partenaires ont indiqué qu'une articulation s'était instaurée entre les actions portées par le contrat de rivière et les documents d'urbanisme notamment dans la transcription et la prise en compte des zones humides. En effet, les chargés de missions en charge de la mise en œuvre du contrat de rivière ont participé à plusieurs reprises à des réunions de travail sur l'élaboration des documents d'urbanisme.

Une coordination s'est également mise en place avec le contrat corridors du PNR du Pilat et l'ENS du Bozançon (sur la partie aval du bassin versant), via des échanges réguliers avec les chargés de missions (points techniques, réunions,).

Les élus ont indiqué la nécessité de poursuivre la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme en assurant une veille régulière auprès des communes (informations, pédagogie, ...). Par ailleurs, l'évaluation du contrat de rivière a permis de soulever un déficit de connaissances et de partages entre les différents services et les études portées par SEM (contrat étude sur la trame verte et bleue, SCOT). Une meilleure articulation entre les services permettrait d'obtenir une vision globale des enjeux et des passerelles possibles entre les projets portés par la Métropole.

IV.B.6. Synthèse du jugement évaluatif sur la gouvernance et le portage de la démarche



A la question : « *en quoi la gouvernance et le portage de la démarche ont-ils contribué à la bonne mise en œuvre des actions et à la bonne association des acteurs* », on peut retenir les éléments suivants :

- **Des instances et un comité de l'entente appréciés** par les élus et les partenaires mais un besoin exprimé d'élargir la concertation aux agriculteurs et aux industriels.
- **Des élus globalement satisfaits du fonctionnement et de la gouvernance actuels** (avis majoritaire des élus de l'amont du bassin versant)
- **Des avis plus mitigés pour certains élus qui estiment que le mode de gouvernance et de fonctionnement entraîne des difficultés dans la gestion au quotidien** : 2 structures très différentes / prises de décisions plus longues (projets co-portés par 2 EPCI) / une multiplication des outils, des réunions, des acteurs (Rhône/Loire), ...
- **Une gouvernance difficile à appréhender pour les partenaires** : nombre d'instances, fonctionnement, multiplicité des acteurs (Rhône/Loire) et rôles des 2 structures
- **Une mise en œuvre ralentie des actions (notamment à l'aval du bassin versant)** du fait d'une structuration de l'équipe récente (0,5 ETP) et des projets à co-porter avec les EPCI du SyGR mais une dynamique en train de s'instaurer sur la partie aval en lien avec le renforcement du SyGR (équipe structurée récemment).

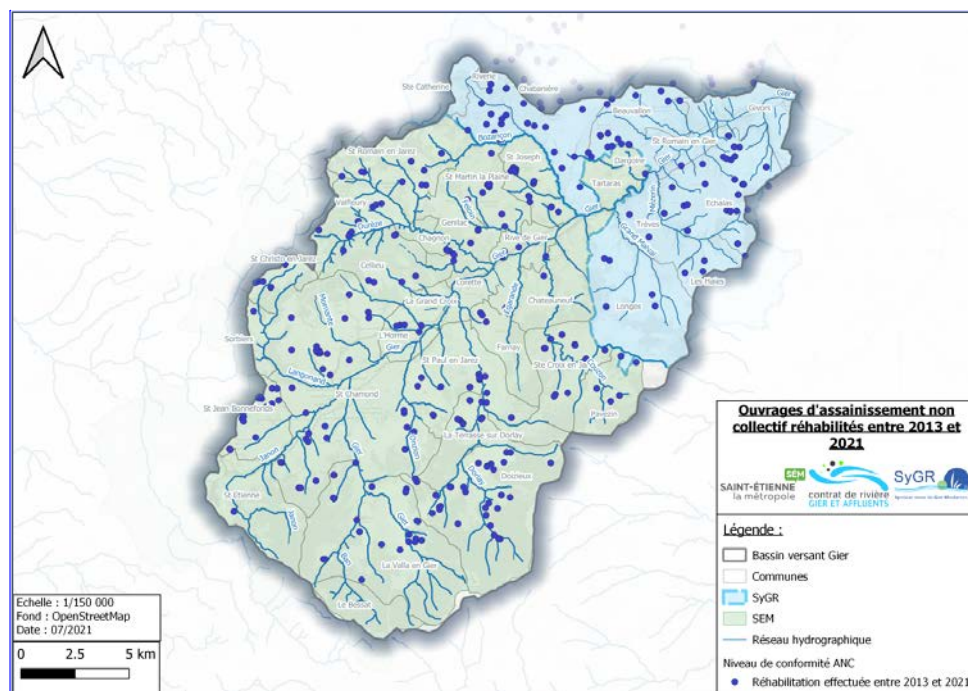
IV.C. QUESTION EVALUATIVE N°3 : DANS QUELLE MESURE LA SOLIDARITE AMONT-AVAL S'EST-ELLE CONSTRUITE SUR LE BASSIN VERSANT AU FIL DU CONTRAT ?

IV.C.1. Critère de jugement n°1 : La répartition géographique et financière des actions

	Indicateur	Unité	Source
3.1	Analyse de la répartition géographique des actions	Quantitatif Qualitatif	Bilan technique et financier + Avis des acteurs
3.2	La répartition des montants financiers selon les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre	Qualitatif	Bilan technique et financier + Avis des acteurs

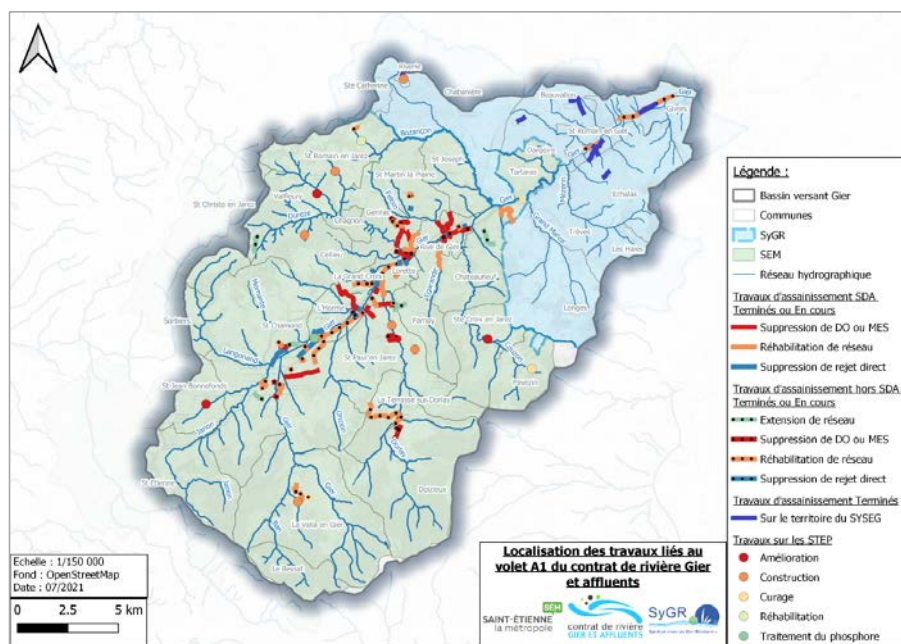
a Une répartition homogène des actions sur le volet A1 mais des réalisations plus importantes à l'amont du bassin versant pour le volet B

Les cartes issues du bilan technique indiquent une répartition homogène des actions sur le volet A1 (assainissement domestique). En effet, comme présenté sur les cartes ci-après, des actions de réhabilitation des ouvrages d'assainissement ont été réalisées sur l'ensemble du bassin versant.



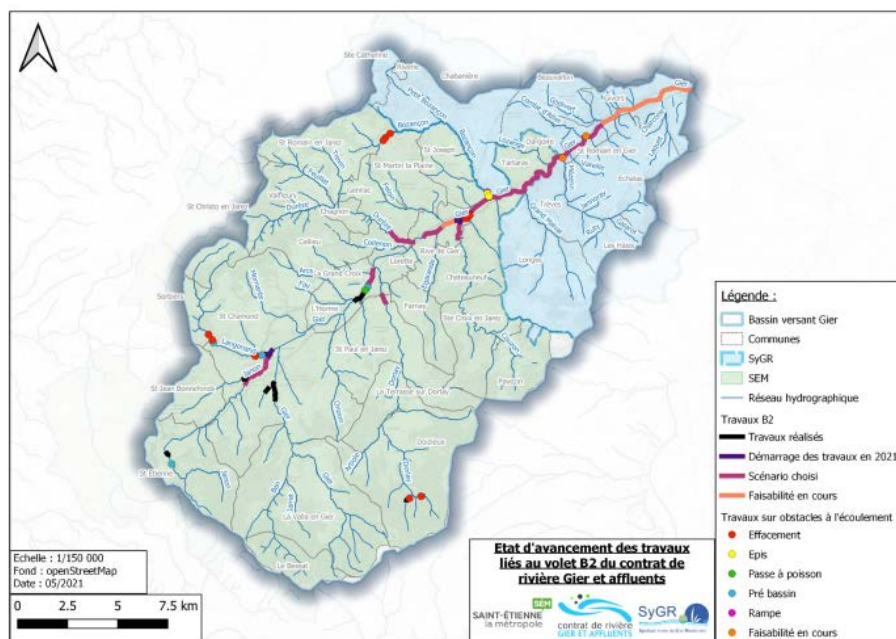
Commentaire [RA16] : Carte mise à jour

Carte 20 : Ouvrages d'assainissement non collectifs réhabilités entre 2013 et 2021 sur SEM VCA et le SYSEG (Bilan technique – ~~données manquantes pour Vienne Condrieu Agglo~~)



Carte 21 : Localisation des travaux liés au volet A1 entre 2013 et 2021 (Bilan technique)

Concernant le volet B, les travaux et réalisations ont été plus nombreux à l'amont du bassin versant compte tenu de la structuration de l'équipe récente (0,5 ETP de 2014 à 2020) et des projets à co-porter avec les EPCI du SyGR (Grand Lyon, SYSEG, Vienne Condrieu agglo). La carte ci-dessous, montre à cet effet que la partie aval est davantage concernée par des études de faisabilité ou de scénario en cours de sélection que par la mise en œuvre de travaux.



Carte 22 : Etat d'avancement des travaux liés au sous volet B2 morphologie et continuité écologique (Bilan technique)

Lors des entretiens et des ateliers de concertations, élus et partenaires ont mentionné à plusieurs reprises les actions et travaux phares qui ont marqué la mise en œuvre du contrat de rivière à savoir :

- **À l'amont : L'action B2-3, restauration morphologique du lit et des berges du Gier à Saint-Chamond.** Cette action a été réalisée pour un montant final de plus de 4 millions d'euros. Ce projet s'est ~~done~~ étalé sur près de 7 ans, de 2012 à 2019. Cela a permis de restaurer 500 mètres linéaires de cours d'eau (lit et berges). 300 mètres de cours d'eau ont été rendus accessibles. 400 mètres ont été découverts. Ces travaux ont également permis de supprimer le risque d'inondation en crue centennale pour 510 personnes (205 logements, 11 entreprises et 1 Etablissement Recevant du Public [ERP]) et de reconstituer un habitat favorable pour la faune et la flore.
- **À l'aval : L'action B2-4, aménagement du Gier à Rive-de-Gier.** Ce projet a débuté en 2008 avec les premières acquisitions foncières. Les travaux vont s'étaler jusqu'en 2023. L'étude de faisabilité a été rendue en 2016, les premiers marchés ayant été engagés en 2015. Ces travaux permettront notamment la protection de 50 habitations (125 personnes), une école et trois commerces de la crue centennale ainsi que l'effacement d'un seuil de 2,6 m. Ce projet permettra également d'éradiquer la renouée du Japon. Un élargissement du cours d'eau et la création d'aménagements favorables à la faune et à la flore seront également réalisés. Les travaux permettront ainsi de restaurer 912 mètres linéaires de lit, d'en rendre accessibles 800 et de restaurer 1824 mètres de berges. Le coût prévisionnel du projet est de 11 millions d'euros. Notons que cette action implique également le déplacement du collecteur des eaux usées, d'un pylône haute tension et d'une prise d'eau (usine Industeel).

b Un sentiment général d'une bonne répartition des actions sur le bassin versant

Les acteurs interrogés sont conscients que les travaux et réalisations ont été plus importants sur la partie amont du bassin versant et que ce décalage est majoritairement lié à la structuration du SyGR. De plus, les actions ont été réalisées là où il y avait des enjeux importants sur le bassin versant.

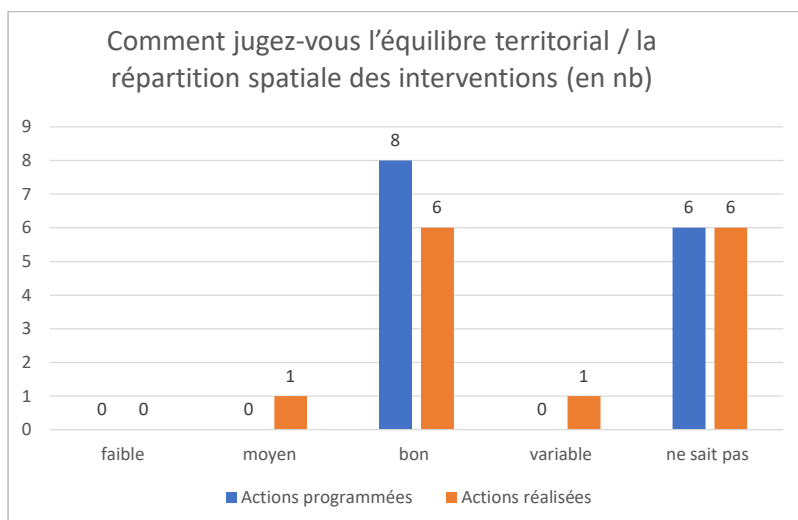


Figure 39 : Avis des partenaires sur la répartition spatiale des actions du contrat de rivière (entretiens)

L'avis des communes est partagé principalement entre une répartition qui semble équilibrée et des personnes ne sachant se positionner au vu de leur récente prise de poste au sein de la commune.

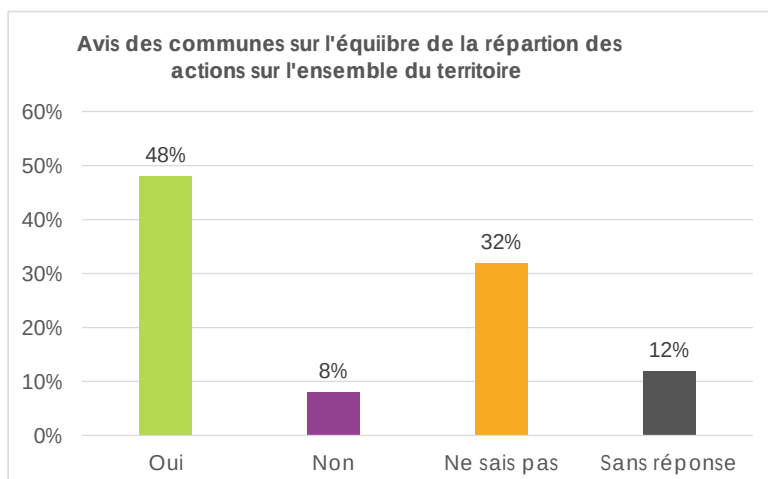


Figure 40 : Avis des communes sur la répartition spatiale des actions du contrat de rivière (questionnaire communes)

c Une maîtrise d'ouvrage du contrat de rivière financée et portée en majorité par SEM

Les éléments ci-dessous sont issus du bilan technique et financier.

Pour rappel, le contrat de rivière prévoyait un montant total de **54 490 100 €**. **Au total, en 2021, 49 059 795 € ont été mobilisés, soit 90 % du montant initial prévu.** Le principal financeur du contrat de rivière Gier 2013-2020, en dehors des maîtres d'ouvrage, a été l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC). Elle a en effet financé à hauteur de 25 % les actions réalisées ou en cours. Ensuite, c'est l'État (représenté par le DDT [Direction Départementale des Territoires]), qui a financé le contrat à hauteur de 12 %. Les maîtres d'ouvrage ont fourni 56 % des montants investis. Le contrat de rivière a mobilisé 49 % des fonds prévus.

Sur le bilan financier par volet, le plus important le volet A, contrairement à ce qui avait été projeté au début du contrat. Le volet B devait initialement mobiliser les plus grands montants. Le volet A représente plus de 25 millions d'euros, dont 78 % sont à la charge des maîtres d'ouvrage. Le volet B a mobilisé presque 21 millions d'euros, dont 37 % ont été financés par l'AERMC. Enfin, le volet C est plus modeste avec un montant d'un peu plus de 2 millions d'euros, financés à 40 % par l'AERMC et à 37 % par les maîtres d'ouvrage.

Du point de vue des différents maîtres d'ouvrage, comme le montre la figure 39, c'est SEM qui devait financer 60 % du contrat de rivière, soit 60 millions d'euros. Le SyGR représentait 13 % des montants (13 M€) et l'entente SEM/SyGR 8 % (7,8 M€). Ces montants intègrent la réévaluation de 2018. Pour ce qui a été effectivement réalisé, SEM a participé pour 80 % des montants mobilisés, soit un peu moins de 40 millions d'euros. Le SIAMVG et le SYSEG ont contribué à hauteur de 6 % (2,8 M€), suivis par les particuliers (travaux d'ANC, 2,8 M€) et l'entente SEM-SyGR (2,2 M€), pour 4 %.

Après déduction des subventions obtenues, SEM a mobilisé 20 M€ soit 73 % des montants restants (27,5 M€ au total). L'entente a participé à hauteur de 2,1 M€, soit 8 %.

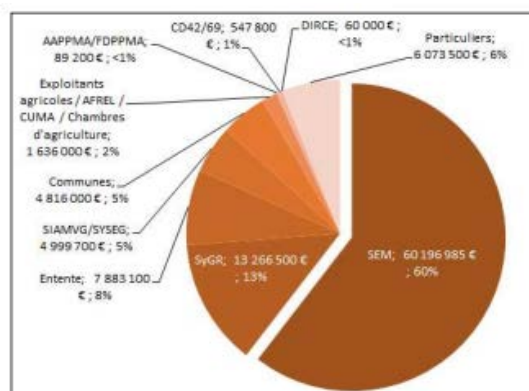


Figure 41 : Répartition des montants projetés selon les maîtres d'ouvrages (bilan financier)

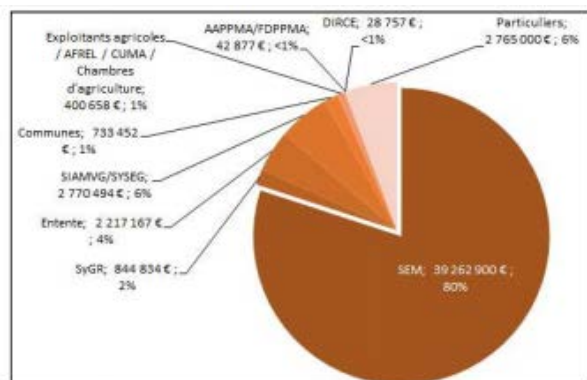


Figure 42 : Répartition des montants réalisés selon les maîtres d'œuvre (bilan financier)

En ce qui concerne la répartition des actions entre les différents maîtres d'ouvrage du contrat de rivière, le graphique n°41 montre que c'est SEM qui a la maîtrise d'ouvrage pour le plus grand nombre d'actions (un total de 56 actions), suivi par l'entente SEM/SyGR (total de 34 actions), puis par le SyGR (total de 17 actions) et les communes du bassin versant du Gier (total de 17 actions).

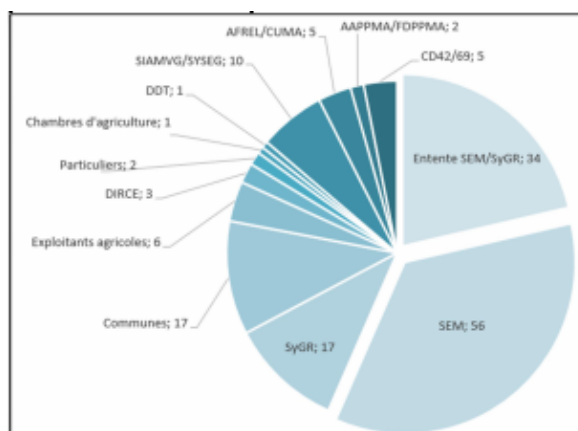


Figure 43 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les différentes structures porteuses du contrat de rivière (bilan financier)

Pour ce qui est des actions du contrat de 2013 (figure 3.4), 42 étaient gérées par SEM (seul ou avec d'autres maîtres d'ouvrage), 27 par l'entente, 15 par les communes et 12 par le SyGR. Parmi les 27 actions ajoutées en 2018, une majorité reste à la maîtrise d'ouvrage de SEM (cf. figure n°48). 7 sont gérées par l'entente SEM / SyGR et 5 par le SyGR. **Aussi, les éléments du bilan technique et financier, montrent le poids important de SEM dans le portage technique et financier des actions du contrat de rivière.**

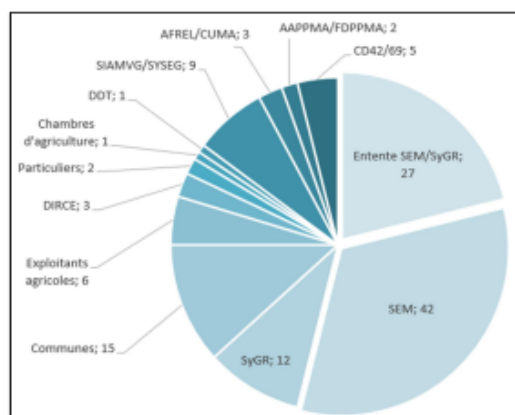


Figure 45 : Répartition de la maîtrise d'ouvrage entre les différentes structures pour les 97 actions établies en 2013

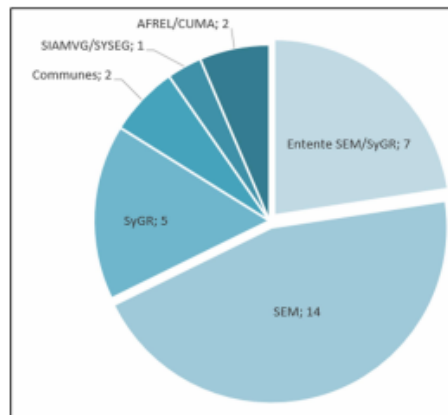


Figure 44 : Répartition de la maîtrise d'œuvre entre les différentes structures pour les 27 actions ajoutées en 2018

IV.C.2. Critère de

jugement n°2 : La perception des enjeux par les acteurs selon le territoire qu'ils représentent

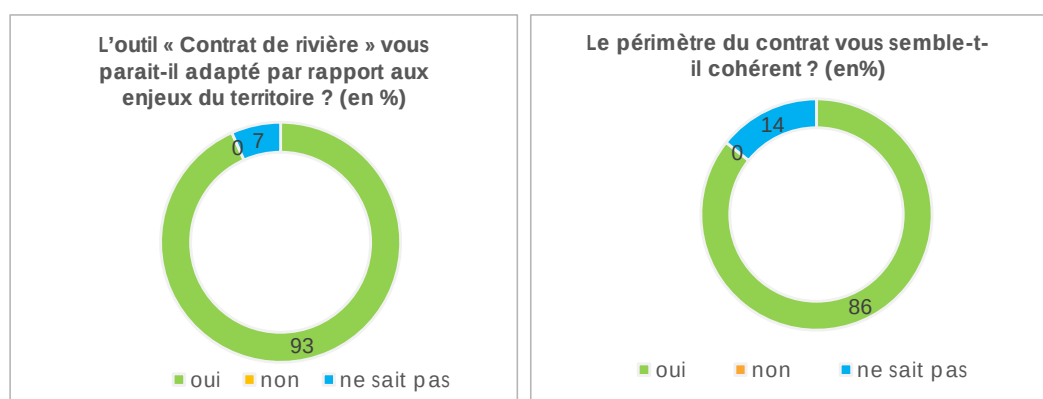
	Indicateur	Unité	Source
3.3	Connaissance et appropriation des enjeux de l'ensemble du bassin versant par les acteurs	Qualitatif	Avis des acteurs (entretiens, ateliers, questionnaires)

a Une bonne connaissance des enjeux du bassin versant et des structures qui œuvrent pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau

Des enjeux et objectifs reconnus à l'unanimité par les acteurs et une vision solidaire et globale des problématiques amont et aval

L'ensemble des personnes interrogées (élus, partenaires, écoles, établissements non domestiques) reconnaissent les enjeux, objectifs et l'utilité du contrat de rivière Gier et affluents : « *une démarche intéressante pour concrétiser des actions en faveur des milieux aquatiques/un outil opérationnel* »². Les acteurs (élus et partenaires) ont toutefois souligné la lourdeur administrative que représente l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de rivière.

Les acteurs ont par ailleurs souligné la cohérence du périmètre géographique et administratif : « *un périmètre original qui a le mérite de faire tomber les frontières administratives pour travailler ensemble même si la coordination entre l'amont et l'aval mérite d'être renforcée* »³.



Figures 46 : Avis des acteurs (élus et partenaires) sur la pertinence de l'outil contrat de rivière et sur le périmètre d'intervention (entretiens individuels)

On constate cependant une connaissance des actions plus globale de la part des élus (anciens élus) et partenaires financiers et une connaissance plus sectorisée en lien avec leur domaine d'expertise (connaissance plus fine sur certaines thématiques et moins globale).

Le graphique ci-après, est intéressant car il permet de montrer que les communes ont une vision globale du bassin versant (unité d'ensemble entre l'amont et l'aval). Peu d'entre elles estiment qu'il y a des spécificités locales sur le bassin versant. Seulement 16% des communes interrogées ont mis en avant comme spécificités locales sur le bassin versant : le risque d'inondation plus important à l'aval et les différences entre les secteurs urbanisés (domestiques et industriels), agricoles et naturels.

Commentaire [RA17] : De la part de qui ?

² Phrase citée par les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens

³ Phrase citée par les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens

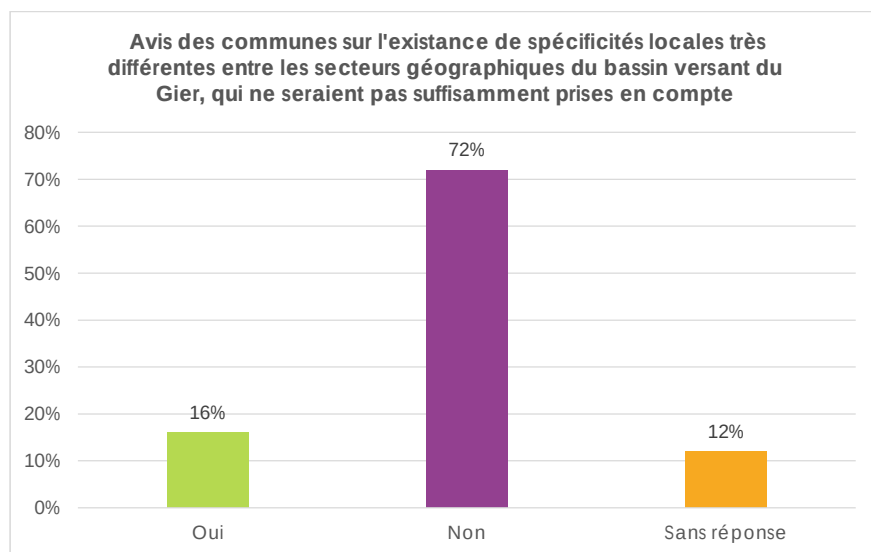


Figure 47 : Avis des communes sur les spécificités locales entre les secteurs géographiques du bassin versant (questionnaire communes)

A travers les questionnaires envoyés aux communes, établissements non domestiques et aux écoles du bassin versant, on a pu observer une assez bonne connaissance de la démarche. Plus de la moitié des établissements non domestiques (54%) connaissent le contrat de rivière et 63% d'entre eux connaissent SEM et le SyGR. En revanche, peu d'établissements non domestiques connaissent les actions du contrat de rivière Gier et affluents. Seulement 18% d'entre eux ont pu citer 1 ou 2 actions (le nettoyage et l'entretien des berges et du Gier, l'amélioration des berges).

Les écoles connaissent également bien le contrat de rivière et SEM/SyGR qui co portent la démarche puisque 75% d'entre elles ont répondu oui à la question : « connaissez-vous le SyGR et SEM qui co-portent le contrat de rivière Gier et affluents ? ». Les animations scolaires ont en effet permis de diffuser les enjeux et problématiques du bassin versant aux écoles du territoire. A ce titre, 80% des écoles interrogées ont bénéficié d'animation scolaires entre 2013 et 2020.

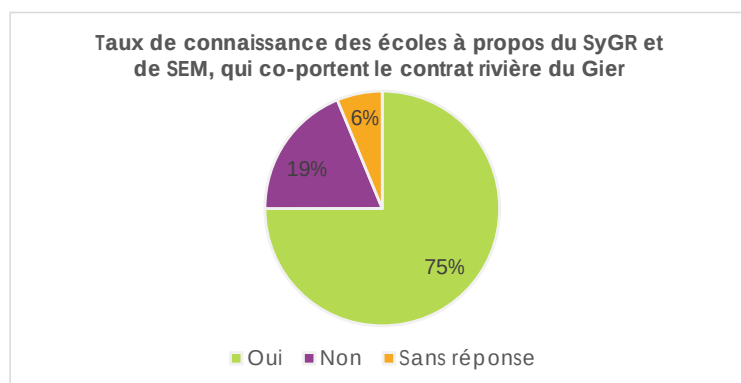


Figure 48 : Taux de connaissance des écoles sur le contrat de rivière et sur SEM et le SyGR (questionnaire écoles)

A l'unanimité les enseignants considèrent utiles les animations scolaires de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau. L'ensemble des écoles interrogées estime qu'il est nécessaire d'allier séances en classes et séances en extérieur, pour permettre une formalisation par une

manipulation et des apports théorique avant d'aller sur une pratique extérieure. La thématique la plus abordée a été la qualité de l'eau.

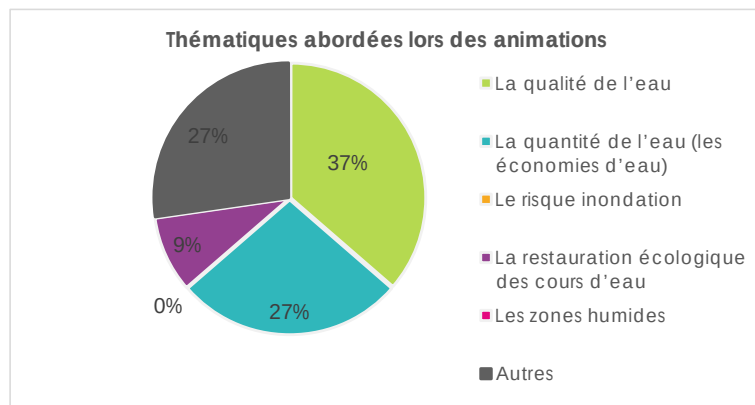


Figure 49 : Thématiques abordées lors des animations scolaires (questionnaire écoles)

Les écoles et établissements non domestiques ont toutefois émis un avis plus partagé sur la volonté de s'engager dans des démarches volontaires sur des actions de préservation de la ressource/valorisation des milieux aquatiques. Les écoles ont indiqué un manque de moyens pour agir et qu'une coordination s'avère nécessaire avec les communes pour mettre en œuvre des actions sur l'eau et les milieux aquatiques. Plus de la moitié des établissements non domestiques (55%) ne souhaitent pas aller au-delà de la réglementation en vigueur.

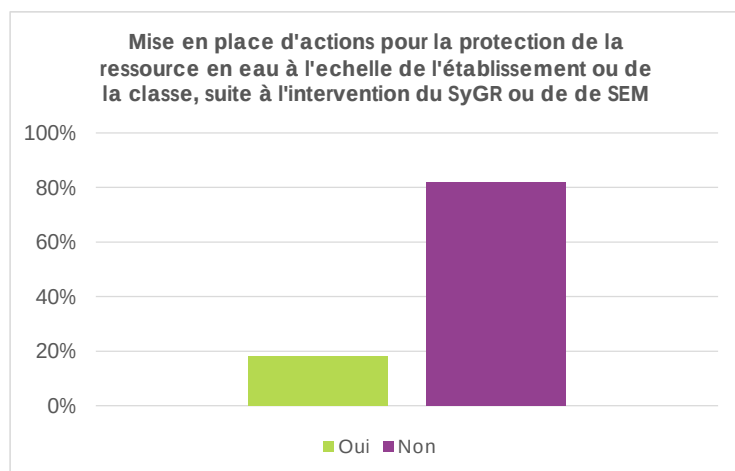


Figure 50 : Par des écoles qui souhaitent mettre en œuvre des actions sur la protection des milieux aquatiques (questionnaire écoles)

b Des acteurs sensibles aux problématiques de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Gier

La gestion quantitative et la préservation des milieux aquatiques constituent des thématiques importantes pour l'ensemble des acteurs interrogés. En effet, 87,5 % des établissements non domestiques ont indiqué se sentir concerné par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et parmi les thématiques qui leur paraissent prioritaires ils ont mentionné : la qualité de l'eau dans les rivières (78,5% des réponses), les économies d'eau (72,8% des réponses) et la qualité de l'eau ~~de l'eau~~

potable (35,7% des réponses) suivi par l'entretien et la qualité des milieux aquatiques (28,5% des réponses).

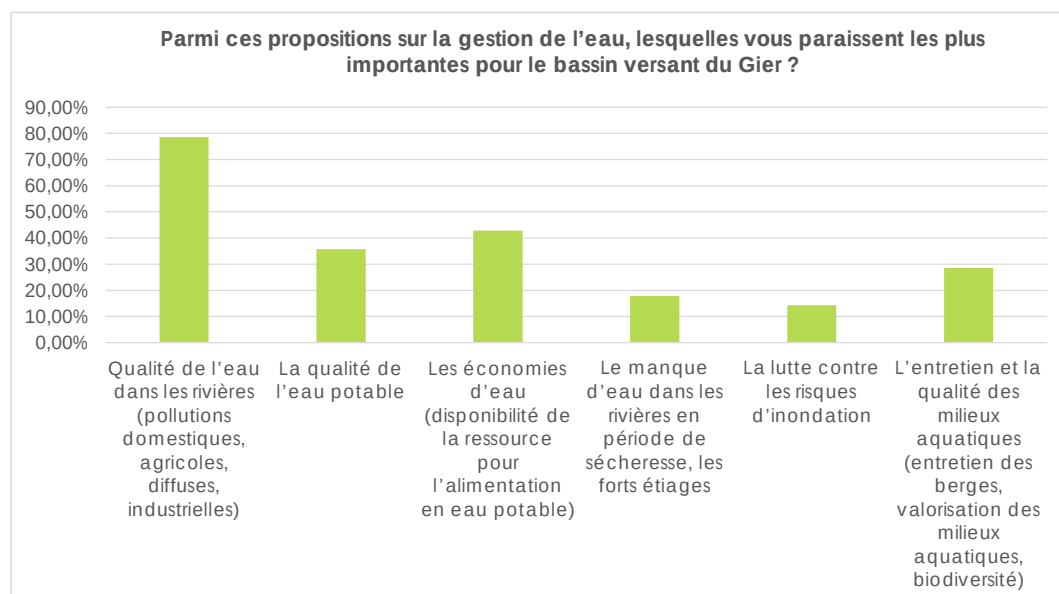


Figure 51 : Réponses des établissements non domestiques sur les enjeux prioritaires pour le bassin versant du Gier (questionnaires établissements non domestiques)

Les préoccupations majeures sur le territoire du bassin versant du Gier pour les communes sont principalement le manque d'eau, les forts étiages en période de sécheresse et la lutte contre le risque d'inondation. La qualité de l'eau des rivières, impactée par les pollutions domestiques, agricoles, diffuses et industrielles est aussi considérée préoccupante, à hauteur d'un tiers des communes interrogées, suivis de manière dégressive par l'entretien et la qualité des milieux aquatiques (entretien des berges valorisation des milieux aquatiques, biodiversité) et la qualité de l'eau potable (cf. graphique ci-dessous).

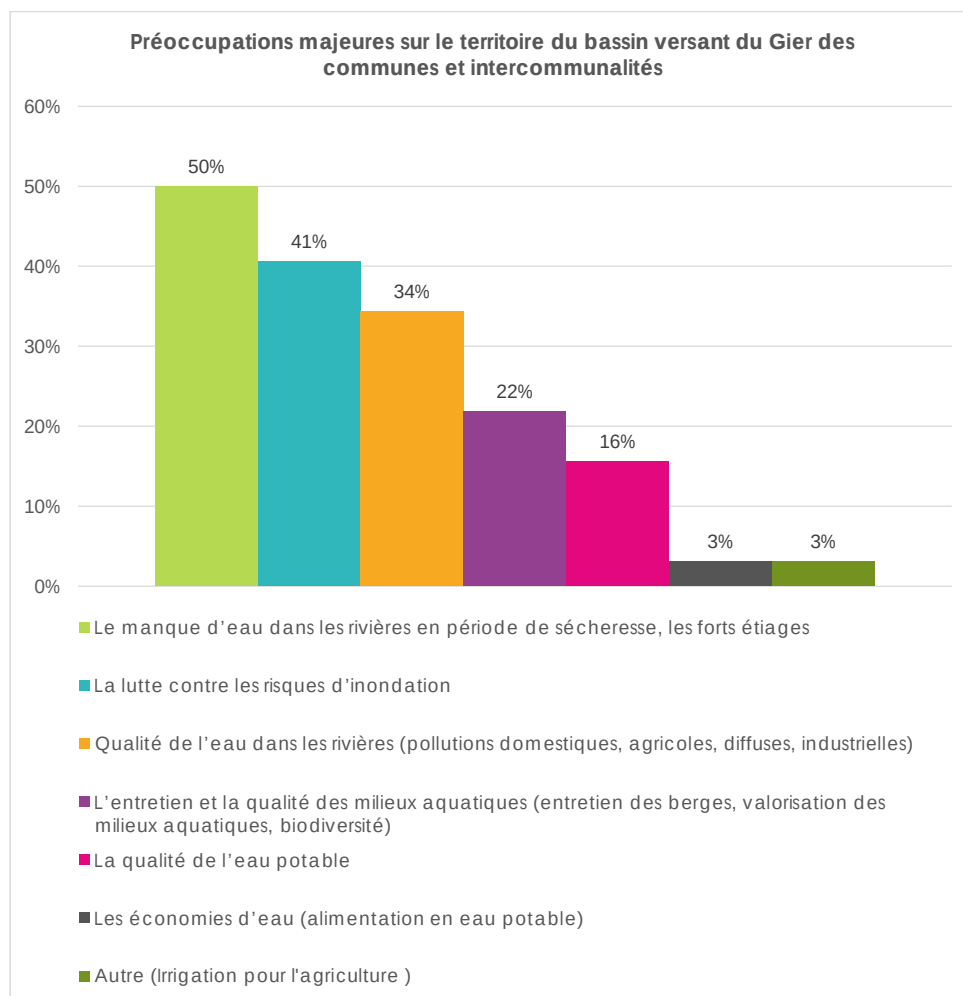


Figure 52 : Réponses des communes sur les thématiques prioritaires sur le bassin versant du Gier (questionnaire communes)

A l'échelle plus précise des communes, 3 axes de gestion sont soulignés :

- le manque d'eau dans les rivières en période de sécheresse, de forts étiages;
- la restauration, l'entretien et la protection de la nature en bords de cours d'eau,
- l'entretien des berges, notamment avec la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et le risque inondation.

Ces besoins communaux sont soulignés entre 60% et 44%. La qualité de l'eau potable et les économies d'eau sont aussi considérées comme importante, à hauteur d'environ 30%. Cinq communes se préoccupent particulièrement de la réduction des pollutions industrielles et phytosanitaires, quatre par rapport à la protection des espèces inféodées aux cours d'eau, telles que les écrevisses à pattes blanches, les castors ou les populations piscicoles.

IV.C.3. Synthèse du jugement évaluatif sur la solidarité amont-aval



La solidarité amont-aval s'est ainsi instaurée progressivement sur le bassin versant, notamment par le biais de l'entente. Même si des différences organisationnelles et historiques existent entre SEM et SyGR on peut constater qu'il existe un sentiment d'appartenance au bassin versant du Gier entre l'amont et l'aval. Aussi, à l'aune des éléments présentés, on peut retenir les éléments suivants :

- **Un poids important de SEM dans la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre** des actions du contrat de rivière (poids financier et technique important) ;
- Une **bonne connaissance générale** des enjeux, des objectifs, de la démarche et du périmètre d'intervention (élus et partenaires) ;
- Un territoire d'intervention, des enjeux et objectifs reconnus comme utiles et pertinents par l'ensemble des acteurs du bassin versant (élus, partenaires, établissements non domestiques, écoles) ;
- Une **répartition homogène** des actions sur le volet assainissement (A1) ;
- Une **répartition spatiale des actions jugée cohérente** avec toutefois des travaux majoritairement réalisés sur la partie amont en ce qui concerne les actions du volet B (gestion et entretien des milieux aquatiques) ;
- **Un sentiment d'appartenance à une unité géographique locale** (bassin hydrographique cohérent, une vision solidaire d'ensemble des enjeux inondation et ressource en eau qui rassemble l'amont et l'aval) mais une manière de travailler **plus segmentée d'un point de vue fonctionnel et organisationnel** ;
- **Des acteurs sensibles aux enjeux** de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau mais des démarches volontaires difficiles à mettre en œuvre par manque de moyens (humains, financiers, temps).

IV.D. QUESTION EVALUATIVE N°4 : EN QUOI LES MOYENS DE COMMUNICATION ONT-ILS PERMIS UNE INFORMATION REGULIERE ET EFFICACE DES ACTEURS DU BASSIN VERSANT (ELUS, PARTENAIRES ET GRAND PUBLIC) ?

IV.D.1. Critère de jugement n°1 : Les outils de communication mobilisés pour informer et sensibiliser

	Indicateur	Unité	Source
4.1	Analyse du nombre d'outils mobilisés pour communiquer, informer et sensibiliser et analyse de la régularité des informations	Quantitatif	Bilan technique et financier

La communication et l'information sur le contrat de rivière était intégrée dans le volet C. D'après les éléments du bilan technique, le taux d'engagement du volet C est de 95% (82% d'actions terminées, 14% d'actions engagées et 4 % d'actions non engagées). La seule action qui n'a pas été engagée pour ce volet concerne la mise en place d'un observatoire de la ressource quantitative en eau.

Le volet C représente 5 % des montants mobilisés pour le contrat de rivière, soit 2 409 777 €. Ce volet a été financé à hauteur de 40 % par l'AERMC, 37 % par les maîtres d'ouvrage et 22 % par la région Auvergne Rhône-Alpes. C'est le sous-volet C2 qui représente le montant le plus important, avec 2 219 721 € contre 190 056 € pour C1. Soit 92 % des montants mobilisés pour le volet C2 (animation et suivi du contrat de rivière) et 8 % pour C1. Les moyens alloués au sous-volet C2 ont en effet évolué tout au long du contrat. Les équipes travaillant sur le contrat de rivière ont été renforcées, en particulier pour le SyGR depuis 2019-2020.

a De nombreux outils de communication pour informer les acteurs du bassin versant

Entre 2013 et 2020, plusieurs moyens de communication ont été mobilisés au sein de SEM et du SyGR pour informer et sensibiliser les acteurs du bassin versant sur les enjeux et problématiques liés à l'eau et aux milieux aquatiques. Ces outils de communication sont les suivants :

Côté SEM :

- **Le journal de la rivière** a été diffusé 2 fois en 2014 et 2018 touchant environ 96 000 foyers.
- **Le site internet de SEM** qui dispose d'une page internet dédiée au 5 contrats de rivière suivis par SEM (dont celui du Gier et affluents). Cette page internet ne semble pas être mise à jour régulièrement. Les informations concernant les travaux effectués dans le cadre du contrat de rivière sont diffusées sur SEM'on Espace, le site réservé aux employés de SEM et dans le journal SEM'MAG.



Figure 53 : Extrait le journal de la Rivière

- **Le guide du propriétaire riverain** : 350 riverains contactés en 2014 et 250 ont été contactés en 2015.

- **Une communication plus poussée pour les travaux d'envergure avec :** des lettres d'informations et des panneaux de chantier ont été distribués et installés dans le cadre des travaux de découverture du Gier à Saint-Chamond. Plusieurs visites ont été effectuées, lors de la semaine du développement durable de 2019 et pour l'inauguration. Pour ce projet également, une vidéo avec des images au drone et des time laps a été diffusée, notamment sur le site de SEM.



Figure 54 : Extrait de la page internet des 5 contrats de rivière suivis par SEM



Figure 55 : Extrait de la page internet du SyGR

- **Le guide pratique à l'attention des entreprises** : imprimé par SEM en mars 2017.

Côté SyGR :

- **Le site internet du SyGR** : le SyGR a créé un site internet dédié à son activité, avec une page dédiée au contrat de rivière. Ce site est mis à jour une à deux fois par mois avec des bilans d'intervention et des informations destinées aux riverains (arrêtés sécheresse, appel à consultation de documents, etc.)
- **Le guide des bonnes pratiques** : il s'agit d'un guide similaire au guide du propriétaire riverain édité par SEM avec des conseils sur l'entretien et la gestion des berges à destination des riverains.



Figure 57 : Extrait du guide des bonnes pratiques (SyGR)

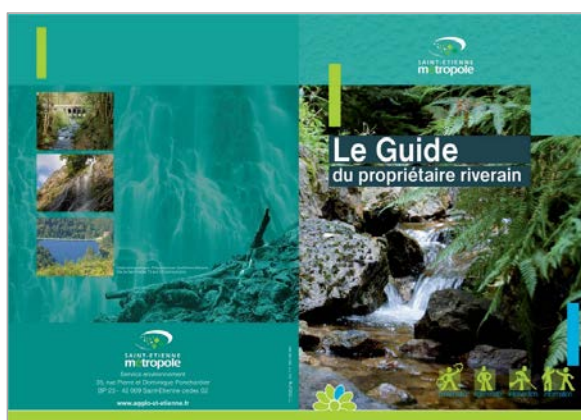


Figure 56 : Extrait du guide du propriétaire riverain (SEM)

Les outils communs entre les deux structures sont :

- **Les animations scolaires** : Des animations sont proposées chaque année auprès de toutes les écoles du bassin versant sur différentes thématiques, notamment sur les rivières, les inondations ou la ressource en eau. Elles sont appuyées par le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable de SEM. Ces animations sont organisées dans le cadre de l'entente SEM-SyGR, SEM se charge notamment de l'appel d'offres. Le SyGR s'implique également sur cette thématique en réalisant de l'information et de la communication auprès de ses élus et des communes. Ces animations ont touché en moyenne 20 classes par an, pour un peu moins de 500 élèves, dont une cinquantaine du Rhône. Elles ont été fortement ralenties en 2020 puisqu'elles sont en général effectuées entre janvier et mai-juin. Mais les animations de début 2020 ont été reportées en septembre-octobre 2020 afin que les



Photo 10 : Sortie scolaire



Photo 9 : Sortie scolaire (volet C)

classes puissent tout de même les suivre.

- **Des expositions** sur le contrat de rivière et sur les problématiques du bassin versant Gier et affluents



Figure 58 : Exemples de panneaux d'exposition réalisés dans le cadre du contrat de rivière

- **Des journées d'information et de sensibilisation des exploitants agricoles** organisées par l'AFREL (Association fruits et légumes du Rhône) : 7 réunions ont été organisées par l'AFREL ~~par~~ avec une vingtaine d'exploitants.
- **La mise en place de panneaux signalétiques au bord des cours d'eau** : 257 panneaux ont ainsi été déposés entre 2017 et 2019 par l'entente SEM/SyGR.



- **Des signalétiques sur le non traitement des espaces publics** : 60 panneaux « espaces sans pesticides » ont été déposés en 2014 et 30 panneaux commune sans pesticides par l'entente SEM/SyGR.
- **Des réunions et lettre d'informations de sensibilisation sur la Renouée du Japon** : 350 riverains ont été contactés en 2014, 250 en 2015. Cette action a été mise en œuvre dans le cadre de l'entente SEM/SYGR ;

IV.D.2. Critère de jugement n°2 : La perception des actions de communication par les acteurs

	Indicateur	Unité	Source
4.2	Place des différents moyens de communication dans l'information des communes et des EPCI	Qualitatif	Données bibliographiques et avis des acteurs
4.3	Appréciation de la qualité générale de l'information et déficit éventuels d'informations et de communication / besoins et attente des acteurs	Qualitatif	Avis des acteurs

a De nombreux outils de communication mais un manque de communication globale à l'échelle des deux structures

Le paragraphe précédent a permis de montrer que de nombreux outils ont été déployés pendant la mise en œuvre du contrat de rivière. On a pu constater que SEM et le SyGR avaient leurs propres outils et des outils de communication/sensibilisation communs par le biais de l'entente (animations scolaires, pose de panneaux signalétiques, expositions).

Tout d'abord, la communication à l'échelle de SEM sur le contrat de rivière Gier et affluents semble un peu « noyée » dans les autres communications portées par la Métropole. A ce titre, la page internet ou encore les communications internes comme le journal de la Rivière ou SEM Mag ne concernent que la partie amont du bassin versant.

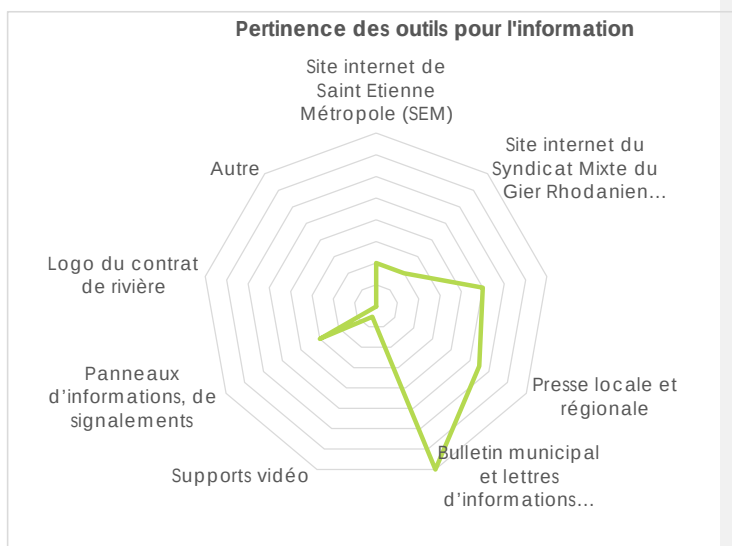
Côté SyGR, le site internet dédié au contrat de rivière permet de diffuser les informations sur la démarche mais là aussi les informations diffusées concernent pratiquement que la partie aval du bassin versant. Ce constat a été partagé avec les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens individuels. La majorité d'entre eux (partenaires essentiellement) ont constaté un manque de stratégie globale en termes de communication et de diffusion de l'information et de la connaissance.

Les documents d'informations locaux type bulletin municipal restent des moyens de diffusion pertinents pour les communes et EPCI

Les réponses des communes dans le questionnaire qui leur a été envoyé, montrent que les outils pour diffuser l'information les plus plébiscités restent pour les 3/4 des communes : le bulletin municipal et les lettres d'informations.

La presse locale et régionale, ainsi que le Journal "Côté rivière - Le Gier - Magazine du contrat de rivière Gier et affluents" sont également considérés utiles par la moitié des communes.

Figure 59 : Avis des communes et EPCI sur la pertinence des outils de communication (questionnaire communes)



b Des élus satisfaits des informations reçues sur le contrat de rivière

Des outils et moyens de communication jugés pertinents par les élus

Lors des ateliers de concertation avec les élus du bassin versant, un avis très positif est ressorti quant aux moyens de communication mobilisés pendant la durée du contrat de rivière. Les élus estiment que la communication et les outils mobilisés tout au long du contrat de rivière ont été pertinents : « ces outils ont le mérite d'exister »⁴. Ils soulignent notamment les nombreuses plaquettes, panneaux d'information sur les travaux, le PGRE et informations sur le contrat de rivière en général.

Les élus interrogés sont également satisfaits des informations qui ont concerné leurs communes notamment lors de travaux (déroulement, explications, communication sur les aménagements et leur utilité). De plus, on peut constater que les informations à destination des communes et des EPCI ont bien été transmises car 95% des communes interrogées ont répondu avoir été destinataires de documents d'information sur le contrat de rivière⁵. Les ¾ des communes considèrent ainsi avoir été suffisamment informées des actions et décisions prises tout au long de la mise en œuvre du contrat de rivière.



Figure 60 : Part des communes ayant été destinataire d'informations sur le contrat de rivière (questionnaire communes)

Les animations scolaires constituent également un point très positif pour les élus et doivent être poursuivies voir élargie à d'autres structures (centres aérés) afin de diffuser plus largement la connaissance et l'information sur les enjeux et problématiques du bassin versant.

c Une communication jugée insuffisante à destination du grand public

Une communication dissociée entre SEM et SyGR qui ne facilite pas la compréhension sur le contrat de rivière et un besoin de renforcer la communication à destination des élus et du grand public

Les élus et les partenaires interrogés dans le cadre des entretiens individuels considèrent cependant que les objectifs ne sont pas suffisamment atteints en ce qui concerne la sensibilisation et l'information du grand public et des élus. Les acteurs constatent en effet un déficit de communication globale à l'échelle du bassin versant : « la communication doit se faire à l'échelle du bassin versant, il n'y a pas assez de cohérence dans la diffusion des messages » et ce manque de cohérence global impute directement, selon eux, le niveau d'information et de sensibilisation des habitants du bassin versant. Ainsi, les acteurs ont exprimé un réel besoin d'élaborer un véritable plan de stratégie de communication dans le cadre d'une future démarche sur le bassin versant.

⁴ Phrase citée par des élus lors des ateliers de concertation

⁵⁵ Pour rappel le questionnaire adressé aux communes et intercommunalités a enregistré 45 connexions, 20 questionnaires ont été remplis jusqu'au bout, avec un pic de réponses de 31 et un minimum de 19.

Les graphiques ci-dessous, reprennent les taux de réponses des partenaires et élus interrogés dans le cadre des entretiens individuels. Ce constat est également partagé par 43% des communes interrogées qui considèrent que les outils et communications mobilisés pour sensibiliser les habitants n'étaient pas suffisants (cf. figure n°63).

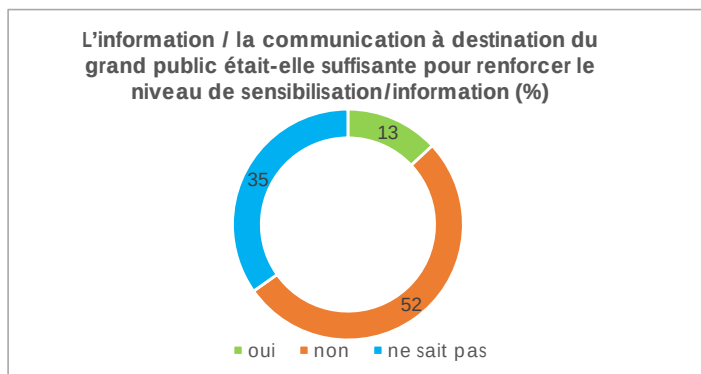


Figure 61 : Avis des partenaires et élus sur l'information à destination du grand public (entretiens individuels)

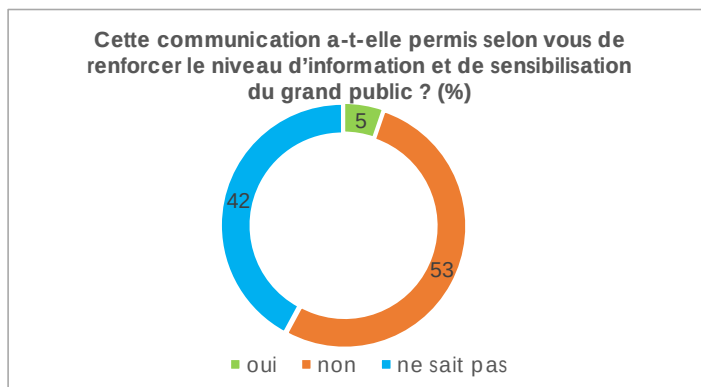


Figure 62 : Avis des partenaires et des élus sur l'impact de la communication sur le grand public (entretiens individuels)

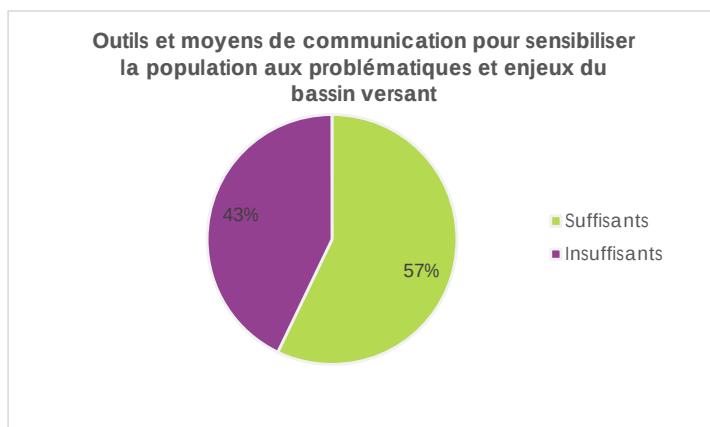


Figure 63 : Avis des communes sur la pertinence des outils et moyens de communication dans la sensibilisation des habitants

Au-delà de cette communication dissociée entre SEM et le SyGR, les partenaires ont également soulevé une fréquence de communication insuffisante [en](#) ce qui concerne la parution du journal de la Rivière. En effet, seulement deux parutions ont été réalisées en 7 ans.

Les partenaires ont également indiqué que la communication sur le contrat de rivière du Gier apparaissait noyée dans la communication communautaire générale de la Métropole (SEM Mag notamment) et que la communication réalisée à l'échelle d'une plus petite structure comme le SyGR semble plus lisible. Certains partenaires constatent aussi un manque de connaissance et d'acculturation général de la part des élus (notamment des nouveaux élus) aux enjeux et problématiques du bassin versant. « *Les élus ne sont pas suffisamment persuadés du bien-fondé des actions* » sur les volets écologiques (restauration, entretien de berges, zones humides, ressources en eau, inondations), ces actions apparaissent moins prioritaires que d'autres sujets (économie, aménagement du territoire, ...). Ainsi un besoin a été exprimé par les partenaires de renforcer le niveau de connaissance des élus sur les enjeux du bassin versant, ce constat n'est cependant pas partagé par les communes. En effet, celles-ci [ont](#) souhaiteraient en priorité :

- Être plus informé sur les actions pouvant être subventionnées dans le cadre d'une prochaine démarche (33% des réponses) ;
- Être mieux accompagné pour informer et sensibiliser la population (29%) ;
- Améliorer la compréhension de la procédure du contrat de rivière et de son fonctionnement (réponses de nouveaux élus notamment).

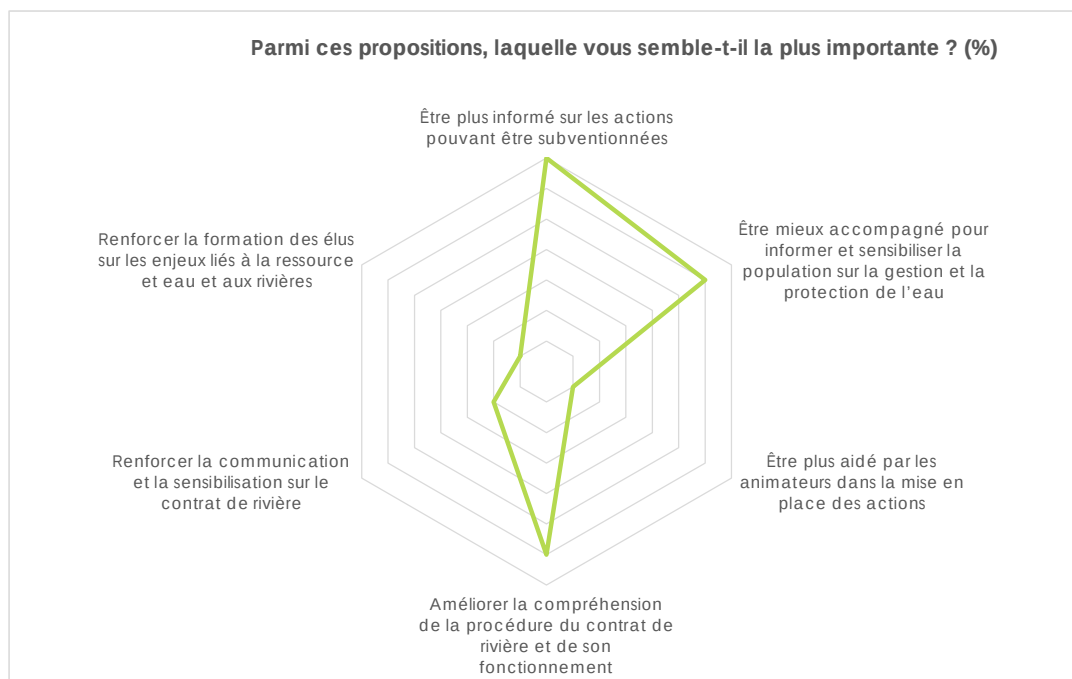


Figure 64 : Avis des communes sur les axes d'amélioration en matière de communication/sensibilisation (questionnaires communes)

Un besoin a par ailleurs été exprimé sur la nécessité de renforcer le temps dédié à la communication/sensibilisation dans un prochain contrat de rivière.

d Des écoles très satisfaites des animations scolaires

Des animations scolaires très appréciées par les enseignants et jugées utiles à la sensibilisation des élèves

A l'unanimité les écoles estiment que les animations scolaires sont utiles car elles permettent de renforcer la sensibilité des élèves sur les enjeux de préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

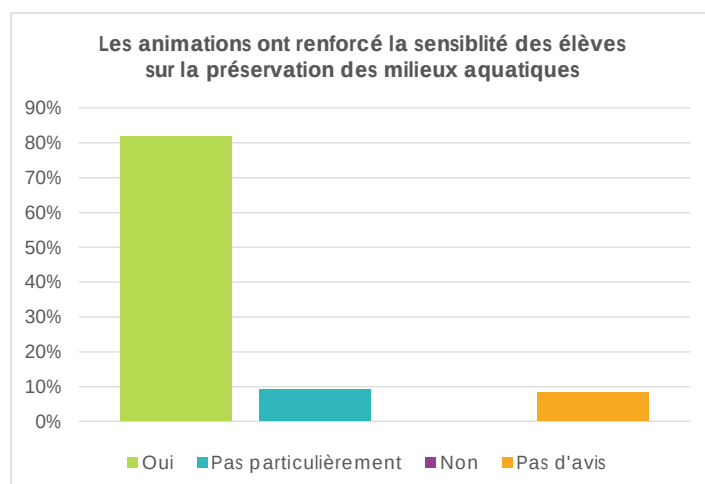


Figure 65 : Avis des écoles sur la pertinence des animations scolaires dans la sensibilisation des élèves (questionnaire écoles)

Les enseignants ont également apprécié les temps d'animations en classe et en extérieur. « Les séances en dehors de la classe, sur le terrain permettent d'apporter une vraie plus-value ». « Besoin de manipulation et de théorie avant d'aller sur le terrain »⁶. On peut constater, suite aux réponses des questionnaires envoyés aux écoles, que les enseignants sont sensibilisés aux enjeux de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. En effet, deux objectifs principaux se dégagent quant dans leurs réponses :

- "Sensibiliser les élèves au respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques" (à hauteur de 90%) ;
- "Permettre aux enfants de mieux connaître les cours d'eau de leur territoire" (à hauteur de 67 %).

Un tiers des enseignants avait aussi pour objectif de "Favoriser l'expérimentation concrète sur le thème du cycle de l'eau". Aucun enseignant n'a priorisé un besoin de thématiques liées au programme scolaire, ni n'a fait d'autre propositions.

Le sentiment général qui se dégage des animations est très positif, avec une impression que ces journées ont permis aux élèves de renforcer leur sensibilité sur la préservation des milieux aquatiques. Les moyens mis en œuvre lors des animations sont également évalués très positivement avec des notes de bien à très bien pour la qualité des interventions, les sorties (choix des sites, des ateliers), la durée des animations, les programmes et sujets abordés et la fréquence des interventions. Ainsi, 100% des écoles interrogées sont satisfaites des animations scolaires dont elles ont bénéficié : « L'intervention était d'excellente qualité ». « Le fait de manipuler, d'avoir des défis a vraiment permis aux enfants d'acquérir des connaissances et compétences »⁷.

⁶ Phrases citées par les enseignants (questionnaire)

⁷ Phrases citées par les enseignants (questionnaire)

Un besoin de renforcer le suivi auprès des écoles et des élèves

Plus de la moitié des écoles considèrent que [les](#) animations scolaires ont été suffisantes en nombres et en fréquence mais plusieurs enseignants ont indiqué qu'il était dommage de ne pas avoir plus d'animations pendant l'année scolaire : « *Il est cependant dommage de n'en avoir qu'une. Plusieurs séances seraient vraiment bien* ». « *Plus de sorties !* ». « *Il faudrait 2-3 interventions en plus pour approfondir davantage* »⁸. De plus, à la lecture des réponses des enseignants au questionnaire, on constate un besoin de renforcer le suivi avec les écoles suite aux interventions et animations scolaires. En effet, 80% des enseignants ont déclaré ne pas avoir eu d'échanges avec le SyGR ou SEM à la suite des animations scolaires.

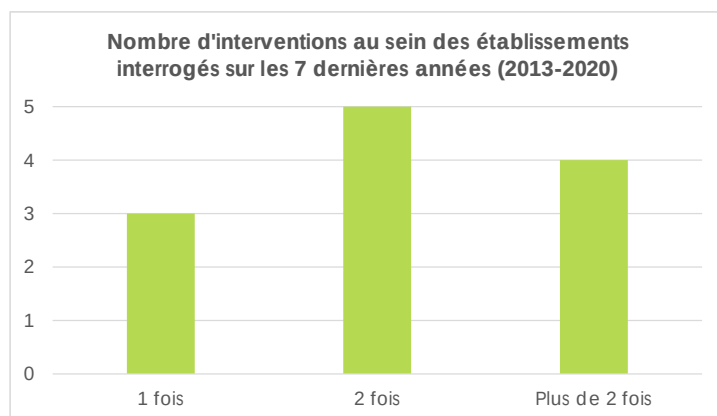


Figure 66 : Nombre d'intervention au sein des écoles entre 2013-2020 (questionnaire écoles)

L'ensemble des écoles souhaite que le SyGR et SEM poursuivent la mise en place d'animations scolaires, comme action auprès de leurs élèves. Il n'y a aucune demande de création d'autres supports pédagogiques ou de mise en place de séances de débats et d'échanges sur les thèmes liés à l'eau dans les écoles.

e Des établissements non domestiques en attente de plus d'information concernant le contrat de rivière

On constate un avis assez négatif en ce qui concerne l'information et la communication à destination des établissements non domestiques. Seule une industrie indique avoir été invitée à une réunion d'information et y avoir participé. A ce titre, à la question : « *quels éléments négatifs reprenez-vous de la procédure* », les établissements non domestiques en indiquent en majorité le manque d'informations (44%). Cependant, un petit peu moins de la moitié des industries (48 %) souhaiteraient être conviées pour participer à des réunions d'informations sur le contrat de rivière.

Pour autant, l'ensemble des établissements non domestiques interrogés apparaissent satisfaits des échanges qu'ils ont eu avec le chargé

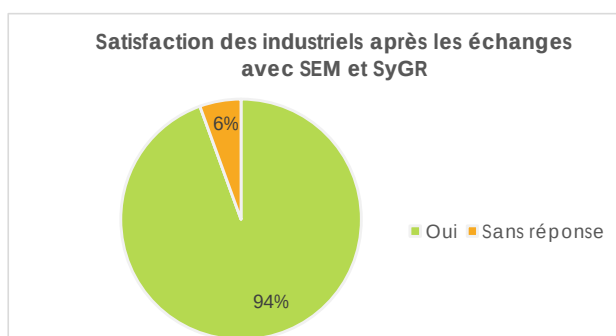


Figure 67 : Avis des établissements non domestiques sur les échanges réalisés dans le cadre du contrat de rivière (questionnaire établissements non domestiques)

⁸ Phrases issues du questionnaire à destination des écoles.

de missions « eau et industries ». Ces échanges (72%) ont notamment concerné les réseaux d'eau (recherche de réseaux, travaux de raccordements, de remise en état des réseaux d'assainissement et de la gestion des rejets).

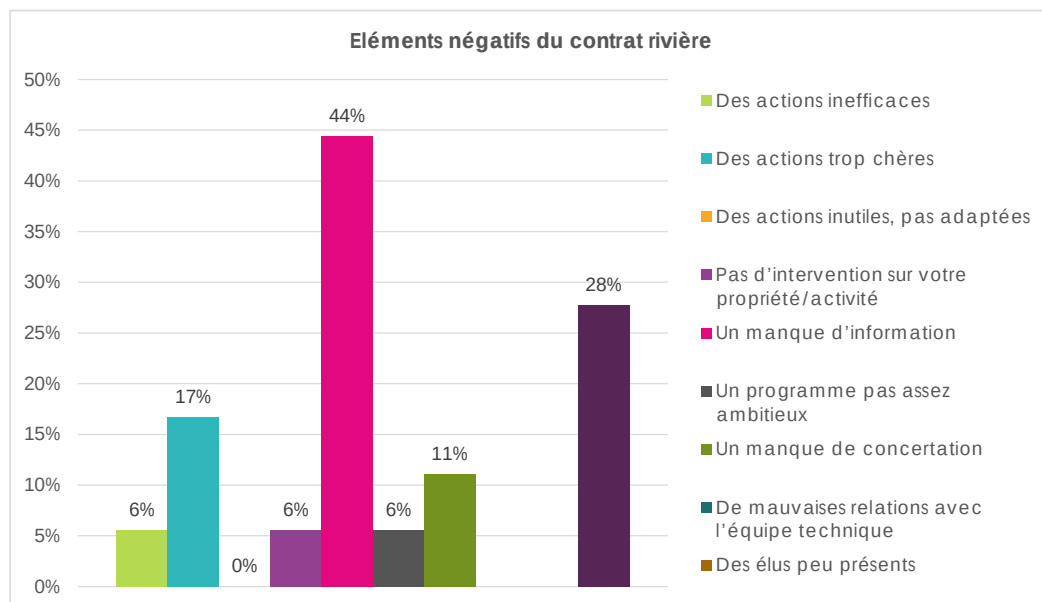


Figure 68 : Avis des établissements non domestiques sur les éléments négatifs du contrat de rivière (questionnaire)

À l'interrogation sur les domaines sur lesquels les établissements non domestiques souhaiteraient que le SyGR ou SEM interviennent en priorité, des propositions concrètes sont ressorties dont une en matière de communication :

- **Sur la communication** : avec des demandes d'informations sur les contacts à qui s'adresser en cas de besoins, quels sont les interlocuteurs entre SEM et SyGR et les entreprises, le souhait d'avoir des informations sur les travaux en cours et la mise en place de documentations vulgarisant les demandes d'amélioration en environnement, pour permettre une meilleure compréhension des attentes environnementales.

Aussi, les établissements non domestiques ont exprimé le besoin de connaître les interlocuteurs (SEM/SyGR) en lien avec leur entreprise pour pouvoir être informés des avancées réglementaires et des actions du contrat de rivière.

IV.D.3. Critère de jugement n°3 : Appropriation des enjeux par les acteurs du bassin versant

	Indicateur	Unité	Source
4.5	Part des écoles et établissements non domestiques ayant répondu favorablement au questionnaire et considérant utiles les informations à <u>leur</u> destination ~~des scolaires~~	Quantitatif Qualitatif	Avis des acteurs via les questionnaires
4.6	Part des écoles/des établissements non domestiques ayant décliné des actions en faveur de la qualité de l'eau	Quantitatif Qualitatif	Avis des acteurs via les questionnaires

a Des acteurs concernés par les enjeux liés à l'eau et aux milieux...

Comme vu précédemment, 87,5 % des établissements non domestiques se sentent concernées par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. La préservation de la qualité de l'eau dans les rivières (pollutions domestiques, agricoles, diffuses, industrielles) constitue l'enjeu prioritaire pour les entreprises interrogées (78,5 % des réponses). De plus, 43% des établissements non domestiques ont indiqué que les actions menées par SEM et SyGR ont une importance dans la pérennité de leurs activités (projet d'installation de prises d'eau/ recherche de réseaux d'eaux/cartographie de réseaux d'eaux/travaux de remise en état du réseau d'eaux usées/accord de gestion sur les rejets/réglementation en vigueur). 57% d'entre eux ont toutefois indiqué que les actions du contrat de rivière n'ont pas d'importance pour leurs activités mais plusieurs personnes ont répondu « non » car elles considèrent ne pas être suffisamment au courant des activités de SEM et du SyGR.

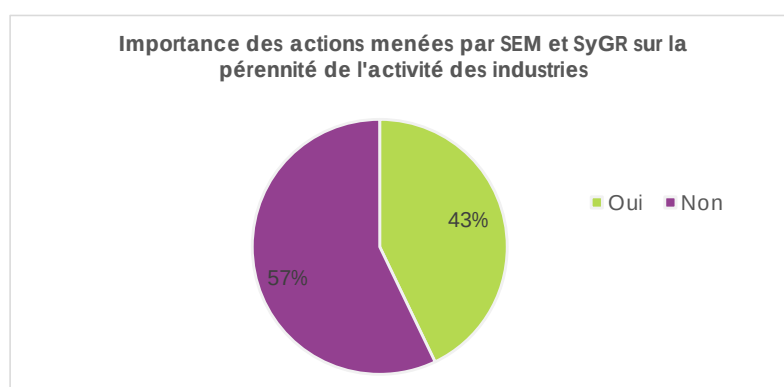


Figure 69 : Avis des établissements non domestiques sur l'importance des actions du contrat de rivière pour leurs activités (questionnaires établissements non domestiques)

Par ailleurs, 68% des établissements non domestiques pensent ne pas pouvoir disposer de marge de manœuvre pour améliorer la qualité de leurs rejets. Ce résultat permet ainsi de confirmer le travail encore important qui reste à mener auprès des établissements non domestiques sur les solutions possibles pour améliorer la qualité de leurs rejets.

Les enseignants sont également concernés par les problématiques liées à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques puisque 66,6 % d'entre eux estiment prioritaire de sensibiliser les élèves au respect de la ressource et des milieux aquatiques (cf. paragraphe précédent) et 86% souhaitent continuer à bénéficier d'animations scolaires.

Outre les élus, les autres acteurs du bassin versant interrogés dans le cadre de cette étude (enseignants et établissements non domestiques) se sentent concernés par les problématiques de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

b Mais encore peu de démarches volontaires mises en place sur le bassin versant

40 % des établissements non domestiques interrogés, par le biais du questionnaire, ont indiqué avoir mis en place des projets qui permettront de ~~de~~ réduire leur impacts sur l'eau et les milieux aquatiques, notamment avec des process de traitement des eaux (analyses, traitement, suivis réguliers), l'intégration de la prise en compte de l'environnement dans la réalisation de l'activité (ex: utilisation de dils teints en masse, pour limiter les opérations de teintures) ou encore des projets à l'échelle des bâtiments (ex: projet d'arroser les pelouses avec de l'eau de pluie stockée, d'ici 2023).

Cependant, à la question « seriez-vous prêts à aller au-delà de la réglementation en vigueur dans une démarche sur l'amélioration et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau », plus de la moitié (55,5%) des établissements non domestiques ont répondu non. 44% des établissements non domestiques sont toutefois prêts à engager des démarches au-delà de la réglementation, ce qui constitue une part non négligeable.

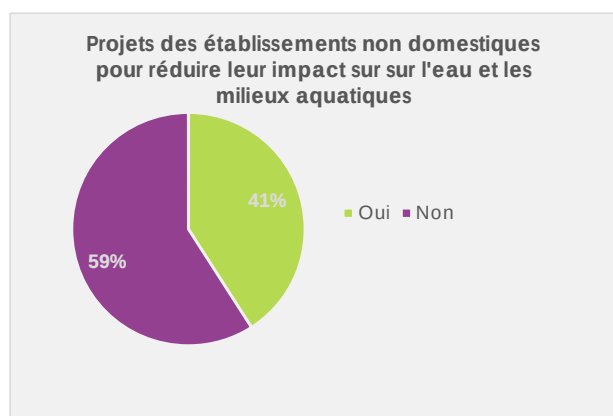


Figure 70 : Réponses des établissements non domestiques sur les projets mis en place pour réduire leur impact sur l'eau et les milieux aquatiques (questionnaire)

Suite aux interventions organisées dans le cadre du contrat rivière, 1/5 des écoles interrogées ont mis en place des actions pour la protection de la ressource en eau à l'échelle de l'établissement ou de la classe, notamment par une sensibilisation quotidienne à l'utilisation de l'eau, par exemple avec le lavage des mains. Certaines écoles interrogées considèrent que cette sensibilisation était antérieure à l'intervention et donc que ces actions étaient déjà mises en place. Une des écoles pense que les actions de protection de la ressource en eau ne

sont du ressort des écoles « Il faudrait voir cela avec la mairie, à notre niveau nous ne pouvons pas agir ».

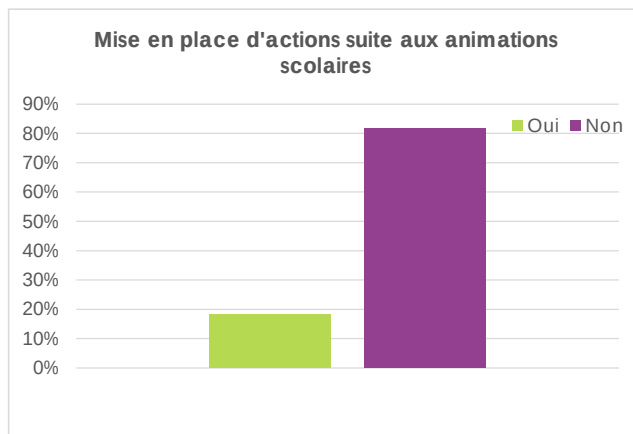


Figure 71 : Réponses des enseignants sur la mise en place d'actions suite aux animations scolaires (questionnaire écoles)

IV.D.4.Synthèse du jugement évaluatif sur la communication, information et sensibilisation à destination du grand public



On peut retenir pour cette dernière question évaluative que les moyens de communication déployés pendant la mise en œuvre du contrat de rivière ont permis d'informer régulièrement les élus du bassin versant. Cependant, malgré les nombreux outils de communication de SEM et du SyGR, la communication à destination du grand public n'apparaît pas suffisante et semble être liée pour les acteurs interrogés (partenaires et élus) au mode de fonctionnement actuel :

-2 structures qui ont chacune leurs propres outils de communication ;

- des parutions variables ;

- une communication pas assez globale à l'échelle du bassin versant/ une communication dissociée entre l'amont et l'aval) ;

On peut ainsi retenir les éléments suivants :

-Des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques largement partagés (communes/industriels/écoles)

- Des animations scolaires très appréciées (écoles, communes) et des enjeux connus et reconnus par les enseignants ;

- Un **manque d'information et de communication soulevé par les industriels** qui souhaiteraient être davantage informés (travaux en cours, gestion des crues, documentation sur les réglementations à respecter, ...) et des **communes qui souhaiteraient être davantage aidées** dans la communication et la sensibilisation à destination du grand public.

- **Des partenaires qui estiment nécessaires de renforcer la connaissance et l'acculturation des élus** sur les enjeux et problématiques du bassin versant ;

- Des **écoles en demande de plus d'animations scolaires** (suivis des enfants sensibilisés) ;

Une demande a été exprimée par l'ensemble des acteurs du bassin versant de renforcer la communication et la sensibilisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques par la construction d'un plan stratégique de communication à l'échelle du bassin versant du Gier

Chapitre V. **Annexes**

V.A. ANNEXE 1 : TRAME DES QUESTIONS A DESTINATION DES ELUS ET DES PARTENAIRES

CONTEXTE : PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'INTERLOCUTEUR

Interlocuteur :

- * Nom et fonction :
- * Nombre d'années d'implication dans la démarche / présentation poste et missions

ATTENTE(S), IMPLICATION ET APPRECIATION

1. Quelles étaient vos attentes et vos motivations lors de l'élaboration du Contrat de rivière ?
.....
2. Quels étaient selon vous les enjeux forts/prioritaires du bassin versant au moment de l'élaboration du contrat de rivière (3 enjeux forts) ?
.....
3. Est-ce que selon vous les études préalables⁹ ont été suffisantes pour bien identifier les enjeux et les actions du contrat de rivière (adéquation enjeux/objectifs) ?
- ☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas
4. Comment évaluez-vous l'implication des partenaires techniques et financiers (acteurs Loire et Rhône) ?

-	- Dept.	- Nulle à faible	- Modérée	- Bonne	- Ne sait pas
dans l'animation et la coordination	- 42	-	-	-	-
	- 69	-	-	-	-
dans la mise en œuvre des actions	- 42	-	-	-	-
	- 69	-	-	-	-

5. Selon vous, les élus ont-ils été insuffisamment impliqués ?
☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas
6. L'outil « Contrat de rivière » vous paraît-il adapté par rapport aux enjeux du périmètre concerné/territoire ?
☐ non ☐ oui, pourquoi ☐ ne sait pas

⁹ Etudes préalables réalisées : étude globale de la qualité des eaux de surface, étude sur les pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires agricoles et non agricoles, étude sur les prélèvements et la gestion quantitative de la ressource en eau, étude piscicole et astacicole, étude pour la réduction du risque inondation et d'érosion, étude sur le paysage, la valorisation des milieux aquatiques.

7. Le périmètre du contrat vous semble-t-il cohérent ?

☐ non ☐ oui, pourquoi ☐ ne sait pas

.....

8. Les enjeux et objectifs retenus dans le contrat vous semblent-ils cohérents/assez/insuffisamment ambitieux par rapport aux enjeux du territoire ?

- Enjeux / Objectifs	- oui	- partiellement	- non	- ne se prononce pas
- Volet A : Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau	-	-	-	-
- Limiter les pollutions d'origine domestiques	-	-	-	-
- Limiter les pollutions d'origine agricoles	-	-	-	-
- Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires	-	-	-	-
- Limiter les pollutions des infrastructures routières	-	-	-	-
- Pollutions industrielles :	-	-	-	-
- Préserver la ressource en eau potable	-	-	-	-
- Volet B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau	-	-	-	-
- Préserver les biens et les personnes contre les crues	-	-	-	-
- Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques hydrauliques et paysagères	-	-	-	-
- Valoriser le	-	-	-	-

potentiel paysager et récréatif des cours d'eau				
- Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau	-	-	-	-
- Préserver et restaurer les zones humides	-	-	-	-
- Volet C : coordination, animation et suivi du contrat de rivière	-	-	-	-

9. Comment jugez-vous l'équilibre territorial / la répartition spatiale des interventions (solidarité amont/aval) ?

-	- faible	- moyen	- bon	- Variable	- ne sait pas
- Actions programmées	-	-	-	-	-
- Actions réalisées	-	-	-	-	-

10. Avez-vous le sentiment que le contrat de rivière du Gier bénéficie d'une notoriété qui dépasse son périmètre d'intervention ?

- ☐ oui et pourquoi ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

11. Avez-vous le sentiment que le contrat de rivière s'articule bien avec les autres outils/politiques publiques ? (documents d'urbanisme, contrats de rivière voisins ,...) ?

- ☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

PILOTAGE ET GOUVERNANCE - FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE

12. En ce qui concerne le fonctionnement technique, les moyens alloués au Contrat vous semblent-ils suffisants ?

-	- oui	- non	- Ne sait pas
- Moyens humains (nombre)	-	-	-
- Moyens financiers prévus	-	-	-
- Moyens financiers mobilisés	-	-	-

13. Le mode de fonctionnement de SEM et du SyGR vous paraît-il pertinent ?

- **Nombre d'instances** : (entente SEM SyGr / commissions techniques, comité de rivière, COPIL PAPI, Conseil métropolitain, conseil syndical SyGR)

☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

- **Compositions des instances** (représentativité des acteurs) :

☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

- **Fréquence des réunions :**

☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

14. Quelles améliorations apporteriez-vous ?

☐ fréquence et déroulement des réunions (plus de réunion en COPIL, points techniques,...)

☐ composition des instances et représentativité des différents acteurs

☐ type et niveau de consultation des différents acteurs

☐ opportunités de donner son avis et niveau de prise en compte

☐ transparence de l'information sur les décisions prises

☐ autre

15. Est-ce que les outils mobilisés en interne pour le suivi de l'avancement du contrat vous paraissent-ils suffisants ?

- ☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ Ne sait pas

16. Dans l'ensemble, quel terme qualifierait le mieux le fonctionnement du Contrat de rivière, selon vous ?

- ☐ Efficace : rapide, linéaire, clair, ...

- ☐ Satisfaisant : avec certains ralentissements, des flottements, ...☐

- ☐ Difficile : avec de nombreux blocages, ruptures, ...

- ☐ Laborieux, ...

- ☐ Ne sait pas

- ☐ autre

17. Quelles sont les atouts/forces de ce fonctionnement ?

.....

18. Quelles en sont les limites/faiblesses ?

...

.....

19. **La concertation (élus/partenaires)** mise en place vous semble-t-elle suffisante (points positifs, éléments de blocages, freins éventuels) ?

.....

20. **L'information / la communication des élus et partenaires** a-t-elle été suffisante ? (Fréquence des réunions, des sujets, des outils de communication) ?

.....

21. **L'information / la communication à destination du grand public** était-elle suffisante pour renforcer le niveau de sensibilisation (plaquette d'information, panneaux, ballades urbaines, sites internet, animations scolaires, information auprès des industriels, riverains, ...) ?

- ☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

.....

22. Cette communication a-t-elle permis selon vous de renforcer le niveau d'information et de sensibilisation du grand public ?

- ☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

.....

NIVEAU DE SATISFACTION PAR RAPPORT AUX RESULTATS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET LA RESSOURCE EN EAU

23. Quel est votre ressenti concernant les actions réalisées ou engagées sur l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, de la ressource en eau/risques d'inondation ?

-

24. Comment évaluez-vous l'adéquation entre les **résultats obtenus et les moyens** engagés :

- ☐ faible ☐ modérée ☐ bonne ☐ ne sait pas

.....

25. Concernant les objectifs non atteints et les actions non abouties, selon vous, quels ont été les **freins** ?

.....

26. Pouvez-vous citer une **action phare** ou qui a particulièrement comptée pour vous dans l'amélioration des mx aquatiques/ressource en eau ?

.....

PERSPECTIVES

27. Quelles sont vos attentes/besoins pour l'avenir ?

-

28. Jugez-vous nécessaire la mise en place d'un nouveau Contrat de rivière sur le territoire ?

☐ oui ☐ non et pourquoi ☐ ne sait pas

.....

29. Dans le cas d'une nouvelle démarche, citez 3 enjeux prioritaires à intégrer (nouveaux, qui persistent) ?

.....

V.B. ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES COMMUNES

Questionnaire à destination des communes et intercommunalités du bassin versant du Gier

En tant que commune ou intercommunalité du bassin versant du Gier et membre de Saint Etienne Métropole (SEM) ou du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR), vous êtes directement concerné par les actions menées sur **l'eau et de la préservation des milieux aquatiques**.

SEM et le SyGR co-portent le contrat de rivière du Gier et affluents depuis 20013, cette procédure devant promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En 2020, le contrat de rivière est arrivé à terme. Aussi, les structures entrent dans une période transitoire au cours de laquelle seront effectués une **évaluation** et un **bilan complet** du contrat de rivière (aspects techniques, scientifiques, économiques, politiques et financier).

Ce présent questionnaire a pour objectif de recueillir l'avis et l'appréciation des acteurs, plus précisément des communes, du bassin sur le fonctionnement et les résultats du contrat de rivière du Gier et affluents ainsi que sur la suite à donner à ce contrat.

Nous vous demandons par conséquent d'y accorder la plus grande attention, et de bien vouloir nous retourner les questionnaires remplis avant le **25/06/2021**.

Sauf demande de votre part, les réponses individuelles resteront strictement confidentielles – seul le traitement global des questionnaires sera communiqué à Saint Etienne Métropole et au Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

Temps estimé pour la réponse : 10 minutes.

I. Vos préoccupations sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

1. Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus sur le territoire du bassin versant du Gier et de ses affluents (2 réponses maximum)

- ☐ Qualité de l'eau dans les rivières (pollutions domestiques, agricoles, diffuses, industrielles)
☐ La qualité de l'eau potable
☐ Les économies d'eau (alimentation en eau potable)
☐ Le manque d'eau dans les rivières en période de sécheresse, les forts étiages
☐ La lutte contre les risques d'inondation
☐ L'entretien et la qualité des milieux aquatiques (entretien des berges, valorisation des milieux aquatiques, biodiversité)
☐ Autres (précisez) :

2. Parmi ces propositions sur la gestion de l'eau, lesquelles vous paraissent les plus importantes pour votre commune ? (4 réponses maximum)

- ☐ La réduction des pollutions agricoles
☐ La réduction des pollutions industrielles
☐ La réduction des pollutions liées aux phytosanitaires
☐ La réduction des pollutions domestiques
☐ La qualité de l'eau potable
☐ Le manque d'eau dans les rivières en période de sécheresse, les forts étiages

☐ Les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage (privés, professionnels)
☐ La lutte contre les risques d'inondation
☐ La restauration, l'entretien et la protection de la nature en bord de cours d'eau et l'entretien des berges (lutte contre les espèces exotiques envahissantes)
☐ La protection des espèces inféodées aux cours d'eau (populations piscicoles, écrevisses à pattes blanches, castors, ...)
☐ Autres (précisez) :

II. Evaluation des effets du contrat rivière

3. Quelles actions du contrat rivière ont directement concerné votre commune ?

- Objectifs	Oui	Non	Ne sais pas
Volet A : Rendre une qualité des eaux compatibles avec les fonctions et les usages des cours d'eau			
Limiter les pollutions d'origine domestiques			
Limiter les pollutions d'origine agricoles			
Limiter les pollutions par les produits phytosanitaires			
Limiter les pollutions des infrastructures routières			

Limiter les pollutions industrielles :			
Préserver la ressource en eau potable			
Volet B : Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau			
Préserver les biens et les personnes contre les crues			
Restaurer et entretenir le lit et les berges à des fins écologiques hydrauliques et paysagères			
Valoriser le potentiel paysager et récréatif des cours d'eau			
Mettre en œuvre une gestion collective de la ressource en eau			
Préserver et restaurer les zones humides			
Volet C : coordination, animation et suivi du contrat de rivière			

Commentaires (si besoin d'expliciter) :

4. Ont-elles répondu à vos besoins ?

☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

5. Comment qualifieriez-vous les évolutions de la ressource en eau et des rivières sur le bassin versant du Gier ces 7 dernières années ?

☐ Très positif ☐ Positif ☐ Sans intérêt ☐ Négatif ☐ Très Négatif
☐ Pas d'évolution

Lesquelles ?

6. Selon vous existe-t-il des spécificités locales très différentes entre les secteurs géographiques du bassin versant du Gier qui ne sont pas suffisamment prises en compte ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelles sont ces spécificités ?

7. La répartition des actions sur l'ensemble du territoire vous semble-t-elle équilibrée ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

Pourquoi et où ?

III. Communication, information, portage et gouvernance

8. Selon vous, le co-portage du contrat rivière, par SEM et le SyGR est-il une force ou une faiblesse pour le bon déroulement des actions engagées ?

☐ Force ☐ Faiblesse ☐ Ne sais pas

Pourquoi ?

9. Est-ce que les prises de décisions vous ont semblé suffisamment concertées et partenariales pendant la durée du contrat ?

☐ Oui ☐ Non

10. Avez-vous été invité aux réunions du contrat de rivière (COPIL, groupes de travail, comité de rivière, ...) ?

☐ Oui ☐ Non

11. Avez-vous participé à ces réunions ?

☐ Oui, très souvent ☐ Oui, quelque fois ☐ non, jamais

Si non, pourquoi ?

12. Dans quel cadre le délégué de votre commune auprès de SEM ou du SyGR, vous fait-il des retours sur les actions menées et les décisions du Syndicat ?

☐ Conseil municipal ☐ Bureau municipal

☐ Réunions thématiques ☐ De manière informelle

☐ Ne sais pas

13. Est-ce que votre commune a été destinataire de documents d'informations sur le contrat de rivière ?

☐ Oui ☐ Non

14. Considérez-vous que vous soyez suffisamment informé des actions et décisions prises tout au long de la mise en œuvre du contrat de rivière ?

☐ Oui ☐ Non

15. Avez-vous ressenti des besoins spécifiques de la part de certains riverains, habitants directement concernés par les problématiques et actions du Contrat Rivière ?

☐ Oui ☐ Non

16. D'après vous est-ce que les outils et moyens de communication étaient suffisants pour sensibiliser la population aux problématiques et enjeux du bassin versant ? (Animations scolaires, articles de presse, panneaux signalétiques et pédagogiques, sites internet) ?

☐ Oui ☐ Non

17. En ce qui concerne l'information, quels outils jugez-vous utiles et pertinents (3 réponses maximum) ?

☐ Site internet de Saint Etienne Métropole (SEM)

☐ Site internet du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR) / anciennement du Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR)

☐ Journal « Côté rivière - Le Gier – Magazine du contrat de rivière Gier et affluents »

- ☐ Presse locale et régionale
- ☐ Bulletin municipal et lettres d'informations par la commune
- ☐ Logo du contrat de rivière
- ☐ Panneaux d'informations, de signalements
- ☐ Supports vidéo
- ☐ Autre :

18. Parmi ces propositions, laquelle vous semble-t-il la plus importante ?

- ☐ Être plus informé sur les actions pouvant être subventionnées
- ☐ Être mieux accompagné pour informer et sensibiliser la population sur la gestion et la protection de l'eau
- ☐ Être plus aidé par les animateurs dans la mise en place des actions
- ☐ Améliorer la compréhension de la procédure du contrat de rivière et de son fonctionnement
- ☐ Renforcer la communication et la sensibilisation sur le contrat de rivière
- ☐ Renforcer la formation des élus sur les enjeux liés à la ressource et eau et aux rivières
- ☐ Autre :

IV. Vos propositions d'améliorations et vos attentes

19. Quels sont les domaines sur lesquels vous souhaiteriez que SEM ou le SyGR intervienne en priorité (2 réponses maximum) ?

- ☐ Qualité de l'eau
- ☐ Gestion quantitative de la ressource en eau (disponibilité de la ressource, étiages, ...)
- ☐ Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- ☐ Entretien des berges
- ☐ Valorisation paysagère et du cadre de vie
- ☐ Gestion des crues et risques d'inondations
- ☐ Autres :

20. Avez-vous des propositions d'actions concrètes pour améliorer la gestion des cours d'eau et la préservation de l'eau sur le bassin versant du Gier ?

21. Avez-vous des propositions pour consolider la solidarité amont/aval du bassin versant du Gier ?

VOS COORDONNEES

Merci de nous préciser :

Nom de la commune :

Nom et fonctions de la personne ayant rempli le questionnaire :

Votre email :

Votre téléphone :

COMMENTAIRES

Avis libre :

.....

V.C. QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ECOLES

Questionnaire à destination des écoles du bassin versant du Gier

Depuis plusieurs années, les enfants des écoles primaires du bassin-versant du Gier bénéficient d'animations sur le thème de l'eau organisées par Saint Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR). Elles découlent du programme d'actions du contrat rivière du Gier et affluents, engagé sur la période 2013-2020.

Ce questionnaire a pour objectif de vous interroger sur les animations scolaires, en faveur de la qualité des milieux aquatiques et de la protection de la ressource en eau, dont vous avez pu bénéficier lors de la mise en œuvre du contrat rivière.

Nous vous demandons de le transmettre à tous les enseignants de votre établissement, et de bien vouloir nous retourner le lien de ce questionnaire **avant le 25/06/2021**.

Sauf demande de votre part, les réponses individuelles resteront strictement confidentielles – seul le traitement global des questionnaires sera communiqué à Saint Etienne Métropole et au Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

Temps estimé pour la réponse : 5 minutes.

V. VOS CONNAISSANCES GENERALES SUR LE CONTRAT DE RIVIERE DU GIER ET AFFLUENTS ET SUR LES STRUCUTRES PORTEUSES DU PROJET (SEM ET SYGR)

22. Connaissez-vous le SyGR (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien) et/ou Saint Etienne Métropole (SEM) qui co-portent le contrat de rivière Gier et affluents ?

- ☐ Oui ☐ Non (Si non, allez directement à la question n° 3)

23. Comment avez-vous connu le SyGR et/ou SEM ? (Cochez la ou les cases correspondantes)

	SyGR	SEM
Via un contact direct auprès de votre établissement scolaire		
Par la presse locale (journaux, bulletins municipaux)		
Par le site internet de la structure		
Par une lettre d'information		
Par le bouche à oreilles		
Par les élus de votre commune		
Autres (précisez ci-dessous*)		

*Autres (précisez la structure) :

24. Vos élèves ont-ils bénéficié entre 2013 et 2020 d'animations sur le thème de la ressource en eau et des milieux aquatiques, sur le bassin versant du Gier ?

- ☐ Oui ☐ Non (Si non, allez directement à la question n° 15)

VI. VOTRE APPRÉCIATION SUR LES ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE BASSIN VERSANT DU GIER

25. Les animations scolaires, dans le but de sensibiliser les élèves sur la préservation de la ressource en eau, sont-elles utiles d'après vous ?

- ☐ Oui ☐ Non

26. Parmi les formules proposées laquelle préférez-vous ?

- ☐ En classe ☐ En extérieur
☐ Les deux (en classe et en extérieur) ☐ Pas de préférence

Pourquoi ?

27. Quels étaient vos objectifs par rapport à ces animations scolaires sur le thème de l'eau ? (2 réponses maximum)

- ☐ Permettre aux enfants de mieux connaître les cours d'eau de leur territoire
☐ Sensibiliser les élèves au respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques
☐ Favoriser l'expérimentation concrète sur le thème du cycle de l'eau
☐ Aborder des thématiques liées au programme scolaire
☐ Autres (précisez) :

28. Combien de fois lors des 7 dernières années, le SyGR, SEM ou des prestataires sont-ils intervenus au sein de votre établissement ?

- ☐ 1 fois ☐ 2 fois ☐ plus de 2 fois

29. Êtes-vous satisfait de leur intervention ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si non pourquoi ?

30. Sur une échelle de 1 à 5, comment évaluez-vous la qualité de l'intervention (cochez la case 1 étant une appréciation négative et 5 une appréciation très positive)

	1 (Très mauvais)	2 (Mauvais)	3 (Moyen)	4 (Bien)	5 (Très bien)
La qualité de l'intervention					
Les supports pédagogiques					
Les sorties (les sites choisis, les ateliers...)					
La durée de l'animation					
Programme et sujets abordés					
La fréquence des interventions					

Commentaire ou précision :

31. Quelles thématiques avez-vous abordé lors des animations ?

- ☐ La qualité de l'eau
☐ La quantité de l'eau (les économies d'eau)
☐ Le risque inondation
☐ La restauration écologique des cours d'eau
☐ Les zones humides
☐ Autres (précisez) :

32. Avez-vous l'impression que ces animations ont renforcé la sensibilité des élèves sur la préservation des milieux aquatiques ?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Pas particulièrement ☐ Pas d'avis

33. Suite à l'intervention du SyGR ou de SEM, avez-vous mis en place des actions pour la protection de la ressource en eau à l'échelle de votre établissement ou de votre classe ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

34. Par la suite, avez-vous eu des échanges avec le SyGR ou SEM?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquels ?

35. D'après vous est ce que les interventions du SyGR et de SEM dans les écoles étaient suffisantes en nombre et en fréquence ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Pas d'avis

36. Ces animations ont été gratuites pour les écoles. Seriez-vous prêts à investir une part du budget dédié aux animations et sorties scolaires pour pouvoir en bénéficier plus souvent ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Pas d'avis

37. Quelles actions autour de la protection des milieux aquatiques, souhaiteriez-vous que le SyGR et SEM mettent en place ou renforce auprès des écoles ?

- ☐ La poursuite des animations scolaires
- ☐ Des séances de débats et d'échanges dans les écoles sur les thèmes liés à l'eau
- ☐ La création d'autres supports pédagogiques
- ☐ Autres :

VOS COORDONNEES

Sauf demande de votre part, les réponses individuelles resteront strictement confidentielles – seul le traitement global des questionnaires sera communiqué à Saint Etienne Métropole et au Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

Si vous souhaitez nous transmettre vos coordonnées, merci de compléter :

Nom de l'établissement :

Vos noms et prénom :

Votre intitulé de poste :

Date de votre prise de poste dans cet établissement :

Votre email :

Votre téléphone :

COMMENTAIRES

Avis libre :

.....

V.D.QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS NON DOMESTIQUES

Questionnaire à destination des industriels du bassin versant du Gier

En tant qu'industriel du bassin versant du Gier, vous êtes directement concerné par les questions touchant à **l'eau et la préservation des milieux aquatiques**.

Une démarche contractuelle sur le bassin du Gier, appelée **contrat de rivière**, a été mise en place entre plusieurs acteurs (agence de l'eau, collectivités locales dont le Conseil départemental, le conseil régional, les communes, les acteurs socio-économiques, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien) afin de promouvoir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat de rivière est co-porté Saint Etienne Métropole (SEM) et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR) et a été signé en 2013 pour une durée effective de 7 ans. Il a permis de réaliser un certain nombre d'actions en faveur de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce contrat est arrivé à terme en 2020. Aussi, les acteurs du territoire (élus, partenaires financiers) souhaitent **évaluer les forces et les faiblesses** de cette démarche.

Ce questionnaire a ainsi pour objectif d'interroger les entreprises du territoire du bassin versant du Gier sur cette démarche et sur les problématiques liées à la gestion de l'eau. Nous vous demandons par conséquent d'y accorder la plus grande attention, et de bien vouloir nous retourner les questionnaires remplis avant le **25/06/2021**.

Sauf demande de votre part, les réponses individuelles resteront strictement confidentielles – seul le traitement global des questionnaires sera communiqué à Saint Etienne Métropole et au Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

Temps estimé pour la réponse : 10 minutes.

VII. Vos préoccupations sur la ressource en eau et les milieux aquatiques

38. Vous sentez-vous concerné par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques ?

- ☐ Oui ☐ Non (allez à la question n°3)

39. Parmi ces propositions sur la gestion de l'eau, lesquelles vous paraissent les plus importantes pour le bassin versant du Gier ? (2 réponses maximum)

- ☐ Qualité de l'eau dans les rivières (pollutions domestiques, agricoles, diffuses, industrielles)
- ☐ La qualité de l'eau potable
- ☐ Les économies d'eau (disponibilité de la ressource pour l'alimentation en eau potable)
- ☐ Le manque d'eau dans les rivières en période de sécheresse, les forts étiages
- ☐ La lutte contre les risques d'inondation
- ☐ L'entretien et la qualité des milieux aquatiques (entretien des berges, valorisation des milieux aquatiques, biodiversité)
- ☐ Autres (précisez) :

VIII. Vos usages et activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques

40. Quelles sont vos principales activités ?

.....

41. Est-ce que la présence de rivières a conditionné le choix d'implantation de votre activité ?

- ☐ Oui ☐ Non

42. Rencontrez-vous des difficultés particulières -liées à la ressource en eau (inondation, pollution, mauvais assainissement, étiage, pénurie d'eau...) ou aux rivières- qui pénalisent votre activité ?

- ☐ Oui ☐ Non

43. Si oui, quelles en sont les raisons ?

- ☐ Pollutions liées aux rejets en assainissement collectif et non collectif
- ☐ Le respect des différentes réglementations visant à préserver la qualité de l'eau
- ☐ Un mauvais entretien des cours d'eau
- ☐ Les pénuries d'eau notamment en période estivale
- ☐ Les rejets d'eaux pluviales
- ☐ Les inondations
- ☐ Autres :

44. Comment y faites-vous face ?

.....

45. Générez-vous des effluents qui nécessitent la mise en œuvre d'un dispositif de traitement spécifique ?

- ☐ Oui ☐ Non

46. Pensez-vous pouvoir disposer de marge de manœuvre pour pouvoir encore améliorer la qualité de vos rejets ?

- ☐ Oui ☐ Non

47. Avez-vous des projets qui permettront de réduire votre impact sur l'eau et les milieux aquatiques (prélèvement et ou rejets) ?

☐ Oui ☐ Non

48. Comment évaluez-vous la part des pollutions industrielles sur le bassin versant :

- ☐ Prépondérante par rapport aux autres sources de pollutions
☐ A part égale avec les autres sources de pollutions
☐ Minoritaire par rapport aux autres sources de pollutions

Vos connaissances sur le Contrat de Rivière**Avez-vous entendu parler du contrat de rivière ?**

☐ Oui ☐ Non

Connaissez-vous SEM et SyGR, qui co-portent le Contrat de rivière du Gier et affluents ?

☐ Oui ☐ Non

Comment avez-vous connu SyGR et SEM ? (Cochez la ou les cases correspondantes)

	SyGR	SEM
Via un contact direct auprès de vous		
Par la presse locale (journaux, bulletins municipaux)		
Par le site internet de la structure		
Par une lettre d'information		
Par le bouche à oreilles		
Par les élus de votre commune		
Autres (précisez ci-dessous*)		

*Autres (précisez la structure) :

Connaissez-vous les actions du contrat rivière du Gier et affluents ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, pouvez-vous en citer une ou deux ?

Votre participation à la mise en œuvre du contrat de rivière**Avez-vous été invité à une/des réunion(s) d'information ?**

☐ Oui ☐ Non (si non allez à la question n°18)

Avez-vous participé à ces réunions ?

☐ Oui ☐ Non

49. Souhaitez-vous participer aux réunions organisées par l'entente SEM/SyGR ? ou recevoir des informations ?

☐ Oui ☐ Non

50. Les actions menées par SEM et SyGR ont-elles une importance pour la pérennité de votre activité ?

☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ?

IX. Appréciation du « contrat de rivière du Gier et affluents »

51. Avez-vous déjà rencontré les techniciens et agents de SEM et/ou du SyGR ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel était l'objet de leur visite ?

52. Avez-vous été satisfait de ces échanges ?

☐ Oui ☐ Non

53. Est-ce que vous vous adressez spontanément à SEM et SyGR lorsque vous rencontrez des problèmes liés à la rivière ?

☐ Oui ☐ Non

54. Si non, à quel organisme vous adressez-vous prioritairement lorsque vous rencontrez des problèmes liés à l'eau ou la rivière ?

- ☐ Commune
- ☐ Communauté de communes
- ☐ Conseil départemental de la Loire ou du Rhône
- ☐ Association de pêche ou garde-pêche
- ☐ Service de l'État (préfecture, DDT, Dreal)
- ☐ Agence de l'eau

Autres :

55. Avez-vous été directement concerné par des actions menées par le contrat rivière du Gier affluents ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ?

56. Seriez-vous prêts à aller au-delà de la réglementation en vigueur dans une démarche sur l'amélioration et la préservation des milieux aquatiques ?

☐ Oui ☐ Non

57. Parmi les différents volets du contrat rivière (amélioration de la qualité de l'eau, préservation et restauration de la ressource en eau, communication), des actions de communication spécifiques ont été programmées. Y avez-vous eu accès ?

	Oui	Non
Amélioration de la qualité de l'eau		
Guide des bonnes pratiques environnementales		
Assurer la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau		
Gestion collective de la ressource en eau : Communication pour améliorer la connaissance des prélèvements et les économies d'eau.		
Informé de manière transversale sur les actions du contrat de rivière		
Accès au journal de la rivière		

58. En avez-vous été satisfait ?

☐ Oui ☐ Non

Pourquoi ?

1. Quels éléments positifs retenez-vous de la démarche ? (3 réponses maximum)

- ☐ Des études permettant de mieux connaître le cours d'eau
- ☐ Des actions efficaces, répondant bien aux besoins
- ☐ Une amélioration de la ressource en eau (besoins en eau potable)
- ☐ Une amélioration des rivières et de la qualité de l'eau
- ☐ La meilleure gestion des inondations et des étiages
- ☐ Bonne communication auprès des acteurs
- ☐ La compétence des chargés de missions employés par SEM et SyGR
- ☐ Une démarche bien pilotée par l'entente SEM et SyGR
- ☐ Des élus bien impliqués
- ☐ Autre (précisez) :

2. Quels éléments négatifs retenez-vous de cette procédure ? (3 réponses maximum)

- Des actions inefficaces
- ☐ Pas d'intervention sur votre propriété/activité
 - ☐ Un programme pas assez ambitieux
 - ☐ De mauvaises relations avec l'équipe technique
 - ☐ Des actions trop chères
 - ☐ Des actions inutiles, pas adaptées
 - ☐ Un manque d'information
 - ☐ Un manque de concertation
 - ☐ **Des élus peu présents**
- Autres :**

3. Comment qualifieriez-vous les évolutions de la ressource en eau et des rivières sur le bassin versant du Gier ces 7 dernières années ?

- ☐ Très positif ☐ Positif ☐ Sans intérêt ☐ Négatif ☐ Très Négatif
- ☐ Pas d'évolution

Lesquelles ?

.....

X. Vos propositions d'améliorations et vos attentes

- 4. Quels sont les domaines sur lesquels vous souhaiteriez que SEM ou le SyGR intervienne en priorité ?**

.....

.....

- 5. Avez-vous des propositions d'actions concrètes pour améliorer la gestion des cours d'eau et la préservation de l'eau sur le bassin versant du Gier ?**

.....

.....

.....

PROFIL ET COORDONNÉES

- 6. Dans quelle commune votre entreprise est-elle installée et depuis combien de temps ?**

.....

Sauf demande de votre part, les réponses individuelles resteront strictement confidentielles – seul le traitement global des questionnaires sera communiqué à Saint Etienne Métropole et au Syndicat Mixte du Gier Rhodanien.

Merci de préciser :

Nom de l'entreprise :

Adresse postale :

Vos noms et prénom :

Votre poste au sein de l'entreprise :

Votre email :

Votre téléphone :

COMMENTAIRES

Avis libre :

.....